

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution (RAE) Année de réalisation 2012



*Organisme
coordinateur :*



*Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2012
réalisé par le groupement POLLEN Conseil – ADE*

Avertissement sur la présentation du RAE

Le Rapport Annuel d'Exécution du programme POSEI France 2012 est constitué de deux documents (fichiers) :

- Un document (fichier) « **tableaux** » regroupant l'ensemble des données chiffrées et indicateurs sous forme de tableaux synthétiques ;
- Un document (fichier) « **texte** » qui commente l'exécution du programme et les réalisations. Dans la marge des pages de ce document, il est fait référence aux tableaux par une codification correspondant à la numérotation des tableaux du document « tableaux ».

SOMMAIRE

	Note méthodologique : Calcul de l'évolution des données.....	8
1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU POSEI FRANCE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU RAE	9
1.1	Les objectifs du Rapport Annuel d'Exécution (RAE)	9
1.2	Le programme POSEI France	10
1.2.1	Cadre institutionnel et réglementaire	10
1.2.2	Cadre de mise en œuvre	11
2	EXÉCUTION FINANCIÈRE GLOBALE DU POSEI FRANCE 2012	14
2.1	Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM	14
2.2	Stabilisateurs financiers et complément national.....	16
2.3	Circonstances exceptionnelles.....	16
3	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET CLIMATIQUE.....	17
3.1	Évolution de l'agriculture domienne entre 2000 et 2010.....	17
3.2	Contexte en 2012	19
3.2.1	Guadeloupe	19
3.2.2	Guyane	20
3.2.3	Martinique.....	22
3.2.4	La Réunion.....	23
4	BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2012 PAR MESURE	25
4.1	Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).....	26
4.1.1	Description de la mesure.....	26
4.1.2	Rappel des objectifs.....	26
4.1.3	Les modifications du programme POSEI depuis 2006 concernant la mesure RSA	26
4.1.4	Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2012.....	28
4.1.5	Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM.....	31
4.2	Les mesures en faveur des productions animales.....	33
4.2.1	Objectifs et actions.....	33
4.2.2	Exécution financière des mesures en faveur des productions animales.....	34
4.2.3	Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales.....	35
4.2.4	La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants.....	38
4.2.5	La mesure structuration de l'élevage	42
4.2.6	La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants (IAV).....	57
4.3	La mesure Productions végétales de diversification	61
4.3.1	Description de la mesure.....	61
4.3.2	Rappel des objectifs.....	62

4.3.3	Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale	63
4.3.4	Bilan général de la mesure Productions végétales de diversification	66
4.3.5	Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM.....	68
4.4	La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum	73
4.4.1	Description de la mesure.....	73
4.4.2	Rappel des objectifs	73
4.4.3	Les modifications de la mesure Canne-Sucre-Rhum depuis 2007	73
4.4.4	Exécution financière de la mesure Canne-Sucre-Rhum	74
4.4.5	Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum.....	74
4.5	La mesure en faveur de la filière banane.....	80
4.5.1	Rappel des objectifs	80
4.5.2	Description de la mesure.....	80
4.5.3	Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure en faveur de la filière banane.....	81
4.5.4	Exécution financière de la mesure	81
4.5.5	Indicateurs nationaux de la mesure.....	81
4.5.6	Bilan de la mesure.....	82
4.5.7	Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane	85
4.6	La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane	86
4.6.1	Description de la mesure et objectifs.....	86
4.6.2	Les modifications de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »	87
4.6.3	Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »	87
4.6.4	Bilan de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »	88
4.7	Les réseaux de références.....	89
4.7.1	Contexte, objectifs et description de la mesure	89
4.7.2	Les modifications de la mesure « Réseaux de référence »	90
4.7.3	Bilan de la mesure Réseaux de références.....	90
4.8	La mesure d'assistance technique à la mise en œuvre du programme	92
4.8.1	Description de la mesure et rappel des objectifs.....	92
4.8.2	Exécution financière de la mesure d'assistance technique	92
4.8.3	Bilan de la mesure d'assistance technique.....	93
5	ANNEXES.....	94
5.1	Les objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	95
5.2	Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM.....	97
5.3	Bilan des contrôles du POSEI France.....	99
5.4	Les indicateurs communs aux États membres	100
5.4.1	Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement	100

5.4.2 Indicateurs 2 a et b : Comparaison des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits / groupes de produits couverts par le RSA par rapport aux prix dans les EM et comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport à l'indice similaire dans l'EM	100
5.4.3 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés	101
5.4.4 Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM.....	102
5.4.5 Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM.....	103
5.4.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP.....	103
5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	103
5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM	103
5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP	104
5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP.....	104
5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	104
5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP	104

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France	13
Tableau 2 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2012 (en €).....	15
Tableau 3 – Application des stabilisateurs depuis 2008.....	16
Tableau 4 – Evolution des SAU entre 2000 et 2010 dans les DOM	17
Tableau 5 – Evolution du nombre d’exploitations entre 2000 et 2010 dans les DOM.....	17
Tableau 6 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 dans les DOM.....	11
Tableau 7 – Montants de primes animales en Guadeloupe en 2012 et évolution par rapport à 2011	40
Tableau 8 – Montants de primes animales en Guyane en 2012 et évolution par rapport à 2011	40
Tableau 9 – Montants de primes animales en Martinique en 2012 et évolution par rapport à 2011	41
Tableau 10 – Montants de primes animales à La Réunion en 2012 et évolution par rapport à 2011	41
Tableau 11 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Tous DOM.....	66
Tableau 12 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe.....	68
Tableau 13 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane.....	69
Tableau 14 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique	70
Tableau 15 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution, La Réunion	71

Figures

Figure 1 - Exemple de pente de régression linéaire à partir des données annuelles d’une série	8
Figure 2 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2012,.....	15
Figure 3 – Evolution du nombre d’exploitations entre 2000 et 2010 dans les 4 DOM.....	18
Figure 4 - Part des moyennes et grandes exploitations en 2010 dans les DOM.....	19
Figure 5 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2012, en euros.....	28
Figure 6 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2012 (en euros)	29
Figure 7 – Réalisations des mesures en faveur des productions animales en 2012, en euros	34
Figure 8 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2012	39
Figure 9 – Exécution financière de la mesure Structuration de l’élevage de 2006 à 2012.....	46
Figure 10 – Répartition des paiements 2012 de la mesure Structuration de l’élevage par filière– Tous DOM.....	47
Figure 11 – Exécution financière de la mesure Aide à l’importation d’animaux vivants, en euros, années 2006 à 2012	58
Figure 12 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2012	66
Figure 13 – Répartition des aides aux productions végétales de diversification– Tous DOM.....	67
Figure 14 – Répartition des aides aux productions végétales de diversification par DOM.....	67
Figure 15 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2012, tous DOM.....	74
Figure 16 – Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2012	78
Figure 17 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2012, Guadeloupe et Martinique.....	81
Figure 18 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » de 2010 à 2012.....	87
Figure 19 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2012	90
Figure 20 – Exécution financière de la mesure assistance technique de 2006 à 2012.....	92

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Association de coordination technique agricole
ADMCA	Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant
AGRESTE	Publications du service de la statistique et de la prospective agricole du ministère chargé de l'agriculture
AMIV	Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes
APIFEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières d'élevage de Guyane
APIFIVEG	Association de préfiguration interprofessionnelles des filières végétales de Guyane
ARIBEV	Association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, de la viande et du lait
ARIV	Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille
AROP-FL	Association réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes
ASP	Agence de services et de paiement (issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP)
BDNI	Base de données nationale de l'identification (identification des bovins)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CALAO	Certificats aide en ligne pour l'approvisionnement outre-mer (RSA)
CE	Commission européenne
CEB	Commission d'études biologiques
CIOM	Comité interministériel à l'outre-mer
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CTCS	Centres techniques de la canne et du sucre
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service de l'Etat)
DEFI	Développement de l'élevage et des filières interprofessionnelles (La Réunion)
DFA	Département français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique)
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DOM	Département d'outre-mer
EM	État membre
FEADER	Fonds européen agricole et du développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
GMS	Grandes et moyennes surfaces (de commerce)
GPPR	Groupe de producteurs pré-reconnu
IAA	Industries agro-alimentaires
IAV	Importation d'animaux vivants
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFIP	Institut de la filière porcine
IGP	Indication géographique protégée
IGUAFLHOR	Interprofession guadeloupéenne des fruits, légumes et horticulture
IGUAVIE	Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage
IKARE	Institut karibéen et amazonien de l'élevage
IMAFLHOR	Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et horticulture
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERFIG	Interprofession des viandes en Guyane
IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
IT ²	Institut technique tropical

ITAVI	Institut technique de l'aviculture
ITBan	Institut technique de la banane
Lodeom	Loi pour le développement économique des Outre-mer
MAE	Mesure Agro-environnementale du PDR
MFPA	Mesures en faveur des productions agricoles locales
OCM	Organisation commune de marché
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
OP	Organisation de producteurs
PAB	Prime à l'abattage
PAC	Politique agricole commune
PAPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PDO	Période de détention obligatoire
PDR	Programme de développement rural (FEADER)
PME	Petites et moyennes entreprises
POSEI France	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer
PPR	Prime aux petits ruminants
RAE	Rapport annuel d'exécution
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
RSA	Régime spécifique d'approvisionnement
RUP	Régions ultrapériphériques de l'Union européenne
SAA	Statistique Agricole Annuelle
SAU	Surfaces agricoles utiles
SICA	Société d'intérêt collectif agricole
SSP	Service statistique et prospective du ministère chargé de l'agriculture
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
UGPBAN	Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique
ZITA	Zone d'interdiction de traitement aérien

Glossaire : liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d’euros
k€	Millier d’euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d’alcool pur
km ²	Kilomètre carré
ETP	Equivalent temps plein
nb	Nombre
n et n-1	Année en cours et année précédente
na	Non approprié
nd	Non disponible
ns	Non significatif
s	Secret statistique
SAU	Surface agricole utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Note méthodologique : Calcul de l'évolution des données

Les tableaux de séries chronologiques présents dans le RAE POSEI France 2012 comportent deux calculs de l'évolution des données :

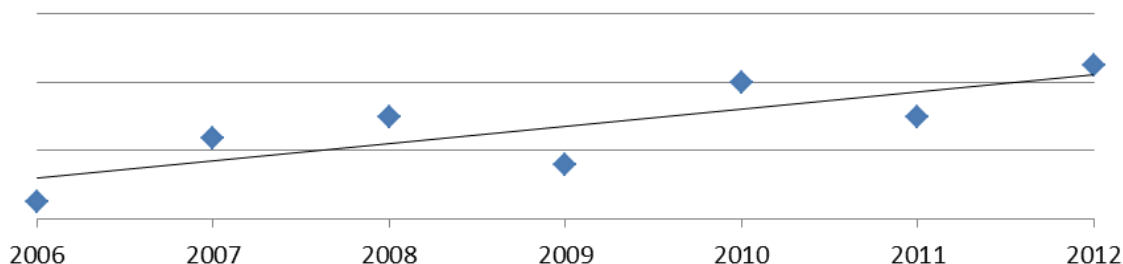
La colonne « Evolution 2011-2012 (1 an) » présente un calcul simple de l'évolution à court terme dont la formule est la suivante :

$\text{Evolution 2011-2012 en \%} = (\text{Donnée 2012} / \text{Donnée 2011}) - 1$
--

La colonne « Evolution tendancielle annuelle 2006-2012 » donne une indication de l'évolution à moyen terme. La méthode de calcul est la suivante :

1^{ère} étape : Calcul d'une évolution tendancielle annuelle en valeur absolue à partir d'une régression linéaire. La pente de régression linéaire permet d'obtenir une tendance générale d'évolution annuelle de la donnée en lissant les séries.

Figure 1 - Exemple de pente de régression linéaire à partir des données annuelles d'une série



2^e étape : Cette donnée est ensuite rapportée à la moyenne des données de la série afin d'obtenir une évolution en valeur relative (% annuel) qui soit comparable avec la donnée de court terme (évolution sur un an).

La formule relative à la colonne « Evolution tendancielle annuelle 2006-2012 » est donc la suivante :

$\text{Evolution tendancielle annuelle 2006-2012}^* = \frac{\text{Pente de la série}}{\text{Moyenne des données de la série}}$
--

***L'évolution tendancielle annuelle n'est calculée que pour les séries présentant au moins trois données non nulles.**

Cette méthode de calcul de l'évolution à moyen terme proposée dans le présent RAE a l'avantage de lisser les séries de données afin de souligner une tendance globale sur la période considérée. Cette méthode présente également des limites, compte tenu notamment du faible nombre d'années des séries. Sur les petits nombres (ex : nombre de bénéficiaires) cette méthode est particulièrement limitée. Il convient donc de ne pas sur-interpréter cette donnée, mais elle donne dans la plupart des cas une bonne indication des tendances de moyen terme.

1 Présentation générale du POSEI France et rappel des objectifs du RAE

1.1 Les objectifs du Rapport Annuel d'Exécution (RAE)

Dans le respect des règlements (UE) n° 228/2013 et (CE) n° 793/2006, le présent RAE a pour objectif de présenter à la CE la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures du programme POSEI France. Le rapport, tel que prévu à l'article 48 du règlement (CE) n° 793/2006, comporte notamment :

- a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - Des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - En tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h. Les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;
- i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;
- j. Les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectuées par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. Les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

Conformément à l'article 32 du R (UE) n° 228/2013, le RAE est présenté par les Etats Membres à la CE au plus tard le 30 septembre de chaque année.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

1.2.1.1 La réglementation communautaire

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, départements français d'Outre-mer (DOM), sont reconnues comme parties prenantes de l'Union européenne par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, ces 4 DOM bénéficient d'un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992, consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam et reprises par l'article 349 du TFUE, textes qui constituent la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques portent notamment sur « les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'État et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l'Union ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été adopté. Il a défini le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'est inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1er pilier (FEAGA). Le règlement (UE) n° 228/2013 a abrogé le règlement du Conseil n° 247/2006 dont le règlement d'application (R (CE) n° 793/2006) est en cours de refonte.

1.2.1.2 Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux RUP françaises élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date de son entrée en vigueur. Il a ensuite fait l'objet de modifications annuelles approuvées par les services de la Commission.

Des circulaires nationales définissent les modalités d'application et d'exécution des mesures du POSEI France.

1.2.1.3 Circonstances exceptionnelles

Au titre de circonstances exceptionnelles, un dispositif particulier peut être activé pour modifier les échéances de remise des demandes d'aide ou les modalités de calcul des aides du POSEI, en se référant à l'article 37 du règlement (CE) n°793/2006.

1.2.1.4 Stabilisateurs financiers et budget national complémentaire

Le principe de la fongibilité financière, dans une limite de + ou - 20 %, s'applique entre les mesures en faveur des productions agricoles locales. Si la fongibilité ne suffit pas, dans le cas où le montant des demandes des bénéficiaires réellement éligibles dépasse l'allocation budgétaire d'une mesure, des stabilisateurs financiers sont définis pour les aides de cette mesure. Les taux unitaires indiqués dans le programme doivent donc être compris comme des taux maximum.

Depuis 2010, compte tenu de la demande croissante de financement des filières de diversification dans un objectif d'amélioration des taux de couverture des besoins de consommation par les productions locales, l'État français a décidé d'un financement national complémentaire aux crédits FEAGA, notamment afin de limiter l'application de stabilisateurs financiers. Ce complément national s'inscrit dans le cadre du dispositif initié par le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 ; il a été notifié à la CE et contribue au financement du développement endogène des filières de diversification animale et végétale.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France

Telle que définie dans le programme, la stratégie se fonde sur l'objectif central de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire, et d'autre part le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux.

Dans ces conditions, cette stratégie pour un développement agricole durable dans ces régions se définit selon les priorités suivantes :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local, pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels :

- L'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import de substitution (produits végétaux et animaux) ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » ;

- La consolidation et la pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- Ces objectifs pourront être complétés par la mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs (produits pays, labels, logo RUP et indications géographiques protégées) en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison (melons).

1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 10 mesures distinctes :

- Le premier volet est constitué d'une seule mesure, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA), dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits. Par ordre de priorité, le RSA du POSEI France soutient les matières 1^{ères} destinées à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires locales et à l'alimentation humaine.
- Le deuxième volet est composé de 9 mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) consistant en des aides à la production, à la structuration, à la commercialisation, à la transformation et à l'exportation :
 - Les trois mesures en faveur des filières animales : « Primes animales aux éleveurs de ruminants », « Aide à l'importation d'animaux vivants » et « Structuration de l'élevage » ;
 - La mesure « Productions végétales de diversification » ;
 - La mesure « Canne - Sucre - Rhum » ;
 - La mesure « Banane » ;
 - La mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » ;
 - Deux mesures transversales aux filières : « Réseaux de références » et « Programme d'assistance technique ».

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

Régime	Secteur d'intervention	Mesures	Aides
RSA	Importations destinées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires	« Régime spécifique d'approvisionnement »	- Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE - Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers
MFPA	Filières animales	« Primes animales aux éleveurs de ruminants »(*)	- Primes aux petits ruminants (PPR) - Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) - Prime à l'abattage (PAB)
		« Structuration de l'élevage »	- Programme Guadeloupe - Programme Guyane - Programme Martinique - Programme La Réunion
		« Aide à l'importation d'animaux vivants »	Subvention à l'importation d'animaux reproducteurs vivants ou d'œufs à couver en provenance de l'UE
	Filières végétales	« Productions végétales de diversification »	- Aides à la mise en marché des productions locales : commercialisation locale, transformation, commercialisation hors région de production - Aides d'accompagnement des filières : collecte, livraison, transport, production de semences, mise en place des politiques qualité, conditionnement - Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales : production de vanille verte, maintien des surfaces plantées en vanille, fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, culture de géranium et vétiver, production d'huiles essentielles et d'hydrolats, fabrication de produits élaborés à partir de PAPAM - Aide à la structuration des filières
	Filières canne, sucre et rhum	« Canne-Sucre-Rhum »	- Adaptation de l'industrie sucrière - Transport de la canne(*) - Transformation de la canne en rhum agricole
	Filière banane	« Banane »(*)	
	Filière céréales et oléagineux	« Céréales et oléagineux en Guyane »(*)	Redressement de la production de riz irrigué
	Mesures transversales	« Réseaux de références »	- Productions animales - Productions végétales
		« Programme d'assistance technique »	

Source : ODEADOM

(*) Aides directes

2 Exécution financière globale du POSEI France 2012

2.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM

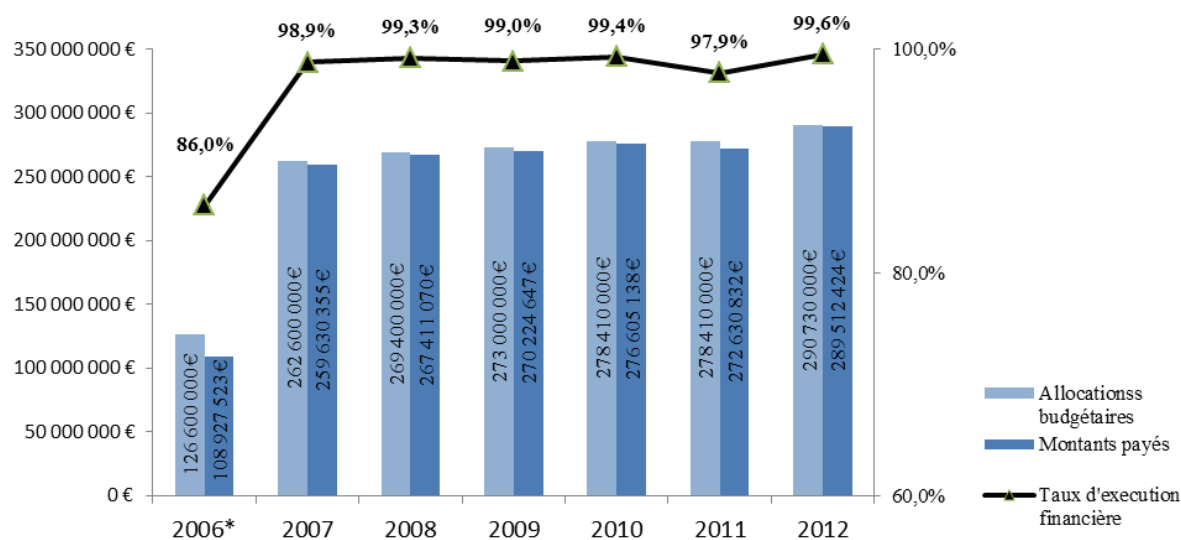
Suite à l'entrée en vigueur du R (UE) n° 228/2013, du fait d'un montant d'aide additionnel pour la banane (18,52 M€) et de l'augmentation du plafond budgétaire RSA (+6,2 M€), la fiche financière FEAGA 2013 a été modifiée par rapport à sa version initiale figurant dans le programme POSEI 2012. L'exercice FEAGA n (en l'occurrence 2013) finance à la fois des mesures payées au fil de l'eau (notamment RSA n, mais également IAV et assistance technique) et les autres mesures correspondant uniquement aux actions de l'année de réalisation n-1. Ainsi, afin que le RSA du programme POSEI 2013 puisse bénéficier de l'augmentation réglementaire de son plafond budgétaire, le budget des MFPA a été réduit afin de respecter le plafond global du programme POSEI France, conformément au courrier des services de la Commission européenne référencé Ares(2013)1268615 du 23 mai 2013. En outre, compte-tenu des contraintes budgétaires de l'État français, le budget national complémentaire a été réduit de 40 à 35 M€.

EF 1

Les plafonds respectés pour l'année de réalisation 2012 ont donc été les suivants :

Intitulés des mesures	Budget UE	Pré positionnement budget national	Total
Régime Spécifique d'Approvisionnement (2012)	20,7	/	20,7
Sous-total MFPA 2012	270,03	35,00	305,03
Primes animales	13	4	17
Importation animaux vivants	0,82	2	2,82
Structuration de l'élevage	18,17	20,00	38,17
Diversification des productions végétales	13,55	9,00	22,55
Filières Canne-Sucre-Rhum	74,86	/	74,86
Filière banane	147,62	/	147,62
Céréales et oléoprotéagineux en Guyane	0,64	/	0,64
Réseaux de références	0,85	/	0,85
Assistance technique	0,52	/	0,52
Total POSEI France 2012	290,73	35,00	325,73

Figure 2 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2012,
budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

*En 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides POSEI France

L'exécution financière globale du programme POSEI France 2012 est très satisfaisante, à l'instar des années précédentes. Le taux d'exécution financière globale du programme atteint 99,6% pour 2012.

EF 2

Deux mesures présentent un taux d'exécution financière moindre : assistance technique (61,2%) et céréales et oléagineux en Guyane (76,2%).

Le montant total payé au titre du POSEI France 2012 atteint 312 426 496 €, dont 289 512 424 € sur crédits FEAGA et 22 914 072 € sur crédits nationaux.

Tableau 2 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2012 (en €)

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Tous DOM
Mesure RSA	3 492 408	1 722 449	3 327 141	12 033 014	20 575 012
Mesure Primes aux éleveurs de ruminants	5 121 161	2 828 207	3 044 407	4 851 385	15 845 161
Mesures Importation d'animaux vivants	128 792	118 084	605 227	302 450	1 154 552
Mesure Structuration de l'élevage	4 023 677	1 560 217	7 459 650	21 464 081	34 507 625
Mesure Productions végétales de diversification	4 750 704	33 188	3 286 474	8 212 126	16 282 493
Mesure Canne-Sucre-Rhum	17 849 472	172 862	5 659 800	51 109 574	74 791 708
Mesure en faveur de la filière banane	34 465 750		113 154 250		147 620 000
Mesure Céréales et oléagineux en Guyane		487 644			487 644
Mesure Réseaux de références					844 188
Mesure Programme d'assistance technique					318 113
Total MFPA					291 851 484
Total POSEI 2012*	69 831 965	6 922 651	136 536 949	97 972 631	312 426 496
% de chaque DOM*	22,4%	2,2%	43,7%	31,4%	100,0%

Source : ODEADOM

* Total hors Réseaux de références et assistance technique.

EF 3

2.2 Stabilisateurs financiers et complément national

Des stabilisateurs financiers ont dû être utilisés en 2008 et 2009.

Tableau 3 – Application des stabilisateurs depuis 2008

Année de réalisation	Mesures avec stabilisateur financier
2008	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA : complément veau, PAB : complément par tranche de poids) Aide à l'importation d'animaux vivants Diversification des productions végétales (hors PAPAM)
2009	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA et PAB)

Depuis l'année de réalisation 2010, le complément national a permis d'éviter l'application de stabilisateur financier sur les crédits FEAGA.

En 2012, le complément national a été mobilisé à hauteur de 22 914 072 € :

- 3 452 414 € pour la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- 331 437 € pour la mesure Importation d'animaux vivants ;
- 16 397 728 € pour la mesure Structuration de l'élevage ;
- 2 732 493 € pour la mesure Productions végétales de diversification.

2.3 Circonstances exceptionnelles

Les conséquences désastreuses du cyclone Dean, survenu en août 2007, sur la filière banane de Guadeloupe et de Martinique ont été reconnues comme circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la mesure « Banane » du POSEI France. Un ajustement des objectifs de production des campagnes de commercialisation 2007, 2008 et 2009 a ainsi été effectué.

Concernant la campagne agricole 2010, une succession de phénomènes naturels a affecté les productions végétales de diversification et les bananeraies guadeloupéennes (retombées de cendres volcaniques de Monserrat, sécheresse puis succession de pluies diluviennes). Ces aléas ont entraîné des pertes de récolte majeures. Ainsi, les circonstances exceptionnelles ont été activées pour la Guadeloupe.

Depuis 2011, il est possible de faire une demande de circonstances exceptionnelles pour les pertes de production de banane liées aux effets de la cercosporiose noire et/ou aux mesures de lutte mis en œuvre pour la première fois dans des exploitations de Guadeloupe et de Martinique.

En 2012, suite au cyclone Rafael en Guadeloupe, le dispositif des circonstances exceptionnelles pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification permet de verser un complément à l'aide à la commercialisation.

3 Contexte socio-économique, agricole et climatique

3.1 Évolution de l'agriculture domienne entre 2000 et 2010

Le recensement agricole s'effectue environ tous les 10 ans. Toutes les exploitations agricoles sont concernées. Il permet d'obtenir une photographie précise et exhaustive de l'agriculture et d'en mesurer les évolutions sur le long terme.

Quelques tendances fortes se dégagent entre les 2 derniers recensements 2000 et 2010.

1/ Les surfaces agricoles utiles diminuent fortement dans les 2 DOM Antillais (respectivement -24% et -22% pour la Guadeloupe et la Martinique), sous la pression foncière mais aussi la déprise agricole. En revanche, la SAU de Guyane augmente sensiblement (+8%), sous l'impact du développement de l'activité vivrière. A La Réunion, la situation est relativement stabilisée (-2%).

Tableau 4 – Evolution des SAU entre 2000 et 2010 dans les DOM

Territoire	SAU 2010 (ha)	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	31 768	-24%
Martinique	24 975	-22%
Guyane	25 133	+8%
La Réunion	42 810	-2%
France métropolitaine	26 961 000	-3%

Source : Agreste : RA 2000 et 2010

2/ A l'instar de la métropole, le nombre d'exploitations baisse partout, sauf en Guyane.

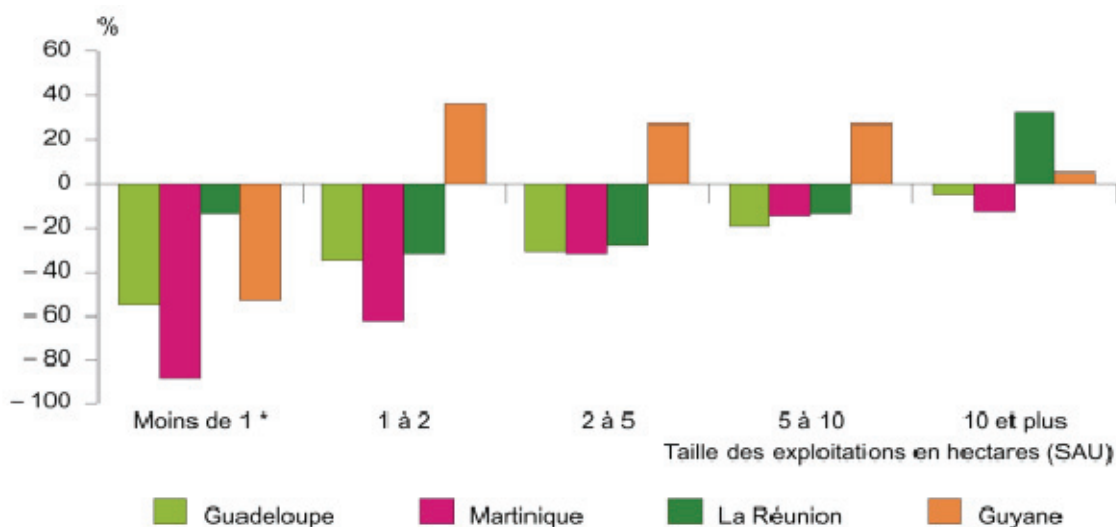
En Guyane, l'augmentation du nombre des exploitations correspond au développement de l'agriculture vivrière, concentrée à l'intérieur du département et le long des fleuves Maroni et Oyapok, conjointement à la croissance démographique.

Tableau 5 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 dans les DOM

Territoire	Nbre d'exploitations en 2010	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	7 852	-35%
Martinique	3 307	-59%
Guyane	5 980	13%
La Réunion	7 623	-18%
France métropolitaine*	490 000	-26%

* dont 312 moyennes et grandes exploitations (-19%)

Source : Agreste : RA 2000 et 2010

Figure 3 – Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 dans les 4 DOM

* Y compris les exploitations sans SAU
 Source : Agreste : RA 2000 et 2010

3/ La taille moyenne des exploitations augmente, sauf en Guyane.

Aux Antilles mais aussi à La Réunion, la forte diminution du nombre d'exploitations concerne pour l'essentiel les très petites exploitations ; ainsi la SAU moyenne des exploitations augmente sur la période. En Guyane, le développement de l'agriculture vivrière se traduit par une baisse de la taille moyenne des exploitations.

Tableau 6 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 dans les DOM

Territoire	Surface moyenne par exploitation en 2010 (ha)	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	4	17%
Martinique	7,6	89%
Guyane	4,2	-4%
La Réunion	5,6	19%
France métropolitaine*	55	31%

*Les moyennes et grandes exploitations utilisent 93% de la SAU métropolitaine avec une moyenne de 80 ha par exploitation (+22%).

Source : Agreste : RA 2000 et 2010

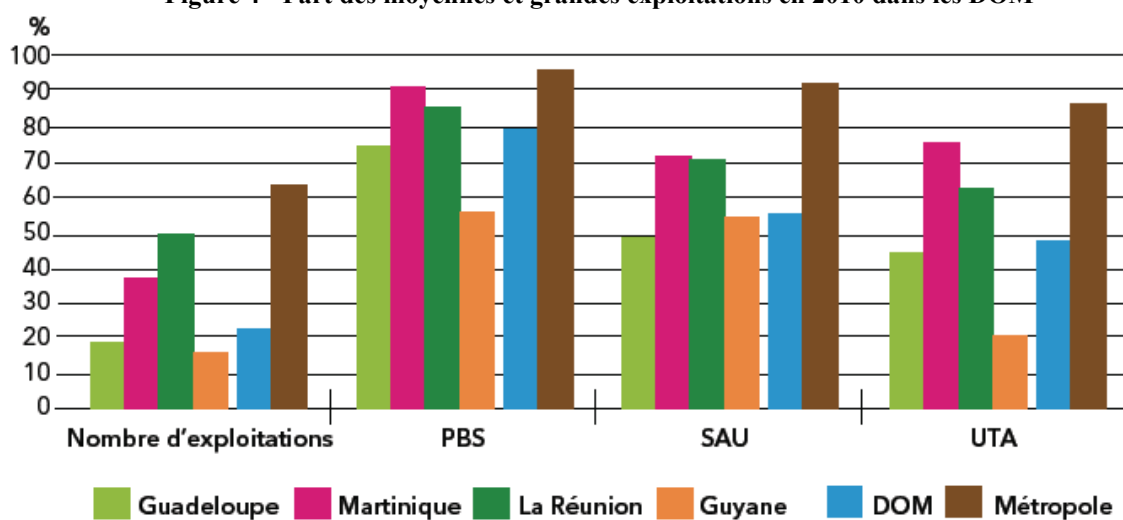
4/ Le potentiel économique se concentre dans les moyennes et grandes exploitations.

Aux Antilles et à La Réunion, les moyennes et grandes exploitations¹ concentrent un peu moins des 9/10e du potentiel économique global de l'ensemble des exploitations de ces départements ; elles

¹Moyennes et grandes exploitations : exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 25 000 €.

mettent en valeur les 2/3 des surfaces cultivées et occupent les 3/5e de la force de travail. Cependant, en Guadeloupe, la part de ces moyennes et grandes exploitations est plus modeste (19 % du nombre des exploitations) qu'à La Réunion (50 %) ou qu'en Martinique (37 %).

Figure 4 - Part des moyennes et grandes exploitations en 2010 dans les DOM



PBS : production brute standard - SAU : surface agricole utilisée - UTA : unité de travail annuel

Source : Agreste : RA 2000 et 2010

3.2 Contexte en 2012

L'année 2012 a été marquée par une croissance limitée de l'économie mondiale (+3,23% contre 4,0% en 2011) pour laquelle la crise de la zone euro demeure la principale menace.

Sur le plan climatique, les saisons cycloniques auxquelles sont soumises les RUP françaises se sont avérées assez calmes. 3 cyclones ont tout de même traversé les Petites Antilles (Ernesto, Isaac et Rafael). Ils étaient cependant, à chaque fois, dans une phase peu avancée de leur développement, ne dépassant pas le 1^{er} stade de la tempête tropicale. Ces cyclones ont provoqué de fortes pluies en Martinique mais surtout en Guadeloupe.

Côté océan Indien, depuis la saison cyclonique 2006-2007, celle du cyclone Gamède, qui avait affecté La Réunion, près de 6 années se sont écoulées sans alerte cyclonique (la plus longue période de calme dans l'histoire récente de La Réunion) jusqu'en janvier 2013.

3.2.1 Guadeloupe

Après les événements sociaux de 2009, le redressement réel observé en 2010 et 2011 ne s'est pas confirmé en 2012. Après un bon début d'année, l'indicateur du climat des affaires² s'affiche en baisse

² L'IEDOM a élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture.

dès la fin du 1^{er} trimestre pour se stabiliser à l'automne mais à un niveau inférieur à la tendance de long terme.

La consommation des ménages, restée dynamique en début d'année, s'essouffle progressivement sur le reste de l'année 2012. Même si les importations de produits alimentaires progressent légèrement (+2,6% sur 2012), celles des biens de consommation stagnent (+1,2%).

Dans ce contexte morose, le nombre de demandeurs d'emplois continue de croître en 2012 : après +6,3% en 2011, 2012 affiche certes un ralentissement du taux d'augmentation mais qui reste significatif (+4,6%) et se solde par un total de 59 660 demandeurs d'emplois en fin d'année. Le taux de chômage au sens du BIT est de 22,9% en Guadeloupe en 2012.

Le bilan est maussade dans la plupart des secteurs. C'est notamment le cas du secteur du BTP qui stagne dans la morosité des années précédentes: le nouveau dispositif de défiscalisation du logement social tarde à produire des effets tangibles sur la mise en construction de logements neufs et le manque de projets importants de la commande publique affecte directement le réseau des PME dont la situation financière se fragilise. Par contre, les IAA de Guadeloupe ont bénéficié d'une consommation locale soutenue et résistent mieux que les autres secteurs de l'industrie.

Après la reprise enregistrée en 2010 et 2011, le bilan touristique est en léger retrait avec un trafic passager à l'aéroport en baisse de -1,3% et un nombre de nuitées (cumul janvier à novembre) en recul de -3.3%. Seul point nettement positif, le secteur de la croisière bénéficie d'une forte hausse du nombre de croisiéristes (+55%) grâce à l'arrivée de nouvelles compagnies et d'un nombre d'escales accru.

Focus sur le secteur agricole

Les conditions de production agricole ont été marquées pour la 3^e année consécutive par des épisodes pluvieux intenses opposés à d'autres périodes très sèches. La tempête tropicale Rafael, qui a touché la Guadeloupe en octobre 2012, a notamment provoqué l'inondation de nombreuses terres agricoles et fortement impacté les productions de cultures vivrières, maraîchères et fruitières (y compris la banane). Le caractère de calamité agricole a d'ailleurs été reconnu par arrêté préfectoral pour ces filières.

Malgré cela, et malgré l'apparition et la propagation de la cercosporiose noire en Guadeloupe en 2012, la production de bananes confirme son redressement avec à la fois un volume commercialisé en hausse et une amélioration des prix de vente sur le marché européen.

Du fait de la pluviométrie et de conflits sociaux au printemps 2012, l'autre grande culture, la canne à sucre, présente une baisse du volume de cannes livrées aux industries par rapport à 2011. Cependant, grâce à une richesse en saccharine qui progresse, les productions de sucre et de rhum augmentent.

Le melon de Guadeloupe, fort de son IGP obtenue au printemps 2012, s'attache à retrouver le niveau de production d'avant l'année 2010 marquée par l'épisode des cendres du volcan Montserrat.

Globalement, la valeur 2012 de la production agricole est en hausse, essentiellement liée au redressement de la filière banane alors que la valeur des productions animales se contracte, du fait du recul des productions bovine et porcine.

3.2.2 Guyane

L'amélioration sensible de la conjoncture en 2011 ne s'est pas poursuivie en 2012. Le bilan est en demi-teinte : l'indicateur du climat des affaires qui s'était nettement redressé en 2010 et 2011 entame dès le début d'année 2012 une forte baisse pour se stabiliser sur les 3 derniers trimestres de 2012 en dessous de la moyenne de long terme.

La consommation des ménages progresse légèrement en 2012 avec cependant un ralentissement des importations de biens de consommation et surtout une forte baisse de celles des biens d'équipement (-11% en valeur par rapport à 2011).

Selon l'INSEE, après 3 années de baisse, le chômage en Guyane augmente : +1,3% sur un an. Il s'établit à 22,3% de la population active en juin 2012 contre 21% en juin 2011. Le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) atteint un niveau record en dépassant pour la première fois le seuil des 50% : 51,5% soit 4 points de plus qu'en 2011. Les femmes et les non diplômés sont également particulièrement affectés. En outre, le chômage en Guyane se caractérise par une durée moyenne très longue (39 mois).

Sur le plan sectoriel, l'activité spatiale (avec l'élargissement des gammes de fusées lancées et l'accueil de Soyouz) et le secteur du BTP restent les deux moteurs de l'économie guyanaise.

Si des filières comme la riziculture, le bois et la pêche ont connu des difficultés, les autres composantes de l'économie affichent de bonnes performances en 2012 : élevage bovin, industries agro-alimentaires, exploitation de l'or et tourisme.

Dans le secteur 1^{aire}, la pêche représente le premier poste d'exportation : outre la pêche côtière (poissons blancs), c'est la pêche au large consacrée à la crevette et au vivaneau qui collecte les ressources destinées à l'exportation. La fin 2011 a été marquée par la liquidation du plus gros armement de la pêche crevette en Guyane ; de ce fait, le tonnage de prise totale de crevettes a chuté de près de 30% en 2012, passant de 1057 tonnes en 2011 à 742 tonnes en 2012. Par contre, le volume de vivaneaux est en hausse de 12% pour un tonnage de 1580 tonnes.

En lien avec une demande soutenue liée à la croissance démographique, le secteur de la construction de logements bénéficie d'une activité en hausse en 2012 : construction de logements sociaux et de logements privés pour la location.

Malgré l'absence d'indicateurs récents sur le flux touristique à l'aéroport de Cayenne³, l'activité touristique en Guyane semble bien orientée en 2012 grâce surtout au tourisme d'affaires : le secteur spatial à lui seul représente 33% du tourisme, auquel s'ajoute l'attrait croissant de la Guyane pour les investisseurs antillais. Le tourisme d'agrément, qui ne représente que 10%, constitue cependant l'axe privilégié de développement.

Focus sur le secteur agricole

Les résultats du dernier recensement agricole réalisé en 2010 indiquent qu'en Guyane, le fort développement de l'agriculture vivrière, sous forme de petites exploitations de polyculture, se traduit, contrairement aux 3 autres RUP françaises et à la métropole, par :

- une augmentation du nombre d'exploitations agricoles ;
- une diminution de la taille moyenne des exploitations.

Le nombre d'exploitations est estimé à 6 000 dont 4 500 exploitations relevant de l'agriculture vivrière (qui se développe le long des fleuves Maroni et Oyapock) et 1500 tournées vers les circuits commerciaux classiques.

Ce développement est soutenu par la croissance démographique. La SAU est estimée à 25 133 ha en hausse de +8% entre 2000 et 2010.

Depuis 2010, la filière rizicole de Guyane est en grande difficulté. En 2012, la surface ensemencée n'est que de 260 ha contre 2 840 ha en 2010 et 8 780 ha en 2000. Début 2013, les rizières ont été vendues à un repreneur métropolitain.

En 2012, les surfaces de cultures fruitières permanentes estimées à 2 000 ha sont en augmentation.

³ La dernière enquête réalisée par l'INSEE date de 2009 : le nombre de touristes est estimé à 83 000.

Les surfaces toujours en herbe progressent également fortement alors que les terres arables perdent à l'inverse près de 2 000 ha, soit -21%.

Concernant les productions animales, malgré une augmentation des abattages en 2012, (viande bovine et viande porcine), les tonnages importés de ces deux viandes augmentent de façon beaucoup plus sensible conduisant à une baisse du taux d'autosuffisance.

3.2.3 Martinique

Après la crise sociale de 2009 et le rattrapage économique qui s'était opéré jusqu'à début 2011, le retournement de tendance a eu lieu dès le 2^{ème} trimestre 2011 et durant toute l'année 2012. L'économie martiniquaise reste fragile : l'indicateur du climat des affaires se situe 15 points en dessous de la moyenne de longue période.

Les consommateurs adoptent des comportements de prudence se traduisant par une baisse de leurs dépenses, la baisse des importations de biens de consommation (-2,4%) mais surtout celle des biens d'équipements qui s'effondre de près de 25% en témoignent.

Les entreprises jouent aussi la prudence en adoptant une politique d'investissement frileuse, se limitant au renouvellement de l'outil de production.

Sous l'effet d'une baisse de la population active, le nombre de chômeurs ne progresse que de +0,6% en 2012 (contre +3,6% en 2011) pour atteindre 34 911 personnes en juin 2012 soit un taux de chômage au sens du BIT de 21,0%. La durée moyenne du chômage est de 41 mois.

Dans le secteur 2^{aire}, le BTP, trop fortement dépendant de la commande publique, ne parvient pas à sortir de la crise de 2009 ; en témoignent les ventes de ciment en vrac qui chutent de -10% en 2012. Les IAA évoluent de manière contrastée : par exemple, baisse des exportations mais légère augmentation de la production de rhum. Par contre, la crise semble avoir particulièrement fragilisé le secteur artisanal de l'alimentation.

La morosité de la consommation pèse sur l'activité du secteur commercial, notamment dans le secteur des véhicules (ventes en recul de -12%/2011). Les difficultés rencontrées en 2011 par certains intervenants de la grande distribution a conduit à une concentration de ce secteur ; deux enseignes dominent le marché et affichent un chiffre d'affaires en hausse de +5,4% en 2012.

Dans le secteur du tourisme, le panorama de 2012 est à l'inverse des tendances observées en 2011 :

- légères baisses du trafic passager à l'aéroport (-3,5%) et du nombre de nuitées en hôtellerie (-4,3%) ;
- par contre le nombre de croisiéristes a été multiplié par 2,5 par rapport à 2011, année qui avait enregistré une chute de plus de 50%. Ce bilan très positif du secteur de la croisière est à mettre à l'actif d'un programme de relance mis en place en 2011.

Focus sur le secteur agricole

Le secteur 1^{aire} est confronté à des conditions climatiques peu favorables depuis plusieurs années même si, après une année 2011 excessivement pluvieuse, la pluviométrie totale de 2012 retrouve un niveau conforme à la normale. Par contre, la répartition de ces pluies n'a pas été favorable à l'agriculture: un 1^{er} semestre marqué par une forte pluviométrie avec des conséquences sur la stabilité des sols et un second semestre chaud et sec.

Les mêmes tendances qu'en Guadeloupe sont enregistrées pour les deux principales filières agricoles martiniquaises:

- après une année 2011 décevante, la production de bananes est en légère hausse en 2012 et les expéditions vers l'UE, favorisées par un prix en hausse sont en nette augmentation. Cette évolution est néanmoins moindre qu'en Guadeloupe.

- malgré une croissance des surfaces consacrées à la culture de la canne à sucre, la Martinique ne parvient pas à maintenir son niveau de production du fait d'une diminution des rendements. Le niveau de production est le plus faible enregistré depuis 30 ans et confirme la tendance d'une baisse structurelle de la deuxième production agricole de l'île. Cette diminution affecte principalement la production de sucre et dans une moindre mesure de rhum.

La production de fruits et légumes est en net recul en 2012 avec une réduction de la diversité de l'offre.

Enfin, pour les productions animales, le tonnage abattu de viandes de boucherie est en légère hausse mais le taux d'autosuffisance reste faible avec des importations importantes de viandes, principalement en congelé.

3.2.4 La Réunion

La crise de 2009 a mis en lumière les fragilités structurelles du territoire et La Réunion peine à identifier des leviers de croissance durable. Si dès la fin 2009 et jusqu'au début 2011, l'indicateur du climat des affaires s'est rapidement redressé pour rejoindre la moyenne de long terme, 2012 se caractérise par une franche rupture, avec une perte de 20 points de cet indice qui retombe au niveau de celui de la fin de l'année 2009.

La consommation des ménages reste cependant bien orientée, avec une hausse respective de +0.9% et +2.1% des importations de produits agroalimentaires et de produits courants. Malgré une inflation contenue (+0,9% seulement sur un an), les ménages font preuve d'une certaine prudence : la demande des biens d'équipements du foyer et les ventes de véhicules sont ainsi en net recul en 2012.

Même si le taux de chômage est en léger repli (28,5 % en 2012 contre 29,5% en 2011), ce niveau reste de loin le plus élevé des quatre RUP françaises. La dégradation du marché du travail touche en particulier les personnes de plus de 50 ans.

Les IAA déclarent une fin d'année 2012 difficile. Cependant, la forte structuration des filières agroalimentaires et la mise en place des « produits solidaires » ont soutenu de façon efficace la consommation alimentaire locale.

Le BTP, dont les effectifs baissent légèrement (-2,2%), souffre de la faiblesse des commandes de logements privés et de celle de la commande publique. Seul le segment du logement social, soutenu par les dispositions fiscales de la Lodeom, apporte au secteur un peu de dynamisme.

Après l'année record de 2011 marquée par une croissance à deux chiffres des principaux indicateurs, l'activité touristique marque le pas en 2012 avec une légère baisse de la fréquentation hôtelière (-1,4%) et du nombre de passagers entre La Réunion et la métropole.

Si autant les ménages que les entrepreneurs sont durablement touchés dans leur confiance à moyen terme, les indicateurs monétaires et financiers confirment que l'activité économique de l'île se maintient globalement. Le taux de couverture des importations par les exportations, même s'il est faible (6,6%), est en légère croissance en 2012.

Focus sur le secteur agricole

2012 a été marqué par une sécheresse en début d'année notamment dans le sud de l'île.

La canne reste le pilier de l'agriculture réunionnaise (50% de la SAU et 50% des exploitations). Les résultats de la campagne 2012 sont dans la moyenne décennale, avec une légère baisse des volumes livrés par rapport à 2011 du fait de la sécheresse qui induit parallèlement un taux de sucre particulièrement élevé. Les exportations de sucre ont bien repris en 2012, portées par la hausse du prix de ce produit sur le marché européen.

La production légumière reste dynamique et permettent de couvrir 71% de la consommation locale.

Il en est de même de la production fruitière qui est en constante progression et assure ainsi un taux de couverture de la consommation locale de l'ordre de 69%.

Par contre, et ce malgré une légère augmentation en 2012, les productions animales locales ne réussissent pas à répondre à une demande très dynamique : la consommation de viandes augmente assurée à 61 % par les importations qui sont en nette hausse en 2012 en particulier en viande de volailles.

4 Bilan de mise en œuvre des aides 2012 par mesure

4.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

4.2 Les mesures en faveur des productions animales

4.2.4 Primes animales aux éleveurs de ruminants

4.2.5 Structuration de l'élevage

4.2.6 Aide à l'importation d'animaux vivants

4.3 La mesure Productions végétales de diversification

4.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

4.5 La mesure en faveur de la filière banane

4.6 La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane

4.7 Les réseaux de références

4.8 Le programme d'assistance technique

4.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

4.1.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité, étroitesse des marchés) entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, produits pour l'alimentation humaine et animale ainsi qu'intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger ces surcoûts en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées par ordre de priorité à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers certains pays tiers dans le cadre du commerce régional sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première les constituant.

4.1.2 Rappel des objectifs

Les objectifs du RSA tels qu'énoncés dans le programme POSEI France sont de :

- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;
- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine ;
- En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondant aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local dans un environnement économique très concurrentiel ;
- A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

4.1.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2006 concernant la mesure RSA

Dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, une procédure dématérialisée, le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer)

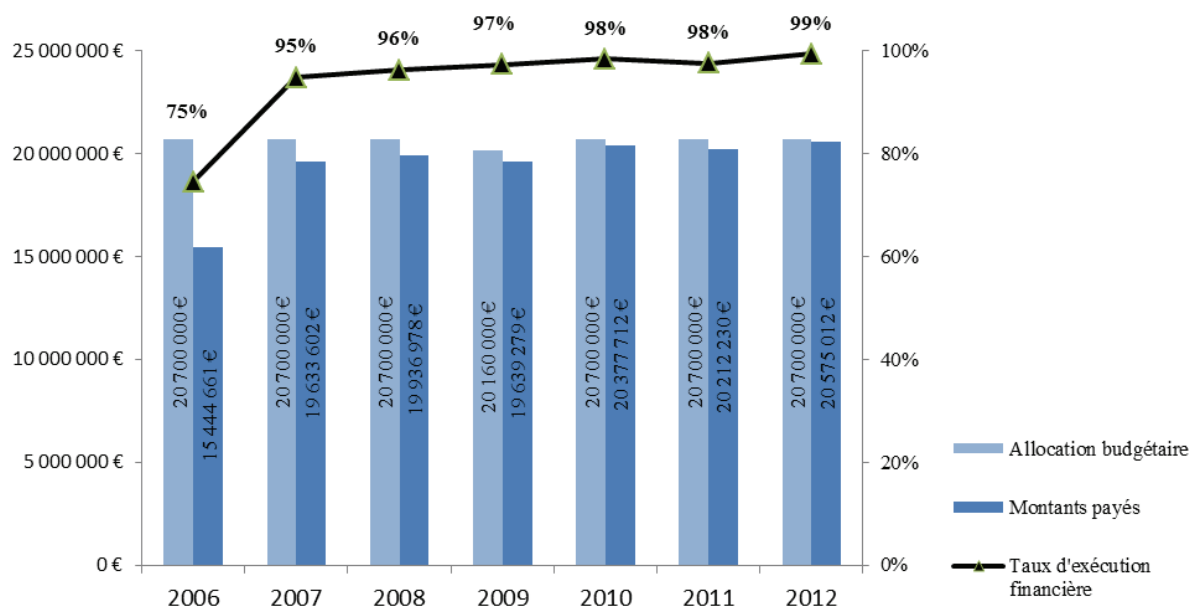
qui avait été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011, a été élargie aux autres RUP françaises début 2012.

2012	▪ Guyane : - Augmentation des contingents céréales et des préparations de fruits et légumes aux dépens des produits laitiers (origine UE), des autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine. ▪ Martinique : - Ajout de produits « morues et harengs séchés, salées ou fumés » et « riz », au contingent céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine en provenance de pays tiers. - Mise à zéro du contingent relatif aux autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE) au profit des préparations de fruits et légumes.
2011	▪ Tous DOM : Introduction du contingent alimentation animale « Agriculture Biologique » provenance UE et baisse du contingent « céréales » en contrepartie. ▪ Antilles / Guyane : Homogénéisation de la liste des produits éligibles de la catégorie « céréales et autres produits » selon celle de La Réunion (dont ajout de la pulpe de betterave pour les Antilles). ▪ Guyane : Augmentation du taux d'aide céréales et autres produits origine UE de 128,5 €/t à 160 €/t (+24,5%). ▪ Tous DOM : Augmentation du contingent des intrants semences et plants origine UE de La Réunion et baisse pour les autre DOM.
2010	Afin de donner la priorité aux produits destinés à l'alimentation animale, aux intrants et aux produits de base de l'alimentation humaine, le malt a été supprimé des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine »). La catégorie « préparation de fruits » a été restreinte pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement. En raison du développement des filières maraîchères et horticoles dans les départements français d'Amérique, le contingent de semences et de plants a été étendu à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes.
2009	Pour le secteur des céréales et l'ensemble des DOM : au sein du groupe des « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire) », un ensemble de produits, classés sous le code NC 2308, « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs », peut bénéficier des dispositions du RSA à compter du 1^{er} janvier 2009. Par ailleurs, le contingent huiles végétales pays tiers pour La Réunion est augmenté à 6 500 tonnes.
2008	Les contingents ont été adaptés en 2008 : les contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers ont été fortement augmentés pour tous les DOM. Des précisions ont été apportées d'une part, concernant l'enregistrement et le maintien de l'agrément des opérateurs et d'autre part, concernant la constitution des dossiers de demande d'aide.

4.1.4 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2012

4.1.4.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2012

Figure 5 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2012, en euros



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire est constante (20,7 M€) depuis 2006, à l'exception de l'année 2009 pour laquelle la fiche financière a été définie en diminuant l'allocation RSA au profit des MFPA considérant les besoins respectifs de ces 2 volets de mesures pour l'année concernée. À l'instar des années précédentes, le taux d'exécution financière est très élevé en 2012 (99,4%) ; le plafond budgétaire réglementaire de 20,7 M€ est quasiment atteint du fait de l'augmentation des besoins d'approvisionnement, ce qui motive la demande d'augmentation du plafond RSA pour les années suivantes.

42 opérateurs ont bénéficié du RSA, majoritairement pour des opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne.

4.1.4.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

En 2012, 315 783 t ont été introduites, soit + 1,45% par rapport à 2011.

317 732 t avaient été prévues dans les bilans prévisionnels, soit + 0,57%.

20,58 M€ d'aides payées, soit 99% des contingents utilisés.

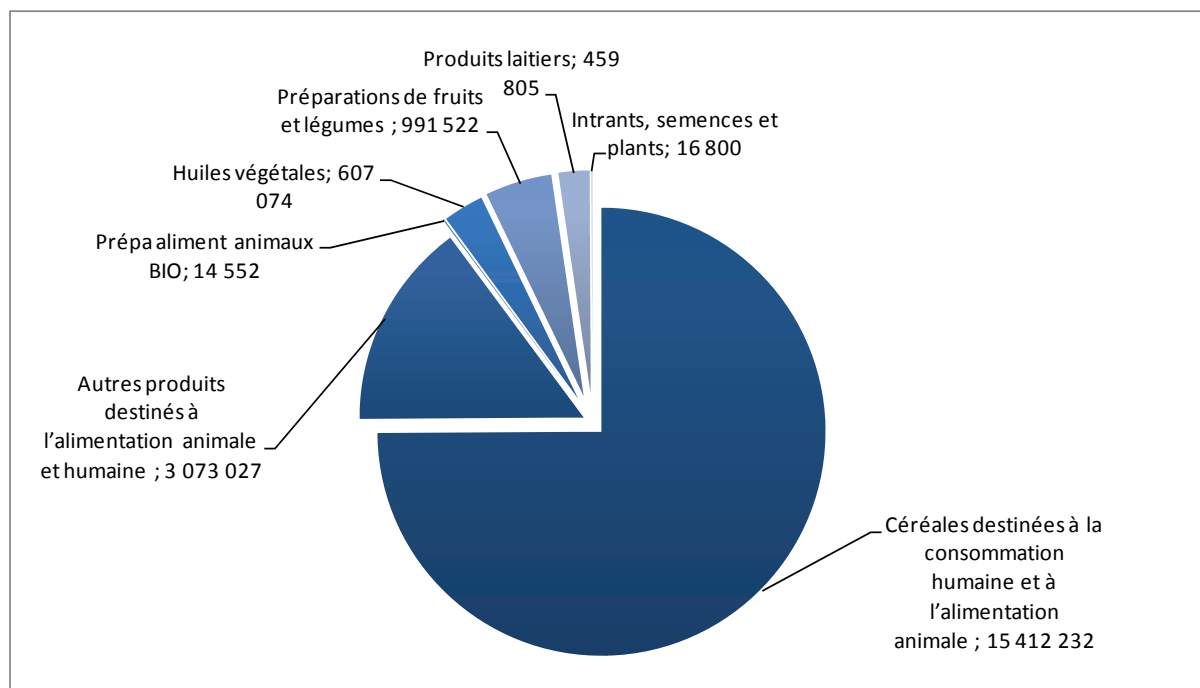
La grande majorité des introductions d'origine UE est effectuée par La Réunion, qui représente 58% des aides et 60% des volumes en 2012.

La hausse moyenne de 1.45% des volumes aidés observée en 2012 par rapport à l'année précédente, est différenciée selon les DOM :

- Une forte augmentation pour la **Guyane** (+23,8%) ;
- Une hausse plus modérée pour la **Martinique** (+3,4%) et la **Guadeloupe** (+2,3%) ;
- Une diminution très légère pour **La Réunion** (-0,4%).

A l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale qui mobilisent 18,5 M€ en 2012, soit 90% du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique valable pour tous les DOM reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

Figure 6 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2012 (en euros)



Source : ODEADOM

4.1.4.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

En 2012, **15 931 t** ont été importées, soit **-26,5%** par rapport à 2011.

11% des contingents ont été utilisés, soit 4 points de moins qu'en 2011.

RSA5

La Réunion représente 96% des volumes importés d'origine pays tiers en 2012.

En **Guadeloupe**, les volumes importés restent très limités (190 t).

La **Martinique** voit ses volumes limités (400 t) multipliés par 3,5 par rapport à 2011.

En **Guyane**, aucune importation n'est enregistrée.

87% des quantités importées concernent du riz et 8% des huiles végétales.

RSA4

Globalement, les volumes importés de pays tiers se réduisent chaque année depuis 2007 (-69,4% sur la période 2007-2012). En détail, cette baisse correspond essentiellement aux importations de riz de La Réunion.

4.1.4.4 Bilan du commerce régional des produits bénéficiant du RSA (réexportations au titre de l'article 18 du Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission, c'est-à-dire dans la limite des contingents prévus par l'Annexe II)

RSA6

En 2012, 9 181 t de produits ont été réexportées dans le cadre du commerce régional, soit - 10% par rapport à 2011.

62% des possibilités de réexportation figurant dans l'annexe 2 du Règlement (CE) N° 793/2006 de la Commission (14 813 t), ont été utilisées. Cela représente une régression de 7 points par rapport à 2011. Depuis 2006, les réexportations continuent de concerner très majoritairement **La Réunion** qui est à l'origine de 98% des volumes réexportés en 2012.

Sur cette période 2006-2012, les quantités réexportées par la **Guadeloupe** et la **Martinique** sont moindres et irrégulières. Concernant 2012, elles représentent 192 t pour la Guadeloupe et seulement 3 t pour la Martinique.

La **Guyane** ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

Depuis 2006, les réexportations dans le cadre du commerce régional sont quasi-exclusivement constituées de 2 catégories de produits : les aliments pour animaux et la farine de froment, avec respectivement 87% et 13% des quantités réexportées en 2012.

4.1.4.5 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

RSA8

Le tableau RSA9 donne des estimations des surcoûts liés à l'éloignement à partir des déclarations des opérateurs RSA.

4.1.4.6 Utilisation des bilans prévisionnels

En 2012, les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés à plus de 99%. Seules les réalisations de la **Martinique** n'atteignent pas ce pourcentage, avec seulement 96,5% d'utilisation. En outre, ces taux d'utilisation ont été atteints plus précocement que les années précédentes (certains, dès la fin du mois de mai 2012 comme les préparations de fruits et légumes pour La Réunion).

RSA9

Sur la base de l'enquête déclarative auprès des opérateurs RSA, on observe des introductions hors RSA de produits éligibles au programme en baisse de près de 50% par rapport à 2011, avec 35 000 t environ.

Cette évolution est contrastée selon les DOM (ces données issues d'une enquête déclarative, sont données à titre indicatif) :

En **Guadeloupe**, ces introductions hors RSA sont constantes autour de 1 035t.

En **Guyane**, ces volumes sont très faibles en 2012 avec seulement 109 t.

En **Martinique**, ils approchent les 8 000 t, soit 10 fois plus qu'en 2011.

A **La Réunion** ces volumes restent importants avec 26 000 t, mais bien moindre qu'en 2011 (-60%).

4.1.4.7 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

RSA10

Les prix à la consommation des ménages pour les produits alimentaires sont en augmentation de 2.9% dans les 4 DOM (donnée moyenne) et de 3% en métropole. L'écart de l'indice entre la métropole et les DOM poursuit sa diminution passant de 1,5 % en 2011 à 1,4% en 2012.

Les volumes produits par les opérateurs RSA destinés à l'alimentation animale baissent légèrement en 2012 par rapport à 2011 (-2,2% environ), en rupture avec l'évolution tendancielle sur la période 2007-2012 (7,2%).

La quantité de farine produite dans les DOM augmente en 2011 (24%) au-delà de l'évolution tendancielle sur la période 2007-2012 (7,1%).

4.1.5 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

4.1.5.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe

RSA11

En 2012, les **introductions** atteignent 59 028 t, soit une progression des volumes de 2,3% par rapport à 2011 qui confirme l'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 (3,3%).

Les céréales comptent pour 84% de ces volumes en 2012.

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers augmente par rapport à 2011 (+15,3%) conformément à l'évolution tendancielle de 16,1% sur 2008-2012. Cependant, les importations restent très faible (1%) au regard du bilan prévisionnel.

Seule la farine de froment a fait l'objet de **réexportations** en 2012 avec 192 tonnes et ceci dans le cadre de l'article 18 du Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission, soit 27% du plafond déterminé par l'UE.

RSA12

4.1.5.2 Bilan du RSA pour la Guyane

En 2012, les **introductions** atteignent 10 397 t, soit une progression de 23,8% des volumes par rapport à 2011 qui dépasse largement l'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 (3%).

RSA13

Cette évolution constitue un rattrapage par rapport à l'année précédente : en 2011, une mauvaise estimation des besoins des opérateurs guyanais avait eu pour conséquence un quota revu à la baisse et des introductions d'origine UE limitées.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 96% de ces volumes introduits.

Aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2012.

La Guyane n'a pas fait de réexportation. Elle ne possède d'ailleurs pas de contingents au titre de l'article 18 du Règlement (CE) n°793/2006 et n'a pas fait de réexportation avec remboursement préalable de l'aide (article 16 du Règlement (CE) n°793/2006).

4.1.5.3 Bilan du RSA pour la Martinique

En 2012, les **introductions** atteignent 56 143 t, soit une progression de 3,4% des volumes par rapport à 2011, confirmant l'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 (2%).

RSA14

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité (95%) de ces introductions en 2012.

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers repartent à la hausse après trois années de diminution, atteignant 400 tonnes. Seules les céréales et les préparations de fruits et de légumes ont fait l'objet de ces importations.

Les **réexportations** de la Martinique dans le cadre de l'article 18 sont quasi nulles en 2012, avec seulement 3 tonnes de yoghourt (soit 0,54 % du plafond d'utilisation fixé par l'UE). La Martinique a

RSA15

cependant réexporté au titre de l'article 16, et donc après remboursement préalable de l'aide perçue, respectivement 172 t de glaces, 226 tonnes de boissons, nectars et confitures et 2 t de yogourts élaborés à partir de préparations de fruits et poudre de lait ayant bénéficiés du RSA.

4.1.5.4 Bilan du RSA pour La Réunion

RSA16

En 2012, les **introductions** atteignent 190 215 t, soit une légère baisse de 0,4%, l'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 étant de 0,5%. À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine (dont BIO) constituent l'essentiel (96%) de ces volumes.

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers continuent de régresser en 2012 (-28,4%), accentuant l'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 (-17,6%). Ces volumes importés représentent seulement 15% du bilan prévisionnel. Le riz constitue 55% de ces volumes.

Les **réexportations « contingentées »** atteignent 8 986 t en 2012, soit une baisse de 10% par rapport à 2011. Ces volumes représentent 66% du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent

RSA17

Elle a également réexportées au titre de l'article 16 : 974,5 t d'aliments pour crevettes, 20 t de yogourts et 3 t de préparations à base de céréales/ farine pour industrie alimentaire élaborés à partir de blé, de préparations de fruits et de poudre de lait et de matières grasses ayant bénéficiés du RSA.

4.2 Les mesures en faveur des productions animales

4.2.1 Objectifs et actions

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. A la mise en place du POSEI France, les productions animales locales représentaient moins de 50 % du marché local, dans toutes les filières et les départements. La stratégie globale vise donc à améliorer l'approvisionnement local tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier du POSEI France pour les productions animales consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont les suivants :

- Augmentation de la production ;
- Amélioration des performances des élevages ;
- Amélioration de la structuration des filières ;
- Développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre à ces objectifs, les mesures suivantes sont mises en œuvre dans chacun des DOM :

- Primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- Programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent. En effet, les interprofessions regroupent l'ensemble des intervenants des filières (des fabricants d'aliments du bétail aux distributeurs et aux consommateurs) dans une démarche de partenariat autour d'un objectif commun : le développement de la production locale ;
- Aides à l'importation d'animaux vivants.

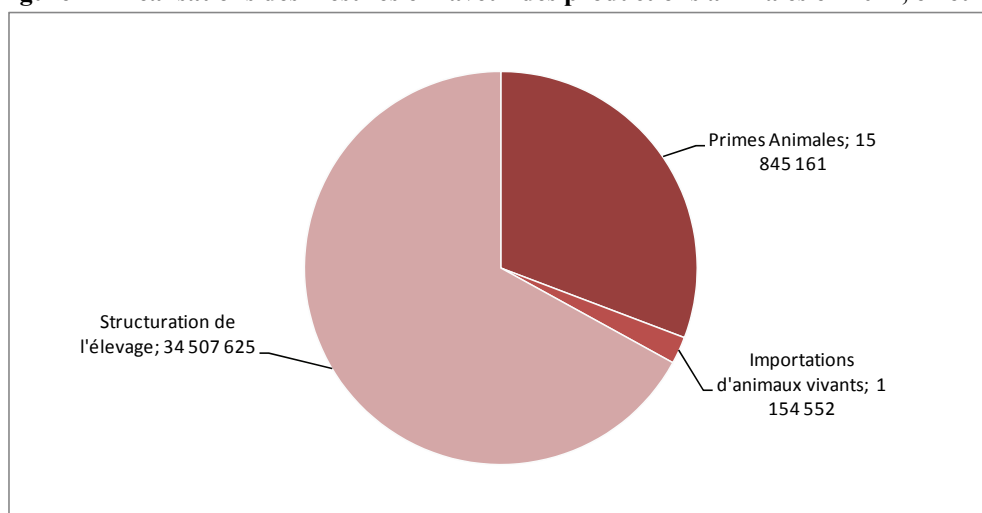
On retrouve donc deux types d'aides qui présentent certaines complémentarités :

- Des primes animales incitatives à l'amélioration de la production et au passage par l'abattoir des animaux, destinées à l'ensemble des éleveurs des DOM, qu'ils soient adhérents d'un groupement de producteurs ou non ;
- Des aides prévues dans les programmes globaux de soutien aux filières animales pilotés par les interprofessions et dont seuls les éleveurs relevant du secteur organisé bénéficient afin de permettre le développement et le renforcement de la structuration des filières.

Enfin, pour accompagner le développement des cheptels locaux, des aides à l'importation d'animaux vivants sont octroyées pour compenser une partie du coût de leur acheminement vers les DOM.

4.2.2 Exécution financière des mesures en faveur des productions animales

Figure 7 – Réalisations des mesures en faveur des productions animales en 2012, en euros



FA1

Source : ODEADOM, ASP

Les trois mesures en faveur des productions animales du POSEI représentent une réalisation totale de 51 509 350€, dont 67% relèvent de la mesure « Structuration de l'élevage », 30,8% de la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » et 2,2% de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants ». Le montant total est en augmentation de +5% par rapport à 2011 et de +11% par an en évolution tendancielle depuis 2006.

La mesure « structuration de l'élevage » bénéficie de l'augmentation par rapport à 2011, la plus importante (+6%) tandis que celle des deux autres mesures se limite à +3%.

Les trois mesures en faveur des productions animales du POSEI représentent en 2012 un montant total payé de 51 507 338€, en augmentation de +5%/2011. Sur la période 2006-2012, l'évolution tendancielle est de +11%/an.

La mesure « structuration de l'élevage » bénéficie de l'augmentation 2012/2011 la plus importante (+6%) tandis que celle des deux autres mesures se limite à +3%.

En terme de poids relatif, la mesure « structuration de l'élevage » représente plus des deux tiers des réalisations (67%), les primes animales 31%, la mesure IAV venant compléter le total pour un peu plus de 2%.

En terme d'évolution tendancielle 2006-2012, la mesure « structuration de l'élevage » affiche un taux de +15%/an, IAV +8,5%/an et l'enveloppe globale payée sur les primes animales a augmenté pour sa part de près de +5%/an.

4.2.3 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales

4.2.3.1 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe

Filière bovine viande

Le cheptel bovin compte 82 335 têtes pour 14 892 détenteurs en 2012.

La consommation de viandes bovines est en recul de -15% sous le double effet de celle de la production locale (-7%) et des importations (-15%). Aussi, en dépit de la baisse de production, le taux de couverture du marché par la production locale augmente de 2 points.

Filière ovine et caprine

En 2012, la consommation de viandes ovines et caprines, est estimée à 1 472 tonnes (en léger recul -4%/2011). Les abattages contrôlés sont minimes (9 tec en 2012) et en forte baisse (-31%).

Filière porcine

A l'inverse du scénario de 2011, le taux de couverture du marché local résiste au niveau de 32%, grâce à la légère augmentation de la production locale et à la stabilité des importations.

Filière volailles de chair

Avec 13 770 tonnes en 2012, la viande de volailles est de loin la 1^{ère} viande consommée en Guadeloupe mais le marché est approvisionné à 97% par les importations.

Filière œufs de consommation

La production locale est en forte augmentation en 2012 (+22%) et, compte tenu d'une baisse de 50% des importations, le taux de couverture du marché par la filière organisée atteint 88%, soit un gain de 14 points par rapport à 2011.

Filière cunicole

La viande de lapin constitue un petit marché en Guadeloupe avec une consommation estimée à seulement 75 tonnes en 2012 ; les importations dominent (59%) et sont en forte hausse en 2012 (+38%). Le taux de couverture du marché par la production organisée perd 6 points.

4.2.3.2 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane

Filière bovine viande

Le cheptel poursuit sa croissance alors que le nombre de détenteurs est pratiquement stable depuis 2009.

En 2012, la consommation de viandes bovines est en nette hausse (+16%) et ce sous l'effet unique de celle des importations (+19%), les abattages restant pratiquement stables par rapport à 2011. Le taux de couverture du marché perd 3 points en 2012 pour se limiter à 14%.

Filière ovine et caprine

Avec moins de 4 tec abattu en 2012, la production contrôlée est marginale, la filière des petits ruminants est largement dominée localement par la viande caprine vendue dans les circuits courts. Les importations sont en retrait (-17%) mais représentent 98% de la consommation.

Filière porcine

La consommation est en forte croissance en 2012 (+17% par rapport à 2011), et ce sous l'effet d'une part d'une hausse de près de 20% des importations mais aussi de celle des abattages contrôlés (+6%). Du fait de ce différentiel, le taux de couverture du marché perd 1 point pour se situer à 14% en 2012.

Filière volailles de chair

Les importations atteignent 8 770 tonne en 2012, en hausse de +7% par rapport à 2011. Le seul abattoir privé ne communique pas la production qui demeure néanmoins marginale face aux importations.

4.2.3.3 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique

Filière bovine viande

Les abattages contrôlés reculent de -1,5% par rapport à 2011, les importations baissent pour leur part de -2,4%. La consommation affiche un léger recul (-2%) et le taux de couverture du marché est pratiquement stable.

Filière lait

Poursuivant la tendance observée depuis le début du programme, la production laitière en Martinique accuse une forte baisse en 2012; les effectifs se limitent à 100 vaches laitières pour 9 éleveurs dans la filière organisée. Dans ce contexte, la consommation est assurée à 98% par des importations.

Filière ovine-caprine

Le marché global est en nette baisse en 2012, avec des importations divisées par deux entre 2012 et 2011, les abattages étant stables. Dans ce contexte, le taux de couverture du marché local augmente mécaniquement, de 3 points mais se limite à 6%.

Filière porcine

Les abattages contrôlés augmentent de près de +7% en 2012 par rapport à 2011, tendance aussi constatée pour les importations mais de plus faible ampleur (+4%). Le taux de couverture du marché local, estimé en volume à 4 400 tonnes, est quasiment stable en 2012.

Filière avicole-volaille de chair

La viande de volailles est de loin la 1^{ère} viande consommée en Martinique : avec 12 230 tonnes en 2012, ce volume représente 3 fois celui du porc ou de la viande bovine. La consommation poursuit sa hausse en 2012 (+5%) sous l'effet conjoint de celles de la production locale (+11%) et dans une moindre mesure des importations (+4%) qui restent largement dominantes assurant 89% des approvisionnements de l'île.

Filière cunicole

En 2012, les abattages augmentent légèrement (+2,3%) mais ce sont surtout les importations qui s'effondrent de -28%. Dans ce contexte et très logiquement, le taux de couverture du marché local gagne près de 8 points en 2012.

4.2.3.4 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à La Réunion

Filière viande bovine

La consommation est en hausse de +5% en 2012 par rapport à 2011, mais les importations également (+7,5%) alors que les abattages contrôlés sont en recul de 2%. La viande bovine ne représente que 11% du total des viandes consommées à La Réunion.

Filière lait

En régression depuis le début du programme en 2006, le cheptel marque en 2011 un ralentissement dans son recul (-1,4% contre -5% par an en tendance). Le taux de couverture du marché local perd plus de 2 points en 2012 pour se situer à 31%, sous l'effet conjoint d'une hausse des importations de près de +8% et d'une baisse du volume collecté de 3%.

Filière porcine

Avec une consommation estimée à 24 820 tonnes en 2012 (+3% par rapport à 2011), la viande porcine est la deuxième viande la plus consommée à La Réunion. Le taux de couverture du marché local est de 49%, stable par rapport à 2011, les abattages contrôlés et les importations évoluant du même ordre de grandeur en 2012 (respectivement +2,7% et +3,4% par rapport à 2011).

Filière avicole-volailles de chair

Avec près de 28 500 tonnes en 2012, la viande de volailles la 1^{ère} viande consommée et celle dont la croissance de la demande est la plus forte (+6% en 2012). Mais la production locale affiche un recul de plus de -12% alors que dans le même temps les importations augmentent de près de +18% en volume. Aussi le taux de couverture du marché recule de façon significative de -7% par rapport à 2011.

Filière cunicole

Malgré une stabilisation de la production locale ces deux dernières années, le marché de la viande de lapin est submergé en 2012 par une hausse de +70% des importations, ramenant le taux de couverture du marché local à son plus bas niveau depuis le début du programme (42%).

4.2.4 La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants

4.2.4.1 Description de la mesure

Cette mesure se compose d'aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

L'organisme payeur de cette mesure est l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales regroupent trois aides :

- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau ;
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins ;
- La prime aux petits ruminants (PPR).

4.2.4.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

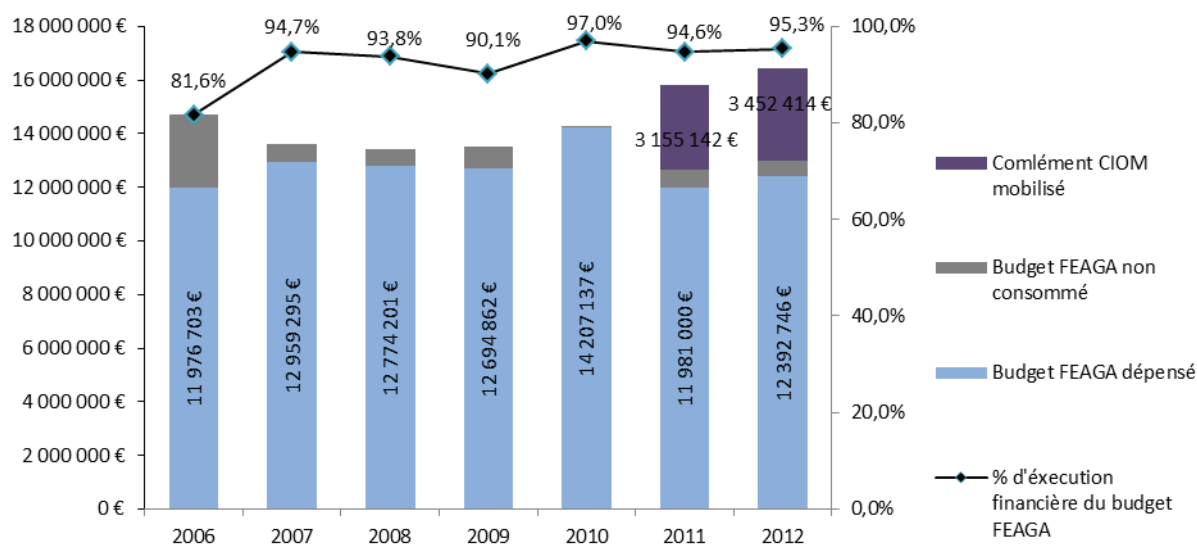
- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

4.2.4.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure Primes animales

2012	Harmonisation de la rédaction du programme sans incidence sur la mise en œuvre
2011	Revalorisation du complément veau ADMCA de 100 à 200 €
2010	Prime aux petits ruminants (PPR – aide directe aux éleveurs) : Augmentation du montant unitaire de l'aide par animal admissible de 20%, à 34 € par animal, afin de rechercher un effet de levier sur la production.
2009 ponctuelles	Versement d'une avance à compter du 16 octobre pour les mesures « Primes animales » et « Banane ». Dans un contexte de prix agricoles bas et de coûts de production élevés, de nombreuses exploitations agricoles rencontrent des difficultés financières. Dans les DOM, la situation est de plus aggravée par l'impact d'aléas climatiques périodiques. Face à cette situation dégradée, la Commission, par le Règlement (CE) n° 691/2009 du 30 juillet 2009, a autorisé les États membres, à compter du 16 octobre 2009, à verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes versées dans le cadre du programme POSEI France (mesures « Banane » et « Primes animales »). Ceci représente, pour l'année 2009, une dérogation aux dispositions du règlement (CE) n° 73/2009 de la Commission qui prévoit que les paiements au titre des régimes de soutien doivent être effectués, au titre d'une année (N), au cours de la période allant du 1er décembre (N) au 30 juin (N+1).

4.2.4.4 Bilan quantitatif et financier global de la mesure Primes animales en 2012

Figure 8 – Exécution financière de la mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2006 à 2012



PA1

Source : ASP

* Montant payé sur FEAGA

** Montant payé sur complément national

En 2012, le **montant total** versé pour la mesure « Primes Animales » atteint 15 845 161 €, soit 3% de plus par rapport à l'année précédente. 2011 avait marqué une rupture avec le doublement du montant unitaire pour le « complément veau » accompagné par la mise à disposition d'un complément national. Ainsi en 2012, le **complément national** a été mobilisé à hauteur de 3 452 414 € correspondant exactement au paiement du complément veau de l'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant).

L'allocation budgétaire **FEAGA** de 13 000 000 €, en hausse de 2,7% par rapport à 2011, a été consommée à 95,3%, soit un point de plus que l'année précédente.

En 2008 et 2009, le taux de réalisation n'était respectivement que de 94% et 90% car un stabilisateur avait été appliqué après estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification), mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire.

Les montants versés pour l'**ADMCA** (Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant) ont atteint 13 392 746 €, en augmentation de 3,6% par rapport à 2011, ce qui porte le poids relatif de cette aide à 83% de la mesure « Primes animales ». Le nombre de têtes primées (58 653) augmente également de 3,6%, et le nombre de bénéficiaires de 9,4% (2493) qui correspond principalement à une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires petits éleveurs en Guadeloupe et aussi en Martinique.

PA2

Pour la **PAB** (Prime à l'abattage) le montant total payé en 2012 atteint 2 335 255 €, plutôt en stabilité (+0,9%). Son poids relatif dans le total baisse néanmoins de 0,3% en liaison avec la hausse de celui de l'ADMCA. La PAB a concerné 11 166 têtes primées (+2,5%) et 1476 bénéficiaires (+18,6%). Cette

augmentation est là aussi due à une augmentation du nombre de bénéficiaires petits éleveurs de Guadeloupe et Martinique.

Les montants alloués à la **PPR** (Prime aux Petits Ruminants), 359 095 €, sont en baisse de -2,4% en 2012 par rapport à 2011, avec un poids relatif 2,3% des montants versés dans le cadre de la mesure « Primes animales ». 10 544 têtes ont ainsi été primées en 2012 (-4,8%) auprès de 242 bénéficiaires (-9%). On assiste au phénomène inverse à l'élevage bovin en Martinique et Guadeloupe qui sont les deux DOM principalement concernés par les PPR, avec une moindre mobilisation de l'aide par les plus petits éleveurs bénéficiaires que les années précédentes.

4.2.4.5 Bilan de la mesure Primes animales par DOM

L'augmentation des montants totaux versés pour la mesure en 2012 a bénéficié différemment aux DOM.

Les montants versés en **Guadeloupe** ont connu la plus forte augmentation (+5,4%). La part relative de ce DOM reste la plus importante avec 32,3% du montant total.

PA3

Tableau 7 – Montants de primes animales en Guadeloupe en 2012 et évolution par rapport à 2011

GUADELOUPE	2012	Evolution 2011-2012
ADMCA	4 532 538	4,1%
PAB	496 134	20,3%
PPR	92 489	0,1%
TOTAL	5 121 161	5,4%

Source : ASP

La PAB connaît une forte progression de 20,3%, mais qui reste en valeur absolue moindre à celle de l'ADMCA qui augmente de 3,8%. La PPR est en très légère hausse (+0,1%).

Du point de vue des réalisations, le nombre de têtes primé a progressé pour atteindre 24 850, soit +4,5% par rapport à 2011.

Le nombre de bénéficiaires augmente fortement pour l'ADMCA (+151) et la PAB (+165) alors qu'il diminue pour la PPR (-2).

L'évolution remarquable est la forte augmentation des bénéficiaires de la prime à l'abattage, tendanciellement depuis 2006, encore accentuée en 2012.

La **Guyane** a connu une augmentation des montants versés de 4,5%.

Tableau 8 – Montants de primes animales en Guyane en 2012 et évolution par rapport à 2011

PA4

GUYANE	2012	Evolution 2011-2012
ADMCA	2 517 688	5,1%
PAB	268 558	-3,7%
PPR	41 960	28,0%
TOTAL	2 828 207	4,5%

Source : ASP

Le nombre total de têtes primées est passé en 2012 à 14 673, soit une progression de 6,8%. Cette progression est forte pour la PPR (+34,1%) et la PAB (+18,9%) et plus limitée pour l'ADMCA (+3%) en valeur relative.

Le nombre de bénéficiaires suit le même schéma, avec une augmentation relative très importante pour la PPR (+43,8%), plus limitée pour la PAB (+4,7%) et une réduction pour l'ADMCA (-6,3%).

En **Martinique**, les montants versés ont augmenté dans une moindre mesure (+2,6%).

PA5

Tableau 9 – Montants de primes animales en Martinique en 2012 et évolution par rapport à 2011

MARTINIQUE	2012	Evolution 2011-2012
ADMCA	2 519 469	3,4%
PAB	398 779	5,9%
PPR	126 160	-18,1%
TOTAL	3 044 407	2,6%

Source : ASP

Le nombre global de têtes primées (16 895) a diminué de 3% par rapport à 2011, s'expliquant par une baisse de 23,5% pour la Prime aux Petits Ruminants.

Pour les autres aides, le nombre de têtes progresse de 5% pour l'ADMCA et 2,8% pour la PAB.

Le nombre de bénéficiaires suit la même évolution : -29,1% pour la PPR et +14,9% pour l'ADMCA et +26,6% pour la PAB.

Les montants versés à **La Réunion** en 2012 restent stables par rapport à 2011 (+0,1%). La part relative pour ce département est donc légèrement en baisse et se situe à 30,6%.

PA6

Tableau 10 – Montants de primes animales à La Réunion en 2012 et évolution par rapport à 2011

LA REUNION	2012	Evolution 2011-2012
ADMCA	3 581 115	1,9%
PAB	1 171 784	-6,0%
PPR	98 486	11,2%
TOTAL	4 851 385	0,1%

Source : ASP

Le nombre de têtes primées progresse de 1,2% à 23 945.

En valeur absolue, la progression du nombre de têtes pour l'ADMCA (+2,9%) est presque compensée par la baisse pour la PAB (-7,4%).

La PPR connaît une augmentation plus importante (+8,5%).

En termes de nombre de bénéficiaires, on retrouve la même tendance, avec +3,6% pour l'ADMCA, -5,2% pour la PAB et +4,4% pour la PPR.

4.2.5 La mesure structuration de l'élevage

4.2.5.1 Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions spécifiques à chaque DOM avec des objectifs qui leur sont propres (cf. ci-après). Les actions qui sont proposées à travers cette mesure pour atteindre les objectifs se répartissent en trois catégories :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage : bovins viande et bovins lait, porcins, ovins, caprins, volailles de chair, œufs de consommation, cunicole, aquacole et apicole.

En Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, deux associations de préfiguration des interprofessions (APIFEG pour les productions animales et APIFIVEG pour les productions végétales) ont été créées au printemps 2012 pour un démarrage effectif à l'automne de cette même année. En vue d'une reconnaissance prochaine, l'APIFEG est devenue INTERVIG (Interprofession des Viandes en Guyane) durant l'été 2013.

La structure des interprofessions peut varier d'un DOM à l'autre, regroupant les différentes familles de l'amont à l'aval :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers) ;
- Les acteurs de la restauration collective ;
- Les acteurs de l'importation des viandes et des œufs ;
- Les consommateurs

4.2.5.2 Rappel des objectifs

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production locale venant se substituer aux importations de produits animaux et végétaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France 2012 sont déclinés de façon spécifique au sein de chacun des DOM.

Guadeloupe

Les deux principales orientations du programme sont :

- garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes ;
- augmenter la production locale et son poids relatif sur le marché local afin de répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché.

Les objectifs opérationnels sont :

- amélioration de l'organisation des filières ;
- amélioration de la productivité des élevages ;
- renforcement de la formation des éleveurs ;
- développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs ;
- renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché ;
- création et pérennisation de l'emploi.

Guyane

Les objectifs de la mesure «structuration de l'élevage» en Guyane sont centrés sur quatre filières (bovine, porcine, caprine pour la viande, volailles de chair et œufs) avec un dispositif qui, à l'instar des 3 autres DOM, vise à soutenir le fonctionnement technique et économique des différents maillons de chacune des filières des produits animaux.

Malgré les efforts entrepris, la Guyane continue d'émarger très faiblement à la mesure « Structuration de l'élevage ». Aussi un important travail de réflexion sur cette mesure a été réalisé en 2011 et a abouti à une restructuration du programme d'actions de 2012 pour le rendre plus lisible et mieux répondre aux objectifs. La principale modification a consisté à regrouper la plupart des aides en créant un tronc commun d'aides transversales éligibles à l'ensemble des filières et à créer 3 nouvelles aides.

Martinique

Les deux priorités du programme piloté par l'interprofession « productions animales » (AMIV) sont les suivantes :

- garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers des organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances de l'élevage ;
- augmenter la production locale et ses parts de marché afin de répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché.

Ces priorités se déclinent selon les objectifs suivants :

- renforcer les compétences des hommes et les performances des exploitations, mettre en place un réseau de fermes de référence ;
- établir les moyens d'une croissance régulière des productions
- développer la découpe/transformation par les professionnels ;
- valoriser des produits et créer des valeurs ajoutées ;
- pérenniser et créer des emplois.

La Réunion

L'objectif du programme réunionnais réside dans la conquête des parts de marché pour permettre aux filières animales locales de se développer dans le cadre d'un modèle de développement socio-économique spécifique.

Compte tenu du bilan des programmes réalisés sur les 10 dernières années, qui a permis de structurer et de développer l'amont des filières, il s'agit maintenant d'amplifier l'activité des filières dans le cadre d'un marché devenu très concurrentiel (développement des importations à bas prix, en particulier de produits congelés et développement des magasins hard discount).

Les axes forts et les objectifs communs du programme sont les suivants :

- favoriser la solidarité des membres des Interprofessions dans le cadre de la promotion des produits locaux au sein des circuits modernes de distribution ;
- susciter l'émergence d'une production de matière première locale, régulière et homogène, répondant aux exigences d'un marché en mutation ;
- accroître les parts de marché des filières animales réunionnaises pour assurer le développement de la production locale, en s'appuyant sur une communication « Produit Pays » et pour améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'île en denrées de première nécessité ;
- rattraper les retards de niveaux de consommation de La Réunion par rapport à la métropole ;
- poursuivre les investissements au sein des filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier ;
- maintenir le revenu des producteurs.

La particularité de La Réunion est d'avoir un dispositif « projet DEFI » composé de trois mesures, l'aide à la croissance maîtrisée de la production, l'aide à la mise en marché et à la commercialisation et l'aide à la communication mises en œuvre de façon synergique, visant à favoriser la montée en puissance des nouveaux producteurs et à augmenter les parts significatives de marché local en pratiquant notamment une péréquation des prix payés au producteur permettant une politique commerciale plus globale avec des campagnes promotionnelles. Le dispositif est mis en place en 2010 pour 3 ans pour être évalué sur les résultats obtenus.

4.2.5.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure structuration de l'élevage

Chaque DOM ajuste la mesure selon les spécificités de la filière et du territoire.

En Guadeloupe

2012	▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : - aide d'incitation à l'organisation ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide au transport et à la collecte pré et post- abattage ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide aux cultures fourragères ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au transport entre la Martinique et la Guadeloupe. ▪ Suppression : aide à l'amélioration des points de vente
-------------	--

En Guyane

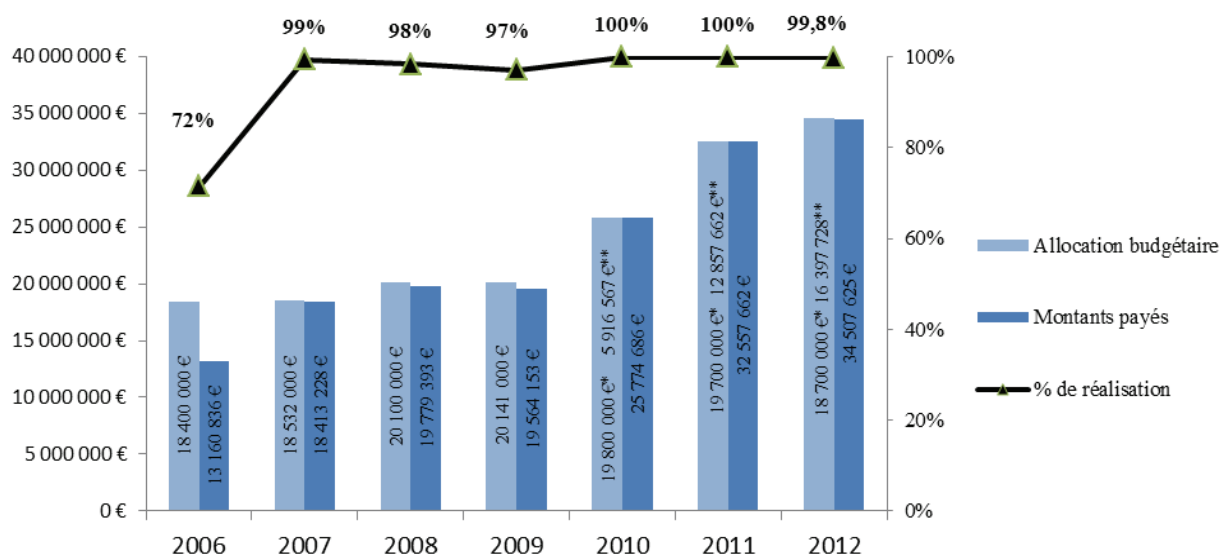
2012	▪ Harmonisations de forme ; ▪ Regroupement d'aides entre les filières : - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales ▪ Regroupement d'aide entre les filières et modifications : - aide à l'incitation à l'organisation ; - aide à l'insémination artificielle ; - aide à l'achat de reproducteurs locaux ; - aide à la spécialisation des ateliers de production animales (ancienne aide à la diversification de l'offre en production bovine) ; - aide à l'amélioration des performances d'élevage (anciennes aides « Prime à l'abattage et à la performance - Filière porcins », « Aide à la collecte et prime à l'abattage » - filière ovins-caprins) ; - aide à la livraison des viandes et des œufs (ancienne aide soutien à la distribution dans les communes éloignées) ; - aide à la collecte des animaux et des œufs (anciennes aides « à la collecte du bétail par les structures professionnelles », « à la collecte et prime à l'abattage » pour les porcins et des aides « au regroupement des œufs vers le centre de conditionnement » et « des volailles ») ; - aide de soutien à la valorisation de la production par la découpe ou par la transformation ; - aide à l'amélioration de l'affouragement (aide déplacée de la mesure « céréales et oléoprotéagineux en Guyane ») ; - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales ; ▪ Création : - aide à l'amélioration de la productivité des élevages ; - aide à la valorisation et acquisition de co-produits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel ; - aide à la commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités ; ▪ Suppression : - Aide au soutien à la gestion du marché local du porc
------	---

En Martinique

2012	▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : - aide forfaitaire en faveur d'une production compétitive et de qualité ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au renforcement des disponibilités fourragères. ▪ Aide déplacée dans le texte : aide au renforcement des disponibilités fourragères
------	---

A La Réunion

2012	▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : - aide à la croissance maîtrisée de la production : annexe 2 : Cahier des charges relatif à l'aide au produit d'exigence Cœur Pays lait ; ▪ Suppression : aide à la sécurisation des élevages caprins.
-------------	---

4.2.5.4 Bilan global de la mesure Structuration de l'élevage**Figure 9– Exécution financière de la mesure Structuration de l'élevage de 2006 à 2012**

Source : ODEADOM

* : Allocation budgétaire FEAGA

** : Complément national, part mobilisée

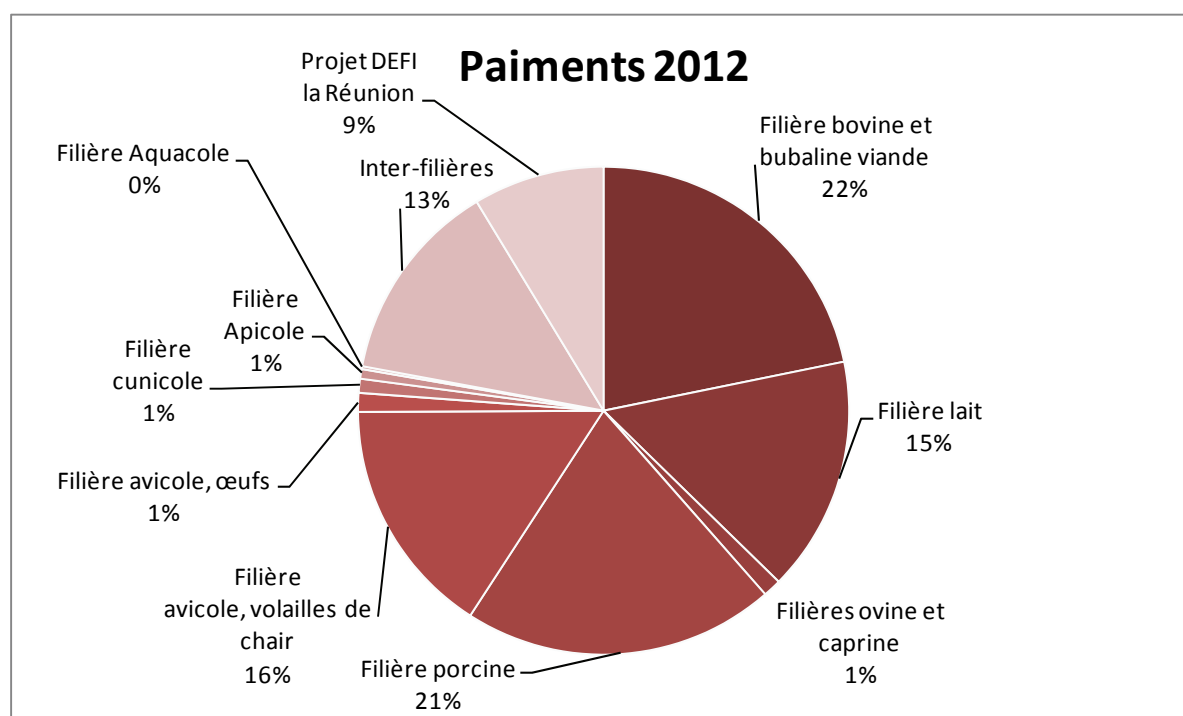
La demande de financement de cette mesure est en augmentation constante depuis le début du programme. Si l'allocation a plafonné en 2008 et 2009 à un niveau de 20 M€, le complément national a permis sur la période 2010-2012 de l'abonder largement : de ce fait, en 2012, l'allocation budgétaire du FEAGA ne représente plus que 53% (soit 18,7 M€) du montant total payé (34,5 M€).

Comme les deux années précédentes, le taux de réalisation en 2012 est de 100% (ou presque) du fait de la mobilisation du complément national.

SE1

Quatre filières principales bénéficient de l'essentiel des aides : bovins viande et lait, porcins et volailles représentent ensemble 74% du total des paiements. Leur part est d'autant plus importante que les aides inter-filières en forte augmentation en 2012 ou le projet DEFI à La Réunion bénéficient à ces filières au moins au prorata de leur activité.

Figure 10 – Répartition des paiements 2012 de la mesure Structuration de l'élevage par filière– Tous DOM



Source ODEADOM

Les filières bovines (viande et lait) voient leurs poids relatif baisser de plus de 4 points, le recul étant équilibré entre les deux : elles représentent 21,8% pour la viande (7,52 M€) et 15,5% pour le lait (5,36 M€).

A l'opposé, les deux filières granivores voient leurs poids relatif augmenter de 3,4 points : le porc gagne 1 point à 20,6% (7,12 M€) et les filières volailles 2,5 points (5,44 M€).

La filière des petits ruminants (ovins et caprins) subit en 2012 une forte baisse de ses paiements (-33%) qui se montent à 0,41M€ ; il en va de même de la filière aquacole (-48%) mais pour des montants limités (0,07 M€ en 2012).

Par contre, une autre petite filière de diversification, la filière apicole voit son montant total payé multiplié par quatre en 2012 (0,22 M€).

Le dispositif inter-filières bénéficie d'une augmentation significative du montant payé +41% par rapport à 2011 (4,63 M€).

En 2012, la Guadeloupe et la Martinique bénéficient d'une augmentation légèrement supérieure à celle des paiements totaux (+8,5% contre +6%), celle de La Réunion se limite à +1,8% tandis que le total des paiements en Guyane (0,68 M€) augmente de +76% (effet de la mise en place du nouveau programme).

Malgré ces évolutions constatées en 2012, La Réunion demeure le principal bénéficiaire de cette mesure avec près de 21,46 M€ de paiements réalisés en 2012 (soit 62,2% du total). La hausse globale des paiements est modérée après une forte hausse en 2011 qui correspondait au démarrage du programme DEFI et à de bonnes réalisations de la filière bovine lait. En 2012, les aides aux filières granivores (porc et volaille) ont fortement augmentés compensant très largement la diminution des réalisations des filières bovine (lait et viande) et du projet DEFI.

SE1

La Martinique bénéficie de 7,46 M€ de paiements (pour un poids relatif en légère hausse à 21,6%) ; la Guadeloupe, après une année 2011 en baisse, revient à son niveau de 2010 avec 4 M€ de paiements (son poids relatif progresse légèrement à 11,7%). Enfin, si la hausse calculée pour la Guyane est spectaculaire, le poids relatif de ce DOM dans le total payé reste faible, passant de 1% du total en 2010 à 4,5% en 2012.

4.2.5.5 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage par DOM

SE2

4.2.5.5.1 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guadeloupe

Après le creux observé en 2011, les aides versées pour la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe sont revenues au niveau constaté en 2010, c'est-à-dire un peu plus de 4 M€.

Cette hausse de +8,5% par rapport à 2011 s'explique par le redressement des paiements à la filière porcine qui augmentent de +480 K€ soit +44%.

SE3

La filière des petits ruminants voit ses paiements poursuivre leur baisse (-51% / 2011) alors que de son côté, la filière bovine subit une légère baisse (-4,2% soit -56 K€) due à un volume d'abattage en diminution.

Pour des montants limités, les filières cunicole et apicole bénéficient de paiements en hausse.

L'enveloppe globale se répartit à 94% entre 3 secteurs : 39% pour la filière porcine, 32% pour la filière bovine et enfin 23% pour les actions inter filières.

Pour la deuxième année consécutive, la filière volailles de chair est absente du bilan des réalisations. Si la filière œuf avait mobilisé des fonds POSEI en 2011 suite à la création de la SICAPOG en 2010, le montant des paiements a été divisé par deux en 2012, se limitant à 15,8 K€.

Malgré le « trou d'air » de 2011, les aides payées au titre de cette mesure en Guadeloupe ont connu une hausse largement supérieure à celle du total payé aux 4 DOM : passant de 821 K€ en 2007 à 4,024 millions € en 2012, elles ont été multipliées par un facteur de 4,9. L'évolution tendancielle sur la période 2006-2012 est de +26%/an contre +15%/an pour le total payé aux 4 DOM. Cette forte progression témoigne de la montée en puissance de la structuration des filières animales en Guadeloupe qui est confortée en 2012 après le bilan en demi-teinte de l'année 2011.

Seules les filières de ruminants (bovine, ovine et caprine) affichent des baisses des abattages contrôlés en 2012 ; les abattages de viandes blanches (porc et volailles) sont en hausse, il en est de même des autres filières qui affichent toutes une évolution positive en 2012 (œufs, lapin, miel et produits aquacoles).

Par contre, l'année 2012 se caractérise par une baisse du poids relatif des organisations de producteurs dans une majorité de filière : bovins (-2 points), ovins et caprins (-16 points), œufs (-21 points) et dans une moindre mesure miel et produits aquacoles qui reculent respectivement de -10 points et -6 points. Cet indicateur est pratiquement stable pour les 3 autres filières (porc, volailles de chair et lapin). Le nombre de bénéficiaires de la mesure en 2012 recule de 3% par rapport à 2011 (soit -11 bénéficiaires) : le total est de 309 en supprimant le doublon que représente une structure présente sur deux filières.

En tendance sur les années 2006-2012, le poids relatif des filières structurées progressent pour toutes les productions animales à l'exception notable de la filière « œufs » dont le volume de production des OP a été divisé par deux, passant de 13 millions d'œufs en 2006 à seulement 6,6 millions en 2012.

SE4

En Guadeloupe, le nombre de bénéficiaires de cette mesure « structuration de l'élevage » a été multiplié par 3 sur la période 2006-2012, passant de 104 à 309.

Filière bovins viande

Si, contrairement à 2011, le climat social a été calme en 2012 au sein du principal abattoir du département, la filière bovine connaît une deuxième année difficile avec une baisse des abattages totaux (-9%), celle-ci étant beaucoup plus marquée pour la filière organisée dont le total des apports recule de 16%, en relation directe avec une baisse de 10% des éleveurs apporteurs (505 éleveurs en 2012). La filière organisée représente 26% du total abattu.

Le marché global est lui aussi en recul sous le double effet de la baisse de l'offre locale et de celle encore plus marquée des tonnages de viandes bovines importées. Aussi, malgré un moindre abattage, le taux de couverture du marché local s'améliore, atteignant 29% il gagne 2 points par rapport à 2011 mais il est loin des niveaux de 2008-2009, années qui affichaient un taux de 38%; en viandes fraîches, les abattages locaux couvrent plus des 2/3 des besoins de la Guadeloupe.

Filières ovine et caprine

Comme dans les autres DOM, la production familiale et les circuits courts informels dominent très nettement la production organisée et la filière longue : néanmoins 7 nouveaux éleveurs ont rejoint l'unique groupement de producteurs, la CABRICOOP, portant à 90 le total des adhérents. Mais, sous le double effet d'une baisse des apports en têtes et de celle du poids carcasse (-2 kilos par rapport à 2011), le tonnage réalisé en 2012 par CABRICOOP s'effondre de -36% soit nettement plus que les abattages totaux (-28% par rapport à 2011). La filière organisée représente cependant 82% des abattages contrôlés.

Les importations concernent en quasi-totalité les viande ovines (100% du frais et 80% du congelé). Le taux de couverture du marché est dérisoire, moins de 1% du marché total, constat à tempérer par l'importance des circuits informels (abattages non contrôlés).

Filière porcine

Première filière bénéficiaire des aides de la mesure en Guadeloupe (39% du total des aides), la filière porcine poursuit une lente mais régulière croissance, celle-ci étant le fait de la production organisée dont le tonnage a été multiplié par 3,5 depuis le début du programme.

Les volumes abattus par les 2 groupements porcins sont en hausse de 4,5% en 2012 (1161 t). Le taux de couverture du marché par la production locale gagne 1 point et sur le segment du frais, la production locale assure la quasi-totalité des besoins avec 94% de part de marché. Les importations de viandes fraîches de porc se heurtent à des problèmes techniques de tenue des viandes.

Filière volailles de chair

La production informelle est importante ; la DAAF dénombre 35 éleveurs professionnels passant par les abattoirs contrôlés dont 21, soit 60%, adhèrent à un des deux groupements de producteurs : 12 éleveurs adhèrent à l'AVICOOP et 9 éleveurs ayant rejoint le nouveau groupement COPAVIG créé en 2012.

La hausse très importante des volumes abattus en 2012 (+953% à 347 tec) est un artefact statistique, lié au fait que, contrairement à 2011, 2 abattoirs ont transmis cette année leurs données à l'IGUAVIE.

Les deux groupements représentent 99% des abattages contrôlés. Les importations sont largement dominantes et en hausse (13 426 tonnes soit +4% / 2011) mais concernent avant tout des viandes congelées. Si le taux de couverture global est marginal (2,5%), il est par contre significatif pour le segment du frais (30%).

Filière œufs de consommation

La filière est largement dominée par des éleveurs professionnels qui commercialisent en direct sans passer par la SICAPOG et ce phénomène s'est accentué en 2012 avec le départ de 3 adhérents sur 7 du syndicat. La filière organisée ne représente plus que 13% de la production totale locale qui assure la couverture de 90% du marché local. La consommation est stable et les importations sont en recul.

Filière cunicole

Marquée par des problèmes techniques en 2010, cette filière se redresse petit à petit pour retrouver en 2012 son niveau de production de 2009 : avec 31 tonnes abattues, les apports des adhérents du SYLAP, unique groupement lapin de la Guadeloupe, représentent la quasi-totalité des volumes produits (99%). Le marché reste cependant difficile car les importations augmentent beaucoup plus vite que la production locale : en 2012, le tonnage importé est en hausse de 44%. De ce fait, le taux de couverture du marché local perd 6 points pour descendre à 41%. Mais, comme dans les autres filières, sur le segment du lapin frais, l'offre locale couvre près de 82% des besoins locaux.

4.2.5.5.2 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Guyane

Pour la deuxième année consécutive, le total des paiements de cette mesure est en forte augmentation en Guyane : +673 K€ soit +76% / 2012. Son poids relatif au regard des 3 autres DOM reste toutefois faible : de 1% en 2010, puis 2,7% en 2011, il passe à 4% en 2012.

Parmi les 4 DOM éligibles au POSEI, la Guyane est de loin le département le moins avancé en termes de structuration des filières, même si depuis 2012 plusieurs étapes ont été franchies. Après sa création au printemps 2012, l'Association de Préfiguration des Filières Elevage en Guyane (APIFEG) est devenue opérationnelle à l'automne (1 animateur et des locaux). Pour mémoire, l'APIFEG s'est transformé courant 2013 en futur interprofession et prend le nom d'INTERVIG (Interprofession des Viandes de Guyane).

La mise en place des deux associations de préfiguration des interprofessions (APIFEG et APIFIVEG) qui ont démarré de façon effective à l'automne 2012, permet à la Guyane de mobiliser pour la première fois depuis le début du programme 156 K€ sur les actions inter-filières.

Cette structuration accompagnée par les modifications des aides dont l'introduction de nouvelles aides, le nombre de bénéficiaires de la mesure Structuration de l'élevage est en forte augmentation en Guyane : il atteint presque 70 en 2012, soit une progression tendancielle annuelle très positive 43% dans la mesure où l'on partait de rien en 2006.

Trois filières représentent 88% des paiements :

- La filière bovine avec 35% des paiements et une hausse de +115 K€ en 2012
- La filière porcine avec 26% des paiements et une hausse de +95 K€ en 2012
- La filière œufs de consommation avec 27% des paiements et une hausse de 357 K€ soit une multiplication par 7 par rapport à 2011

La filière « petits ruminants » voit son paiement total reculer de près de 60% et perdre 50 K€ par rapport à 2011.

La filière volailles de chair est de nouveau absente en 2012 du bilan des réalisations de cette année.

SE5

Filière bovins viande

Selon la BDNI (source EDE Guyane), les effectifs totaux de bovins et surtout de vaches adultes (+ de 36 mois) poursuivent leur progression (+5,3%), avec une poursuite de l'augmentation de la taille des troupeaux et une relative stabilité du nombre de détenteurs (+1,5%)/

Malgré ces augmentations très significatives du cheptel reproducteur bovin et bubalin deux années de suite, les abattages contrôlés de bovins et bubalins augmentent d'à peine +1% en 2012 pour atteindre 343 tonnes équivalent carcasse (tec) : cette faible hausse s'explique par celle du poids moyen carcasse qui gagne 5,4 kg par tête soit +3,4%. Le nombre de têtes passant par l'abattoir de Cayenne recule légèrement année après année : de 1552 têtes en 2009 on est passé à seulement 1510 têtes en 2012. Le poids relatif des structures agréées est très significatif puisqu'il est estimé à 76%. Les importations sont en forte hausse en 2012 (+19% à 2037 tonnes) et le taux de couverture du marché local perd plus de 2 points par rapport à 2011 pour se limiter à 14,4%.

SE6Filières ovine et caprine

Après la forte hausse enregistrée en 2011 (+84% en tonnage, 5,8 tec pour 444 têtes) les abattages de petits ruminants reculent de façon très sensible en 2012 : -38% en têtes mais l'augmentation du poids carcasse moyen (+0,8 kg/tête) permet de limiter le recul en tonnage à -34%.

Les importations, elles aussi sont en baisse : -17% par rapport à 2011 à 213 tonnes. En poids relatif, la production locale ne représente plus que 1,8% de la consommation. Mais ces données ne rendent compte que d'une vue partielle du marché qui est, dominé par la viande caprine, et se caractérise par l'importance des circuits informels (abattages non contrôlés, ventes directes du producteur aux consommateurs).

Filière porcine

Pour la première année depuis 2007, les abattages de porcs ont cessé de baisser en 2012, affichant une hausse de +6,3% pour atteindre 359 tec. Mais ce niveau reste très inférieur à celui enregistré en début de programme avec près de 450 tec en 2007. Les structures agréées représentent 95% des abattages contrôlés.

Comme en viande bovine, les importations de viandes porcines augmentent de +19% en 2012 pour atteindre près de 2 220 tonnes, le taux de couverture du marché local perdant 1,4 point pour se limiter à 14%.

Filière volailles de chair

Le seul abattoir agréé est un outil privé (sarl CIRO) dont les relations avec la coopérative CACG sont perturbées par des dettes mutuelles anciennes entre les deux structures. La CACG s'est recentrée sur le secteur œufs et lapins. Dans ce contexte, le volume d'abattage de volailles de chair en Guyane fait logiquement l'objet du secret statistique.

Pour 2012, la statistique agricole (SPS) estime la production à 479 tec, les importations s'élèvent pour leur part à 9 250 tonnes dont 99% sous forme de viandes congelées (+7,3% / 2011). Sur la base de ces données, le taux d'auto-provisionnement est très faible, de l'ordre de 5%.

Filière œufs de consommation

Enfin, le marché de l'œuf de consommation est couvert à 100% par la production locale, la Guyane n'important pas d'œufs de consommation mais uniquement des œufs à incuber. La production totale de 2012 n'est pas connue.

4.2.5.5.3 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour la Martinique

La hausse des paiements sur cette mesure se poursuit en 2012, avec cependant un ralentissement par rapport à la forte hausse observée en 2010 (+29% / 2010) : +587 K€ soit +8,6% / 2011.

Les actions inter-filières mobilisent plus du tiers des paiements, témoignant de l'importance des actions collectives de l'interprofession: son poids relatif passe de 21% à 34% en 2012, avec un montant payé de 2,56 M€, soit +1,1 M€.

En conséquence, toutes les filières voient leurs paiements totaux baisser en 2012, à l'exception de la filière bovins viande et, dans une moindre mesure, de la filière cunicole.

Trois filières se partagent les deux tiers du total payé :

- la filière porcine avec 22% du total des paiements, mais dont le total payé subit une baisse significative par rapport à 2011: -16,5% soit -316,5 K€;
- la filière volailles de chair avec 21%, mais dont le poids relatif baisse de 3 points par rapport à 2011;
- la filière bovins viande qui bénéficie d'une légère hausse (+2%) : le total payé est de l'ordre de 1,2 M€ soit +77% par rapport à 2010.

SE7

Les 4 autres filières (bovins lait, petits ruminants, filière cunicole, filière aquacole) émargent pour quelques pourcents du total payé en 2012.

A noter que sur la période 2006-2012, l'ensemble des paiements progressent de manière régulière et importante: l'évolution tendancielle 2006-2012 est du même ordre de grandeur pour toutes les filières, soit +15% à +16%, exceptée pour la filière lait qui est la seule à afficher une tendance négative. En 2012, la hausse observée depuis 2009 du nombre de bénéficiaires marque le pas, le total masquant des évolutions divergentes par filière (baisse dans le secteur des ruminants).

L'évolution 2012/2011 des abattages (ou du litrage) est différente selon les filières :

SE8

- Les deux filières viandes du secteur ruminants (bovins viande et ovins-caprins) affichent des tonnages abattus quasi stable (-1,5% pour la viande bovine et +1,6% pour les viandes ovine et caprine). La part de l'interprofession est stable ;
- Par contre, la production de lait de vache continue de baisser de façon inquiétante (-24% par rapport à 2011) ; sur la période 2007-2012, celle-ci s'est effondrée de -60%.
- Les deux filières « viandes blanches » affichent en 2012 un bilan positif avec des abattages contrôlés en hausse: la filière porcine avec +7% en tonnage et un gain de 2 points de la part de l'interprofession et la filière volailles de chair qui affiche +10% en tonnage. La filière structurée en volailles de chair représente 100% des abattages depuis le début du programme POSEI en 2006.

Sur la base des informations fournies par l'AMIV, l'interprofession des viandes en Martinique, les principaux faits marquants en 2012 sont détaillés ci-dessous.

En terme de structuration, la création d'une union de coopérative, MADIVIAL, qui regroupe 5 coopératives (bovin viande et lait, porcs, volailles et lapin) est un fait majeur. Cette nouvelle coopérative a un chiffre d'affaires consolidé de 14 M€ et regroupe 280 éleveurs adhérents. La mise en place à titre dérogatoire d'un crédit d'avance des aides du POSEI par OSEO Financement (nouvellement BPI) est le premier résultat positif de la création de cette union.

Filière bovins viande

La coopérative bovine s'oriente vers une plus grande autonomie fourragère des élevages. L'ensilage et la fauche se développent ainsi que la valorisation de jachère active dans les exploitations bananières. Suite au mécontentement des éleveurs concernant les modalités trop variables entre les classificateurs, une réforme des modalités de la classification des carcasses est en cours avec le concours de FranceAgriMer et des services de l'Etat et ce, en collaboration avec les interprofessions.

Filière lait

La diminution de la production laitière se poursuit en 2012. Un accord entre les industriels, l'AMIV et MADIVIAL a permis de relever de 0,34 € le prix d'achat du lait au producteur. La filière s'engage vers un plan de relance comprenant la modernisation des élevages, la formation des éleveurs et l'assainissement de la situation financière de la coopérative.

Filière ovine et caprine

La coopérative SCACOM a essentiellement consacré cette année à l'organisation de la production. Ainsi un dispositif d'avance du Conseil régional de la Martinique permet aux engraisseurs de faire l'acquisition des lots d'agneaux à engraisser.

Filière porcine

Il est à noter le renforcement simultané dans les deux coopératives de l'encadrement technique des 50 éleveurs de porc en 2012, qui a notamment permis le développement de la conduite en bande des truies.

Filière volailles de chair

Le secteur de la volaille présente la croissance la plus forte depuis 2010. La hausse des ventes et de la production en 2012 sont liées aux accords de substitution de poulet importé passés avec deux unités industrielles de transformation (COMIA et Caraïbes Agro) pour un volume global de 400 tonnes. La coopérative (SCAM) est devenue l'unique propriétaire de l'abattoir de volaille. Le renforcement des performances de production se poursuit avec notamment la systématisation de la pesée automatique et permanente des lots de volaille.

Filière cunicole.

Avec le soutien du Conseil Régional, de l'AMIV et de MADIVIAL, les éleveurs de lapin ont retrouvé puis dépassé en 2012 le niveau de production anéanti en fin 2011 par un incident alimentaire qui avait causé la disparition du cheptel de reproduction.

Les autres faits marquant de l'année pour le secteur des productions animales en Martinique sont :

- La mise en place par l'AMIV d'un cycle de formation « Technicien Boucher » en partenariat avec l'ENSBMV (Ecole Nationale de la Boucherie).
- La validation du projet d'un atelier de découpe et de transformation multi-espèces de la SOTRADEV
- Le lancement de l'activité d'IKARE (Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage).

4.2.5.5.4 Bilan de la mesure Structuration de l'élevage pour La Réunion**SE9**

Le montant total payé sur cette mesure est stable en 2012 mais cette stabilité cache des évolutions différentes en fonction des filières.

Les montants payés aux deux filières bovines (lait et viande) sont en baisse en 2012 de respectivement -5% et -6,6%. Il en est de même pour la filière caprine dont l'aide s'effondre de -64% pour ne plus représenter que 28,6 K€.

Les 2 filières des viandes blanches (porcs et volailles) bénéficient de paiements en hausse en particulier la filière volailles dont les aides augmentent de +45%, soit +1,2 M€ par rapport à 2011. Si la filière cunicole affiche une stabilité, la filière apicole de La Réunion bénéficie pour sa part d'une enveloppe de 160 K€ en 2012 (seulement 4,6 K€ en 2011) : malgré cette augmentation spectaculaire, le poids relatif de cette filière reste minime à l'échelle du total payé à La Réunion (1% du total payé sur la mesure).

Les aides inter-filières (observatoire de la consommation, animation et gestion du programme, communication) reculent pour la deuxième année consécutive : le recul est très significatif puisqu'en 2 ans, la baisse est de 56%, le montant payé passant de 1,5 M€ à seulement 656 K€ en 2012, l'interprofession préférant mobiliser son propre budget pour ce type d'actions.

Après son introduction en 2011, le **projet DEFI** qui avait mobilisé près de 3,9 M€ en 2011 voit lui aussi ses paiements baisser de -23% en 2012, pour se limiter à 2,99 M€.

La production en tonnage des 4 filières viandes présentes dans le programme POSEI à La Réunion est stable en 2012 : +0,3% par rapport à 2011. Les évolutions sont limitées : progressions coté viande porcine (+2,7%) et lapin (+1,5%) mais baisses de -1,9% pour le tonnage de viande bovine et celui de volailles de chair. La production laitière continue son recul avec -3,2% en 2012 (19,2 millions de litres livrés), loin des niveaux du début du programme 2006-2013 où elle atteignait 24,6 millions de litres.

Sur la base de l'indicateur « part de l'interprofession dans les abattages totaux ou le volume total de lait », la structuration des filières animales à La Réunion est stable en 2012 à l'exception notable de la filière bovine dont le poids des structures organisées perd 8 points par rapport à 2011 pour ne représenter plus que 85% des abattages en 2012.

Le nombre total d'adhérents à une organisation de producteurs s'érode légèrement sur les deux dernières années ; les variations sont minimales d'une filière à l'autre, de l'ordre de quelques adhérents en plus ou en moins par rapport à 2011.

Filière bovins viande

Le bilan de l'année 2012 est plutôt morose pour cette filière : les abattages de la SICAREVIA ont baissé de plus de 10% alors que le total des abattages contrôlés (1 782 tec) ne recule que de 1,9%. Aussi la part de la production organisée baisse de plus de 8 points pour se situer à 85%.

La consommation de viandes bovines calculée par la méthode des bilans augmente de +5% en 2012 et atteint 6879 tec ; le taux de couverture du marché local se limite donc à 26%, il est estimé par contre à 45% pour les viandes fraîches. Malgré la dynamique des ventes en GMS qui se confirme en 2012, l'offre locale peine à répondre à la demande de viandes bovines fraîches.

Le volume de viandes répondant aux exigences « Cœur Pays » progresse de façon significative, avec un gain de 8,5 points par rapport à 2011. Le revenu de référence en production bovine augmente légèrement de +1,3%.

Pour répondre au bilan morose de 2012, un plan de relance a été formalisé au sein de l'Interprofession bovine mais sa mise en œuvre a débuté en avril 2013. Le programme DEFI devrait, lui aussi, permettre de répondre à l'enjeu d'un redressement : 20 éleveurs bovins sont candidats pour s'inscrire dans cette démarche.

SE10

Filière lait de vache.

Malgré la sécheresse qui sévit dans l'île pour la deuxième année consécutive, la collecte de SICALAIT, qui est le seul intervenant sur cette filière, n'accuse qu'une légère baisse en 2012 (-3,2%). Les élevages ont réussi à maintenir individuellement leur production par une augmentation des effectifs, le rendement par vache accusant une très légère baisse. Le taux de pénétration de la filière organisée est logiquement de 100%.

Les analyses techniques montrent une forte corrélation entre le rendement par vache et la taille du troupeau : le rendement par vache est supérieur de 71% dans les troupeaux de plus de 50 vaches, laissant penser qu'une forte marge de progrès existe dans les petits troupeaux par la professionnalisation des éleveurs.

Cependant, du fait notamment du niveau atteint par le prix des aliments et des contraintes sociales propres à cette production (traite quotidienne), ce secteur a connu ces dernières années une véritable crise de confiance et la production laitière réunionnaise ne retrouvera son essor qu'avec l'installation de nouveaux producteurs. L'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2012 reste préoccupante: -4,5% de volume livré par an soit en cumul -22%.

Le projet DEFI est susceptible de répondre à cet enjeu en offrant des perspectives stables aux nouveaux producteurs. Le mécanisme interprofessionnel prend en compte les variations de prix de l'aliment qui ne constitue cependant qu'une partie des charges : dans ce contexte difficile, le revenu de référence augmente légèrement (+3,7% / 2011).

Le niveau initial des livraisons répondant aux exigences « Cœur Pays », qui n'était que de 30% en 2007, continue sa progression : c'est ainsi que près de 54% du volume livré en 2012 est éligible au cahier des charges « Cœur Pays ».

Filière porcine

Après 3 années de stagnation (2009-2011), la production porcine enregistre une légère croissance en 2012 (+2,7%), la filière organisée augmentant pour sa part de +2% et son poids relatif est stable à 82%. Cette progression de l'offre s'est faite grâce au programme DEFI et ce, dans un contexte d'une forte augmentation du prix de l'aliment porc.

Les viandes porcines répondant aux exigences « Cœur Pays » représentent en 2012 plus de 68% des tonnages de la filière organisée ; le revenu de référence affiche une légère baisse (-1%). Le projet DEFI constitue, pour la profession, l'ossature du développement futur de la filière porcine avec un objectif d'un gain de part de marché de +10% sur les dix ans à venir.

Filière volailles de chair

La croissance continue des volumes totaux abattus observée sur la période 2006-2010 est stoppée : pour la deuxième année consécutive, le tonnage est en baisse (-19% / 2011). Les volumes traités par l'ARIV sont par contre pratiquement stables (-0,6%).

Le marché reste particulièrement concurrentiel : comme en viande porcine, les importations de viandes congelées sont en forte progression (+19%) pour atteindre 18 600 tonnes. La part de marché de la production locale recule de 4,5 points pour se limiter à 37,4% en 2012.

Mais dans le même temps, les volumes répondant aux exigences « Cœur Pays » continuent de progresser : +2,4 points en 2012 pour dépasser le seuil des 75%.

Filière cunicole

La filière lapin bénéficie du POSEI depuis le 1er janvier 2009 date de son intégration au sein de l'interprofession ARIV. En 2012, les abattages contrôlés sont en hausse légère (+1,5%), ceux des adhérents à la filière organisée n'augmentent que 0,52% et représentent 114 tonnes soit un poids relatif

de 42,5%. Ce niveau est aussi celui atteint par les produits «Cœur Pays » au sein de la production locale.

Le marché local est en hausse avec une augmentation significative des importations (+9,4%) ; le taux de couverture du marché local serait en 2012 de 46,5%. Le revenu de référence des producteurs de lapins affiche en 2012 une légère hausse (+2,5% / 2011).

4.2.6 La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants (IAV)

4.2.6.1 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure IAV sont les suivants :

- Développement de la production locale des différentes filières d'animaux de boucherie par la fourniture d'animaux reproducteurs de race pure et de race commerciale pour les porcins ;
- Soutien à la production de viandes de volailles et de lapins via celui des importations d'œufs à couver, de poussins d'un jour (espèce Gallus mais aussi dinde, pintade, oie et canard) et de géniteurs lapins ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles (par exemple, chevaux et ânes pour les centres équestres et les ranchs pour les touristes).

4.2.6.2 Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants vise à soutenir l'acheminement par voie aérienne ou maritime d'animaux adaptés au contexte climatique local et destinés principalement à la reproduction. L'aide compense une partie du coût de transport de l'UE vers les DOM ou entre DOM (pour les animaux nés dans les DOM). Sont éligibles bovins, bubalins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, lapins et lapereaux, poussins et œufs à couver. Les filières apicoles et aquacoles sont aussi éligibles et ce, en fonction des éventuels besoins exprimés par chacun des DOM.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les importateurs (éleveurs individuels, coopératives, associations, groupements de producteurs et sociétés d'intérêt collectif agricole). Dans tous les cas, le bénéficiaire final est l'éleveur à qui le montant de l'aide est répercuté lorsque l'importateur n'est pas un éleveur individuel.

Les montants d'aide unitaire sont définis par groupes d'espèces et par DOM. L'aide est plafonnée à 80% du coût de transport aérien ou maritime, c'est-à-dire que le montant de l'aide est calculé sur la base des éléments du coût, à concurrence du montant forfaitaire unitaire.

Le tableau IAV1 reprend les montants unitaires et les conditions d'éligibilité de l'aide.

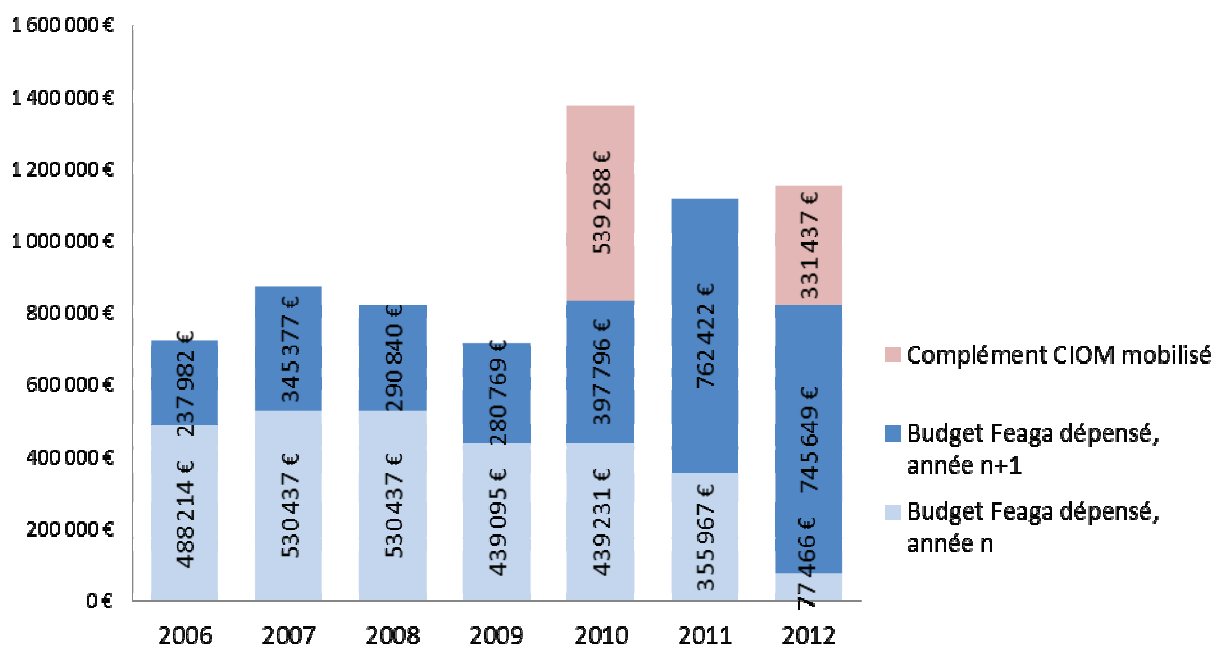
4.2.6.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure IAV

Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »	
2012	▪ Filières bovins, bubalins, ovins-caprins : diminution de la période de détention obligatoire des animaux importés, sur les recommandations faites par l'Institut de l'Elevage d'après les pratiques locales d'élevage
2011	▪ Possibilité d'importation de races commerciales pour les porcins reproducteurs ▪ Précision des sanctions en cas de non-répercussion de l'aide aux éleveurs : remboursement de l'intégralité de l'aide ou exclusion définitive du dispositif ▪ Précision de la destination des porcs importés : reproducteurs ▪ Baisse des taux d'aide porcins et lapins. Baisse des montants unitaires : porcins tous DOM à 300 € / unité (VS 420 €) ; création de 2 classes pour les lapins, tous DOM : 16 € / lapereau et 28 € / lapin adulte (VS 33 €). ▪ Plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime ▪ Changement des dates limite de dépôt. Date limite : 28 février année N+1, sauf en cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle.

	Précision des modalités de gestion. 1 arrêté national avec les dotations financières par DOM, 1 arrêté local par DOM avec les bilans par espèces
2010	- Filière bovins et bubalins : augmentation du montant de l'aide de 1 100 € à 2 000 € par animal importé pour les 4 RUP, l'importation s'effectuant par transport aérien du fait des conditions sanitaires. - Filière ovins et caprins : augmentation du montant de l'aide de 300 € à 450 € par ovine ou caprine importée en Guyane, en raison du changement des conditions de transport aérien. - Gestion et suivi du dispositif : les bilans prévisionnels d'importation, inclus auparavant dans le programme POSEI France, sont désormais fixés par arrêté.
2009	- Modification ou précision des modalités et critères d'attribution : - Obligation de naissance dans les DOM pour les animaux faisant l'objet de l'aide pour les échanges inter-DOM ; - Modification du taux d'aide pour les échanges d'animaux entre les DAF ; - Obligation de répercussion de l'aide au bénéficiaire final, l'éleveur, si l'importateur n'est pas un éleveur individuel ; - Secteurs bovins, bubalins, ovins-caprins, porcins et équins-asins : augmentation de la période de détention obligatoire des animaux importés ; - Secteur volailles : ouverture de l'aide aux poussins de toutes les espèces de volailles (dindes, dindons, canards et pintades compris) ; - Secteur lapins : obligation pour les reproducteurs importés de provenir d'élevages sélectionneurs.

4.2.6.4 Exécution financière de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants IAV2

Figure 11 – Exécution financière de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants, en euros, années de réalisation 2006 à 2012



Source : ODEADOM

Pour une année civile de réalisation n, les paiements des aides de cette mesure étant réalisés au fil de l'eau, ils se répartissent sur deux exercices FEAGA (n et n+1). En outre, ces paiements peuvent être complétés sur fonds nationaux depuis 2010.

Concernant l'année de réalisation 2012, le budget FEAGA 2012 a été sollicité à hauteur de 77 466 €, le budget FEAGA 2013 à hauteur de 745 649 € et le complément national à hauteur de 331 437 €. Le total de la campagne 2012 s'élève donc à 1 154 552 €, en légère augmentation par rapport à 2011 (+3%). Cependant, les réalisations restent limitées par rapport au pic de 2010, suite à la modification du programme POSEI 2010 intégrant un plafonnement de l'aide à 80% du coût de transport.

4.2.6.5 Bilan de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants par filières

IAV3

Il n'y a pas eu d'importation de bovins, de bubalins, d'ovins ou de caprins soumis à l'aide en 2012.

Les montants versés aux **filières porcines** et **cunicole** connaissent des hausses respectives de 28% et 103% en 2012, malgré des diminutions du nombre de têtes (-9% et -2%). Cela s'explique par une augmentation du montant unitaire moyen (+ 41% et +112%). L'évolution des quantités et des montants unitaires moyens entre 2011 et 2012 ne confirme pas l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2012. Ces filières représentent respectivement 8% et 6% des montants versés pour cette mesure en 2012.

Les importations d'**œufs à couver** connaissent une augmentation fulgurante en 2012 par rapport à 2011, plus de 13 000 % en montants d'aide et en quantités. Cette filière représente 11% des montants de la mesure IAV. Cependant l'évolution tendancielle annuelle 2006-2012 est négative, -15% pour les montants versés et les quantités.

La **filière volaille** reste stable par rapport à l'année précédente et concentre 73% des aides versées. Sur le moyen terme, l'évolution tendancielle est à la hausse (+25%/an pour les montants versé et +30% pour les quantités importées aidées).

La filière « **chevaux** et ânes » voit ses montants et quantités diminuer de près de 40% entre 2011 et 2012. Ces montants représentent 1% de la mesure IAV.

4.2.6.6 Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants

Le bilan de la mesure IAV est très contrasté selon les DOM.

On constate une baisse de ces aides en Guadeloupe et Guyane, les montants versés représentant respectivement 11% et 10% du montant tous DOM :

- Le montant versé en 2012 pour la **Guadeloupe** (128 792 €) diminue de 50% par rapport à 2011. Cette baisse est liée pour l'essentiel à la diminution des quantités de volailles importées (-46%), mais aussi aux filières porcine (-67%) et bovine (pas d'importation en 2012).
- En **Guyane**, le montant d'aide versé (118 084 €) diminue de 21% par rapport à 2011, baisse qui est principalement liée à la baisse des filières œufs à couver (-31%), chevaline (-80%) et ovine-caprine (pas d'importation en 2012).

IAV4

IAV5

La Martinique et La Réunion dont les montants versés représentent respectivement 52% et 26% des montants totaux, ont connu une progression des aides versées en 2012 :

- En **Martinique**, le montant versé augmente de 13% par rapport à l'année précédente (conforme à l'évolution tendancielle annuelle) et atteint 605 227 €. Cette progression des montants versés concerne principalement les filières porcine, avicole, mais également la filière cunicole.
- C'est à **La Réunion** que la progression du montant total versé (302 405 €) est la plus importante avec +70% par rapport à 2011. L'importation d'œufs à couver qui a été sollicitée pour la première année à hauteur de 128 544 € explique cette augmentation des montants. Sinon, depuis 2006, la mesure IAV est presque exclusivement utilisée par les filières avicole (avec une évolution tendancielle annuelle de près de 38% des quantités importées et des montants versés) et cunicole (avec une évolution tendancielle annuelle en baisse).

IAV6

IAV7

4.3 La mesure Productions végétales de diversification

4.3.1 Description de la mesure

La mesure MFPA « Productions végétales de diversification » est dédiée aux productions végétales hors banane et canne à sucre. Elle comprend trois volets :

1 – « Fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz » :

- Aide à la commercialisation des productions locales
- Aide à la transformation;
- Aide à la commercialisation hors région de production dont l'aide spécifique au riz produit en Guyane
- Les actions d'accompagnement des filières :
 - o Aide à la collecte
 - o Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP au distributeur final
 - o Aide au transport inter-départements français d'Amériques (DFA)
 - o Soutien à la consommation des produits de la diversification végétale par les collectivités
 - o Aide à la production de semences à La Réunion
 - o Aide au conditionnement
 - o Aide à la mise en place des politiques de qualité

2 – « Plantes aromatiques, à parfum et médicinales » :

Les plantes aromatiques : la vanille

- Aide à la production de vanille verte
- Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion et en Guadeloupe
- Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe

Les plantes à parfum

- Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats
- Aide à la culture de géranium et de vétiver
- Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques

Les plantes médicinales

- Aide à la commercialisation hors région de production

3 – « Structuration des filières de diversification végétale » :

L'aide à la structuration des filières de diversification est octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions collectives éligibles suivantes :

- Aide à l'animation interprofessionnelle de la filière
- Aide à la mise en place d'un système d'information « bourse aux fruits et légumes »
- Aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire
- Aide au stockage réfrigéré collectif des produits
- Aide à la promotion de la consommation de produits de diversification végétale locaux.

4.3.2 Rappel des objectifs

Pour l'ensemble des filières de diversification végétale, l'objectif consiste à :

- satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, des collectivités et des transformateurs locaux, tout en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ;
- Améliorer la structuration des filières, en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement), ainsi que des regroupements de producteurs ;
- Étendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- Mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement ;
- Accroître la qualité de la production ;
- Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- Élargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, les grossistes et la restauration hors foyer ;
- Concourir à l'entretien des espaces ;
- Développer l'emploi direct et induit.

Le regroupement des producteurs en organisations de producteurs reconnues concerne l'ensemble des productions éligibles du programme.

Les objectifs prioritaires sont déclinés au niveau de chacun des DOM :

- Guadeloupe
 - Satisfaire la demande locale ;
 - Organiser la filière maraîchère: collecte – livraison ;
 - Pour la filière ananas : développer la production en offrant de nouvelles variétés et élargir les débouchés (exportation – transformation) ;
 - Pour la filière fruitière : augmenter la production fruitière pour satisfaire les besoins locaux, notamment de la transformation ;
 - Pour la filière igname : planifier la production et en améliorer la qualité. Diversification variétale concentrée sur des cultivars à forte valeur ajoutée.
- Guyane
 - Organiser les filières (notamment collecte – livraison) ;
 - Améliorer la qualité des produits ;
 - Mettre en place des structures de mise en marché capables de répondre à la demande (GMS – collectivités) ;
 - Développer des niches à l'exportation pour les agrumes et les ramboutans.
- Martinique
 - Organiser la filière igname ;

- Relancer la production des tomates ;
 - Améliorer la qualité des productions ;
 - Développer l'horticulture ;
 - Créer une interprofession ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.
- Réunion
 - Relancer la production de carottes et d'oignons, de pommes de terre et d'agrumes ;
 - Développer l'organisation des producteurs ;
 - Appui à la collecte et aux livraisons.

4.3.3 Les modifications du programme POSEI pour la mesure diversification végétale

2012	Des modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre. L' « aide à la commercialisation sur le marché local des produits de diversification végétale » est étendue aux produits destinés à la transformation. L' « aide forfaitaire de soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités » est dorénavant un complément forfaitaire de 250 €/tonne intégré à l' « aide à la commercialisation ». L' « aide à la transformation » concerne tous les produits de la diversification végétale, la liste des produits éligibles étant établie par département. L'obligation d'un prix d'achat de référence est supprimée. L' « aide à la collecte des fruits et légumes et produits horticoles » devient « aide à la collecte des produits de diversification végétale ». Une modulation du montant de l'aide est introduite en Guyane en fonction de la distance parcourue, pour tenir compte de la taille importante du territoire. L' « aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP au distributeur final » devient « aide à la livraison des produits de diversification végétale au client local ». Les produits de l'horticulture sont dorénavant éligibles. L' « aide au transport inter-départements français d'Amérique (DFA) » devient « aide au transport régional des productions végétales de diversification ». L'éligibilité est étendue au transport aérien, et aux échanges des Antilles vers Saint-Martin, de Marie-Galante vers la Guadeloupe continentale, et entre la Guyane et les Antilles françaises. Le coût plus élevé du fret aérien est pris en compte dans un montant d'aide de 500 €/tonne au lieu de 100 €/tonne pour la voie maritime. Les produits éligibles sont tous les produits végétaux de diversification, frais et transformés. L' « aide à la production de semences à la Réunion » est versée dorénavant à la ferme semencière qui reverse aux producteurs avec lesquels elle a contractualisé. Les montants de l'aide ne sont plus liés au rendement mais à la tonne produite. L' « aide au conditionnement des produits de diversification végétale » est éligible dorénavant à l'ensemble des produits de la diversification végétale. La destination hors région de production est précisée vers l'Union Européenne continentale. L' « aide à la fabrication de produits élaborés à base de vanille noire » est étendue aux transformateurs, aux coopérative et aux préparateurs, et pas seulement aux groupements de
-------------	--

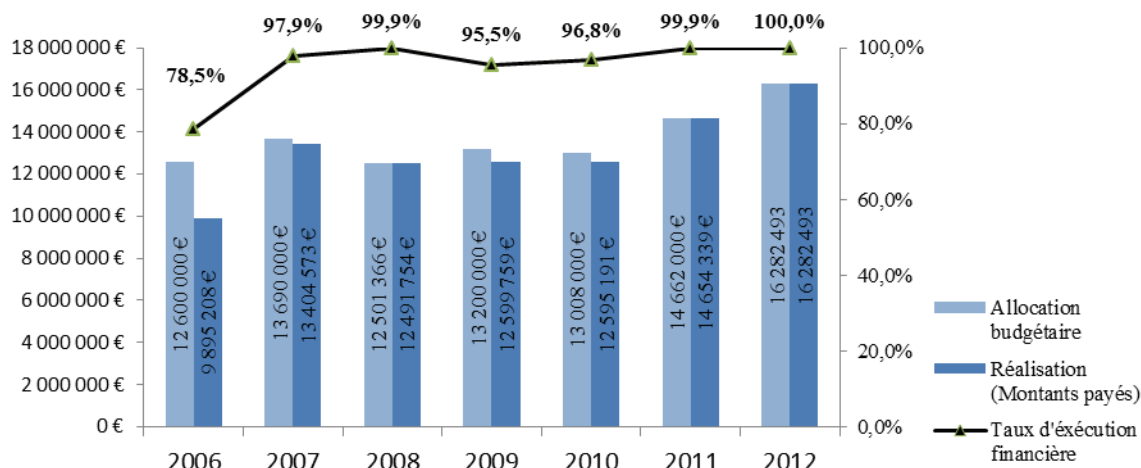
	producteurs. L' « aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques » est explicitement ouverte aux plantes à parfum, médicinales et aromatiques. Il est également indiqué que les plantes doivent avoir été récoltées dans le DOM où siège le transformateur. La mesure en faveur de la structuration de filières concerne l'ensemble des filières de diversification végétale.
2011	▪ Aide à la commercialisation des productions locales - Introduction d'une catégorie supplémentaire (D) pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. - Revalorisation des montants d'aide de chaque catégorie pour les fruits et légumes ▪ Aide à la transformation. Pour la Guyane : précision de l'éligibilité des structures agréées par la DAAF et d'une seule catégorie, la catégorie B, jusqu'en 2012 compris ▪ Actions d'accompagnement des filières - Extension de l'aide à la collecte aux filières horticoles. - Introduction d'une aide forfaitaire à la tonne pour le transport maritime entre DFA des F&L frais, épluchés ou congelés - Revalorisation du soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités et extension de l'aide au profit des F&L locaux transformés - Modification du mode de calcul de l'aide à la mise en place des politiques qualité pour mieux prendre en compte les différents coûts selon les démarches - Introduction d'une aide pour le conditionnement des F&L produits localement et destinés soit au marché local soit au marché de l'UE continentale. ▪ Suppression des actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion à l'exportation ▪ Majoration de l'aide au maintien des surfaces plantées à La Réunion et en Guadeloupe (vanille) ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe. ▪ Aide à la culture de géranium et de vétiver : introduction du critère de rendement dans le calcul de l'aide et majoration de 1000 €/ha dans le cas d'une culture certifiée agriculture biologique ou en cours de conversion ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques, versée aux transformateurs de plantes aromatiques et médicinales agréés et partiellement reversée aux producteurs. ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la structuration des filières de diversification végétale à destination des interprofessions, ou structures collectives à caractère interprofessionnel, octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs actions collectives éligibles.
2010	▪ Aide à la commercialisation des productions locales : seuls sont éligibles les producteurs adhérent à une structure agréée. Les producteurs individuels de fruits et légumes de Guyane ne sont plus éligibles à l'aide à partir de la campagne 2010. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : - aide au maintien des surfaces plantées en vanille: extension de l'aide à la Guadeloupe, en sus de La Réunion. - aide à la production de géranium et de vétiver: suppression de l'obligation de conclure les contrats avant la date du 31 décembre de l'année (n-1), date limite qui n'est pas adaptée aux périodes de production agricole.

2009	▪ Aide à la commercialisation des productions locales : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, le périmètre éligible (inclusion de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), les bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, les modalités des contrats de fournitures, les conditions d'agrément des opérateurs, les modalités d'application et de contrôle et le calendrier de mise en œuvre ; ▪ Aide à la transformation : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires, les contrats de fourniture, les conditions d'éligibilité et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation ; ▪ Aide à la commercialisation hors région de production : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ; ▪ Actions d'accompagnement des filières : - Aide à la collecte : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP, au distributeur final : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Soutien à la consommation des fruits et légumes par les collectivités : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide à la mise en place des politiques de qualité : précision apportée sur l'objectif de l'aide, les démarches éligibles et la nature des bénéficiaires. ▪ Introduction de deux actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion pour l'expédition vers l'Union européenne: - aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ; - aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : - aide à la production de vanille verte : adaptation de la date des contrats ; - aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : modification de l'objectif de l'action et du calendrier de mise en œuvre.
2008	▪ Aides à la commercialisation des productions locales : Introduction de la possibilité de dépôt de demandes semestrielles. ▪ Aides à la culture de géranium et de vétiver : l'aide est de 3 000 €/ha au cours des trois premières années (au lieu des deux premières années dans la version précédente) puis décroît de 20% par an pendant les deux années suivantes. ▪ Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : Cette aide est prolongée au moins pendant l'année 2008.

4.3.4 Bilan général de la mesure Productions végétales de diversification

Figure 12 – Exécution financière de la mesure Productions végétales de diversification de 2006 à 2012

DV1



Source : ODEADOM

Les réalisations, en termes budgétaires sont en forte augmentation entre 2011 et 2012 (+11,1%), en continuité avec l'évolution depuis 2010, qui a été permise par la mobilisation du complément national au titre du CIOM à hauteur de 2 732 594 €.

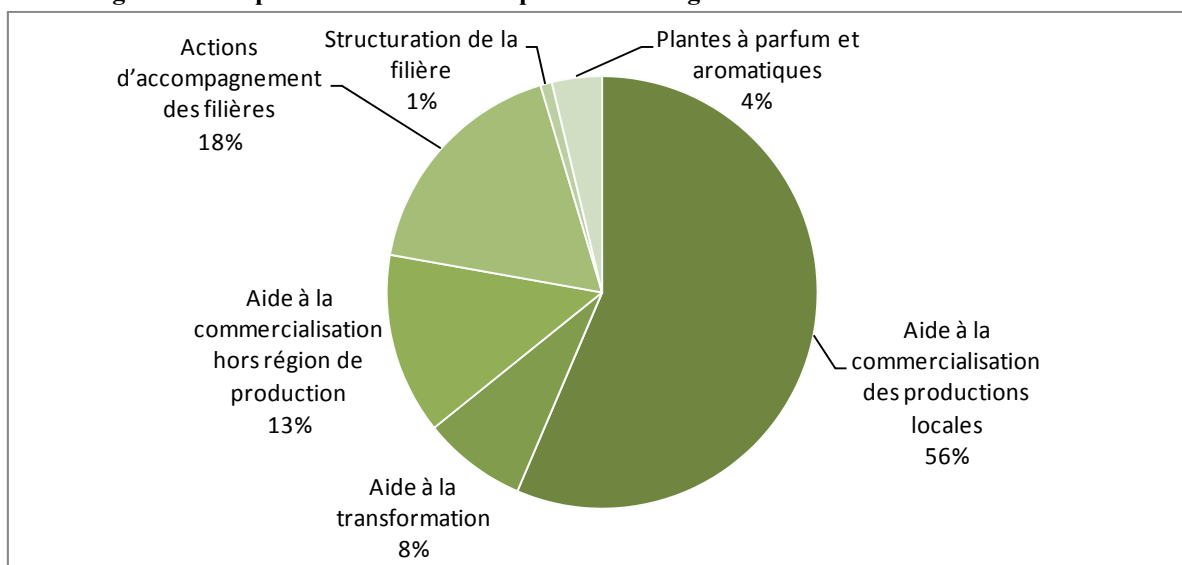
Toutes les aides de la mesure sont en augmentation, à l'exception de la récente aide à la structuration des filières qui peine à démarrer, l'organisation des interprofessions étant encore trop nouvelle.

Tableau 11 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Tous DOM

TOUS DOM	Montant payé (€)	Évolution 2011-2012
Aide à la commercialisation locale des productions locales	9 193 470	11,6%
Aide à la transformation	1 271 245	8,9%
Aide à la commercialisation hors région de production	2 198 990	25,5%
Actions d'accompagnement des filières	2 862 728	3,8%
Structuration de la filière	141 290	-51,0%
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	614 770	37,9%
TOTAL	16 282 493	11,1%

Source : ODEADOM

DV1

Figure 13 – Répartition des aides aux productions végétales de diversification– Tous DOM

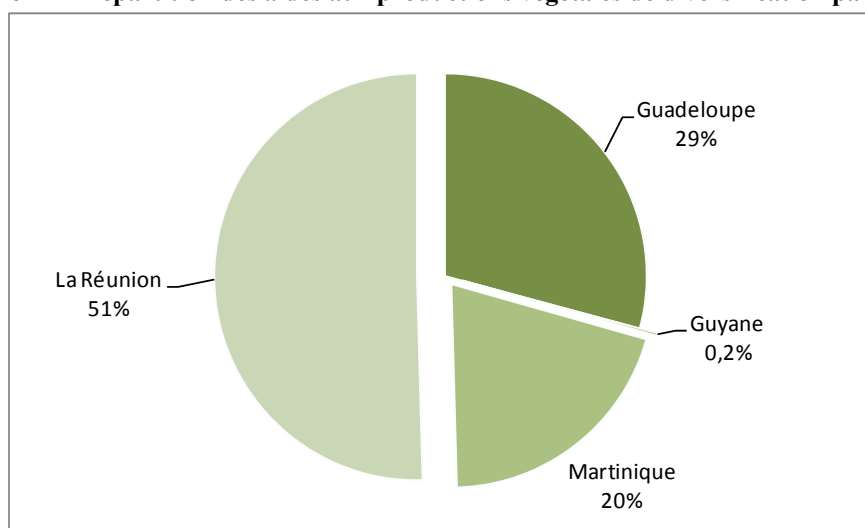
Source : ODEADOM

L'aide à la commercialisation qui est reversée aux producteurs constitue 55% du montant total de l'aide.

Les aides à la commercialisation (hors région de production) et à la transformation qui sont versées aux opérateurs (importateurs et transformateurs) représentent 22% du total et permettent d'augmenter sensiblement les débouchés de quelques productions locales.

Les aides d'accompagnement des filières complétées des aides à la structuration comptent pour 19% du montant total.

Les aides en faveur des productions des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, historiques à La Réunion, ouvertes depuis 2011 à la Guadeloupe, représentent 4% du total.

Figure 14 – Répartition des aides aux productions végétales de diversification par DOM

Source : ODEADOM

Le montant total des aides payées est en hausse à l'exception de la Martinique : +18,3% en Guadeloupe, +88,4% en Guyane, -15,8% en Martinique, +22,2% à la Réunion.

4.3.5 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification par DOM

4.3.5.1 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guadeloupe

Tableau 12 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Guadeloupe

GUADELOUPE	Montant payé (€)	Évolution 2011-2012
Aide à la commercialisation locale des productions locales	2 647 357	12,2%
Aide à la transformation	53 707	16,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	751 666	21,8%
Actions d'accompagnement des filières	1 162 589	24,9%
Aides spécifiques à la vanille	9 754	173,2%
Autres aides PAPAM	51 768	108,8%
Structuration de la filière	73 863	114,3%
TOTAL	4 750 704	18,3%

Source : ODEADOM

DV 2

Les conditions météorologiques ont affectées les productions vivrières, maraîchères et fruitières, avec une alternance de périodes très pluvieuses (en mai, juillet et surtout en octobre suite à la tempête Rafael) et de périodes extrêmement sèche (juin et septembre).

En ce qui concerne la tempête Rafael, le dispositif prévu par le programme POSEI d'activation des circonstances exceptionnelles a été mis en place afin de prendre en compte les pertes de production. Un montant de 158 000 € doit être versé aux trois structures concernées.

Toutefois, le tonnage aidé à la commercialisation des productions locales (commercialisées par les quatre organisations de producteurs) a augmenté de 13,4%. L'aide à la commercialisation des productions locales progresse, en accord avec l'évolution tendancielle en ce qui concerne les fruits et légumes (+12,0%) et sur les produits de l'horticulture (+16,4%). Ainsi, en dépit des conditions météorologiques peu favorables, la production organisée a été confortée.

La Guadeloupe compte 4 structures organisées en 2012: 1 GPPR, la SICA Caribéenne de Fruits et Légumes SICACFEL (Saint-François), et 3 OP Caraïbes Melonniers (Le Moule), la SICAPAG (Petit-Bourg), et depuis fin 2012, la SICA des Alizés (Basse-Terre).

Le tonnage aidé destiné à la transformation, bien qu'ayant légèrement augmenté, reste marginal revenant au niveau du tonnage de 2010 ; il ne reste d'ailleurs qu'un seul transformateur.

En revanche, la commercialisation hors région de production est en nette progression (montant d'aide +21,8%, tonnage +35,2%) et concerne principalement le melon de contre-saison, sans pour autant revenir au niveau des expéditions des années 2007-2009.

DV 3

Les actions d'accompagnement des filières, aides à la collecte, au transport, au soutien à la consommation dans le cadre de la restauration hors foyer (collectivités), au conditionnement et à la mise en place de politiques de qualité, progressent fortement (+24,9%). L'aide au conditionnement qui existe depuis 2011 est la principale action d'accompagnement de la filière, et augmente très fortement

(+36,8%). Cette aide au conditionnement concerne à la fois les produits destinées au marché local et ceux qui sont destinés à l'exportation, ces derniers bénéficiant d'un montant d'aide supérieur.

Seule l'aide à la mise en place de politiques de qualité diminue, compte tenu de la dégressivité du montant d'aide. Elle concerne la mise en place de l'IGP Melon de Guadeloupe dont l'enregistrement a été officialisé en mars 2012.

La toute récente filière des plantes à parfum, médicinales et aromatiques qui bénéficie de plusieurs aides POSEI depuis 2011, a bénéficié d'un montant d'aide en forte augmentation. Les surfaces plantées en vanille bénéficiant de l'aide sont passées de 8 à 12 ha.

L'interprofession, IGUAFLHOR créée en 2010 regroupe les producteurs, les agro-transformateurs, les distributeurs et les approvisionneurs. Elle a bénéficié d'un montant d'aide à la structuration qui a plus que doublé (+114,3%) au travers de l'opération de promotion déjà engagée en 2011 et qui s'est prolongée et intensifiée en 2012.

4.3.5.2 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Guyane

Tableau 13 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Guyane

GUYANE	Montant payé (€)	Évolution 2010-2012
Aide à la commercialisation locale des productions locales	9 667	148,7%
Aide à la transformation	8 341	51,1%
Aide à la commercialisation hors région de production	15 179	85,0%
TOTAL	33 188	88,4%

Source : ODEADOM

DV 4

La structuration des filières se limite en Guyane à 2 structures agréées en activité : l'association PFFLG (Producteurs de fruits, de fleurs et de légumes de Guyane) créée en 2007 et le GDA de Mana (Groupement de Développement Agricole).

Les tonnages aidés passent de 19 en 2011 à 64 tonnes commercialisées sur le marché local, mais ce résultat est dû essentiellement à la commercialisation par des producteurs individuels.

Le tonnage destiné à transformation progresse passant de 26 en 2011 à 32 tonnes. La transformation concerne un transformateur Délices de Guyane.

La filière n'est pour l'instant pas assez structurée, pour organiser collectivement le transport, la collecte et le conditionnement des fruits et légumes à destination de la transformation, de la distribution ou de l'exportation, et bénéficier des aides correspondantes.

DV 5

Jusqu'en 2009, l'aide à la commercialisation hors région de production a été fortement mobilisée pour l'exportation vers l'Union européenne (Espagne) du riz produit en Guyane. La production reprend à peine en 2012 avec un tonnage représentant moins d'1/10^{ème} de son potentiel attendu à terme.

(voir la mesure en faveur de la production rizicole page 86).

4.3.5.3 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour la Martinique

Tableau 14 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution – Martinique

MARTINIQUE	Montant payé (€)	Évolution 2010-2012
Aide à la commercialisation locale des productions locales	2 033 410	-3,7%
Aide à la transformation	518 621	-19,0%
Aide à la commercialisation hors région de production	256 015	-10,4%
Actions d'accompagnement des filières	425 519	-30,6%
Structuration de la filière	52 909	-78,9%
TOTAL	3 286 474	-15,8%

Source : ODEADOM

DV 6

La structuration de la filière reste stable avec 2 GPPR (l'Association Caraïbes Exotiques, l'Association et la nouvelle SICA Château Gaillard créée fin 2011) et 5 OP reconnues (Caraïbes Melonniers, la SCA Ananas Martinique le GIE MHM, la SOCOPMA et l'Association des Verges et Jardins Tropicaux). Les difficultés rencontrées par la principale organisation de producteurs SOCOPMA, coopérative historique regroupant 200 producteurs expliquent pour l'essentiel les baisses de quantité constatées en Martinique.

En effet, comme le précise le rapport le bilan de conjoncture agricole 2012 (Agreste Martinique de mai 2013), malgré des conditions météorologiques globalement favorables à la production de fruits et légumes, celle-ci est en net recul en 2012 par rapport à 2011. Cette baisse est principalement due aux difficultés de la coopérative SOCOPMA dont les producteurs adhérents de cette structure, contraints de trouver d'autres circuits de commercialisation, ont pu, dans certaines situations, réduire leurs mises en culture en conséquence.

La part des organisations de producteurs dans la distribution de fruits, de légumes frais et de vivriers est passée de 68% en 2011 à 44% en 2012. En conséquence les importations de produits frais poursuivent leur progression constatée depuis 2009.

Le montant d'aide à la commercialisation bien qu'encore conséquent, marque un repli de -3,7%, et le tonnage aidé baisse de -14,1%.

DV 7

Les autres aides diminuent plus fortement encore : -19,0% pour la transformation, en conséquence directe des difficultés de SOCOPMA ont touchées également sa filiale de transformation SOCOPGEL, -43,6% pour la collecte, -86,9% pour la consommation par les collectivités...

La commercialisation hors région de production, est en baisse de -10,4%, dans la continuité des années précédentes depuis 2009.

Seule l'aide au conditionnement qui a été mise en place en 2011, progresse de 32,5%, fortement mobilisée par les structures Caraïbes Melonniers, GIE MHM, SICA Château Gaillard et SOCOPMA.

L'interprofession IMAFLHOR créée en 2010 n'a pas réalisé toutes les actions envisagées, notamment celles prévues dans le cadre de l'animation, et n'a donc bénéficié que très partiellement de l'aide à la structuration (-78,9% par rapport à 2011).

4.3.5.4 Bilan de la mesure Productions végétales de diversification pour La Réunion

Tableau 15 – Montant des aides aux productions végétales de diversification et leur évolution, La Réunion

LA REUNION	Montant payé (€)	Évolution 2010-2012
Aide à la commercialisation locale des productions locales	4 503 036	19,6%
Aide à la transformation	690 575	45,1%
Aide à la commercialisation hors région de production	1 176 130	39,7%
Actions d'accompagnement des filières	1 275 673	5,0%
Aides spécifiques à la vanille	284 767	24,3%
Autres aides PAPAM	268 282	42,4%
Structuration de la filière	14 517	369,8%
TOTAL	8 212 979	22,2%

Source : ODEADOM

DV 8

Le montant de l'aide a fortement augmenté (+22,2%) suivant en proportion l'augmentation des tonnages aidés à la commercialisation +18,4%, à la transformation +25,2%, à la commercialisation hors région de production +36,3%.

DV 9

Le tonnage commercialisé de la filière organisée est en forte progression pour atteindre en 2012 16 382 tonnes aidées dont 799 tonnes pour la partie horticulture.

Le tonnage transformé est également en nette progression sans pourtant revenir au niveau atteint en 2010, mais se situe bien dans l'évolution tendancielle depuis 2006.

Le tonnage commercialisé hors région de production augmente également en 2012, sortant pour la première année d'un volume oscillant autour de 1750 tonnes pour atteindre 2336 tonnes aidées. Notons la très forte progression de l'expédition hors région de production des produits transformés dont le montant d'aide triple (+193,4%).

Les actions d'accompagnement ne progressent pas en proportion des tonnages commercialisées. Ayant bénéficié d'une très forte augmentation en 2011, due à l'introduction de l'aide au conditionnement, la progression en 2012 se stabilise pour l'ensemble des actions d'accompagnement à +5,0% alors que l'évolution tendancielle depuis 2006 est de +22,4% par an.

Le montant de l'aide au transport diminue, mais a contrario, le soutien à la consommation par les collectivités (restauration collective) augmente très fortement (+223,5%), confortant largement la bon démarrage de cette activité constatée en 2011.

La filière comptait, en 2012, 4 OP reconnues, SCA Vivéa, SICA Terre Réunionnaise et Association Anafruit et la SCA Terre Bourbon, et 5 GPPR, SCA Fruits de La Réunion, Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation (APRFLDT), SCA Ananas Réunion, SCA Vergers de La Réunion et Association les Vergers de l'Ouest.

Depuis 2009, ces OP et les GPPR sont regroupées au sein de l'AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes. L'aide à la structuration des filières a été faiblement mobilisée pour financer une action de promotion.

La filière des plantes à parfum et aromatiques montre également une nette progression en 2012.

Les aides à vanille d'un montant de 284 767 € ont augmenté de +24,3% par rapport à 2011, et les aides aux plantes à parfum, d'un montant de 268 282 €, de +42,6%.

Les surfaces aidées plantées en vanille augmentent de +8,0% par rapport à 2011, et comptent 15 ha en plus ; le montant de l'aide au maintien des surfaces plantées augmente de +9,4% par rapport à 2011, atteignant le niveau le plus élevé depuis 2006.

La production aidée de vanille verte progresse de +10,1% par rapport à 2011, confirmant la reprise constatée en 2011.

De plus l'aide à la fabrication de produits élaborés à partir de la vanille noire, créée en 2011, permet de conforter ces résultats en apportant de nouveaux débouchés à ce secteur.

En ce qui concerne la production de géranium, les circonstances exceptionnelles ont été activées, cette production ayant été fortement touchée par des périodes de sécheresse entre avril et décembre 2012. Les circonstances exceptionnelles ont représenté 65 700 € pour les adhérents de la CAHEB.

Les surfaces aidées en culture de géranium et de vétiver augmentent très fortement, +64,6% par rapport à 2011, représentent 82 ha en 2012.

4.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

4.4.1 Description de la mesure

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Action 1 pour l'industrie sucrière : aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre ;
- Action 2 pour les planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Action 3 pour les distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

4.4.2 Rappel des objectifs

La stratégie globale de la mesure est le maintien de la filière dans un environnement délicat :

- pour les sucreries avec la réforme de l'OCM sucre notamment ;
- pour les distilleries dans un contexte incertain (concurrence pays tiers, définition des spiritueux).

Le soutien à la production de sucre sous-tend le maintien de l'ensemble de la filière car c'est le principal débouché de la canne produite dans les DOM.

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois et participe à l'équilibre d'ensemble de la filière dans la mesure où, dans les Antilles en particulier, le rhum constitue un débouché non négligeable de la production de canne.

Le soutien au transport de la canne est transversal et s'applique à tous les tonnages quelle qu'en soit la destination et constitue un soutien à la production favorisant le maintien de la surface cannière dans son ensemble.

Les objectifs spécifiques à chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

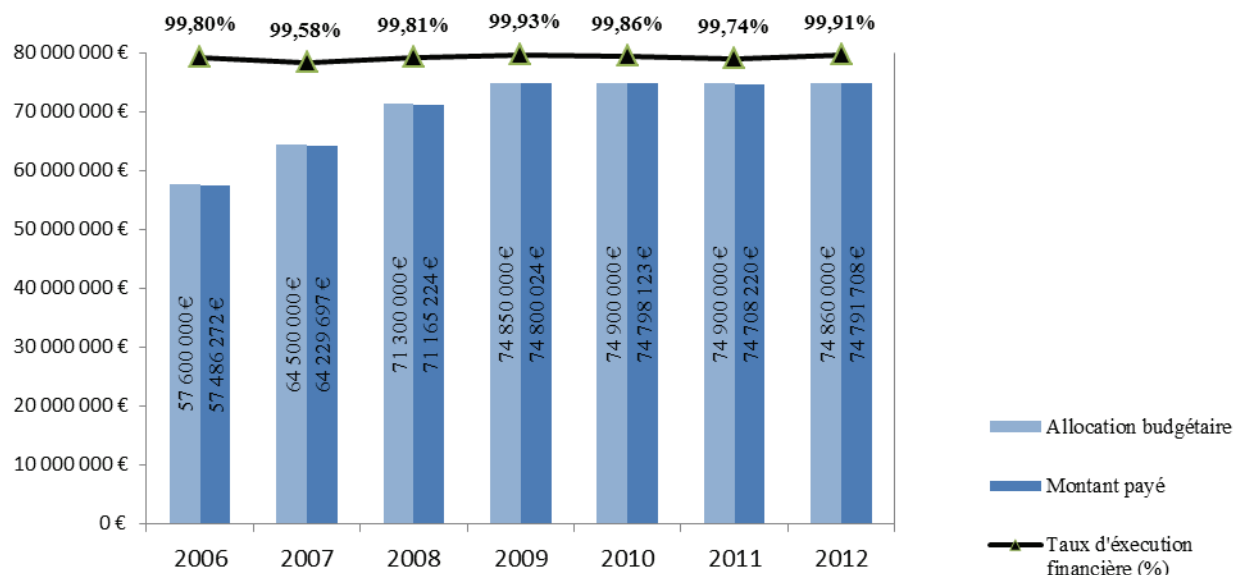
- **Action 1 - Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits.
- **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : compenser la difficulté d'accès à un grand nombre de parcelles (éloignement, pente, mauvaise qualité des voiries) et l'impact sur les coûts de transport des cannes d'un contexte de concurrence faible sur le marché local des transports, d'envolée des prix du carburant et des pneus et d'amortissement court du matériel roulant en situation insulaire et tropicale.
- **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : maintenir la valorisation de la canne à sucre par la production de rhum agricole et compenser, dans des limites acceptables, l'écart de compétitivité entre les distilleries des DOM et celles des pays tiers.

4.4.3 Les modifications de la mesure Canne-Sucre-Rhum depuis 2007

Cette mesure n'a pas fait l'objet de modifications impactant la mise en oeuvre.

4.4.4 Exécution financière de la mesure Canne-Sucre-Rhum

Figure 15 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2012, tous DOM



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum a progressé de 30% sur la période 2006-2009 ; elle est stabilisée depuis à 74 860 000 €.

Seule la Guyane présente des évolutions annuelles de réalisation conséquentes ; elles sont liées au faible nombre de producteurs de canne. Cependant, la filière canne guyanaise représente un poids relatif très faible vis-à-vis des 3 autres DOM pour lesquels les montants de l'aide sont stables depuis 2009.

CSR1

4.4.5 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum

4.4.5.1 Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre

Sur l'ensemble des DOM, le volume de canne livré aux usines sucrières, 2 468 754 tonnes, affiche une évolution tendancielle annuelle en légère hausse (0,12%) entre 2006 et 2012, mais baisse fortement entre 2011 et 2012 (-5,0%). La richesse saccharimétrique des cannes ces 2 dernières années a cependant permis de maintenir la production de sucre, confirmant même la très légère tendance à l'augmentation de la production de sucre depuis 2006 (évolution tendancielle de 0,04% par an), atteignant 265 151 tonnes équivalent sucre blanc 2012.

CSR1

En **Guadeloupe**, la production de sucre est assurée par l'usine de Gardel au Moule, qui est couplée à une centrale électrique thermique bagasse-charbon, et par l'usine sucrière basée à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante.

CSR2

En 2012, la production de sucre de 53 499 tonnes équivalent sucre blanc, remonte par rapport à 2011 (+4,3%) malgré des livraisons de cannes à la baisse (-9,4%) du fait du démarrage perturbé de la campagne par un conflit social. Le très bon taux saccharique, du fait de bonnes conditions climatiques, compense largement la baisse des livraisons.

En **Guyane**, aucune unité de production sucrière n'est implantée ; la canne à sucre est exclusivement destinée à la production de rhum agricole.

En **Martinique**, une seule usine sucrière est en activité, l'usine du Galion à La Trinité. L'usine est confrontée à une nette diminution du volume de canne livré (-31% entre 2011 et 2012 et -4% d'évolution tendancielle annuelle entre 2006 et 2012). Cette tendance est due à la fois à la baisse du niveau de production de canne, malgré la quasi stagnation des surfaces plantées en canne, et à l'augmentation de la proportion de cannes livrées aux distilleries. La production de sucre a été en 2012 de 2 920 tonnes équivalent sucre blanc, en baisse de 19,8% par rapport à 2011, et -6,7% en baisse tendancielle annuelle.

CSR4

À **La Réunion**, les 2 usines de Bois Rouge et du Gol, couplées à des centrales électriques thermiques bagasse-charbon, assurent la production sucrière qui représente l'essentiel du débouché de la production de canne à sucre. Cette année, les programmes d'investissements des usines ont concerné deux domaines majeurs : l'amélioration de la productivité et la maîtrise de l'impact de l'activité sur l'environnement.

CSR5

En 2012, la production de 208 732 tonnes équivalent sucre blanc, augmente légèrement (+1,3%) alors que les livraisons de cannes aux sucreries diminuent (-3%), grâce à une meilleure richesse saccharimétrique qu'en 2011. Cette évolution du taux de sucre de la canne est conforme à la tendance depuis 2006 à La Réunion où la production de sucre augmente (+2,0% annuel) plus vite que les livraisons de canne (+1,3% annuel). L'irrigation des parcelles, l'implantation de nouvelles variétés, les programmes d'investissements des usines... autant d'efforts récompensés.

4.4.5.2 Aide au transport de la canne

Le nombre de 6 127 bénéficiaires sur tous les DOM augmente légèrement en 2012 par rapport à 2011 (+0,6%), infirmant un peu l'évolution tendancielle depuis 2006 à la baisse (-2,9% par an), qui correspond au rythme tendancielle de la diminution du nombre de planteurs sur la période.

CSR5

Dans la mesure où la quasi-totalité du tonnage de canne produit bénéficie de l'aide au transport (94% en 2006 à 97% en 2011 et 2012), son évolution suit celle de la production de la canne. Ainsi la diminution du tonnage produit en 2012 par rapport à 2011 (-5,7%) se répercute sur le tonnage aidé en 2012 (-5,3%).

Le montant global des aides versées, 9 923 150 € en 2012, n'évolue quasiment pas (-0,4%) par rapport à 2011.

En **Guadeloupe**, la seule cannière est la seule à ne pas avoir diminué par rapport aux autres DOM. Toutefois, les tonnages produits et aidés pour le transport diminuent parallèlement entre 2011 et 2012 (respectivement -9,1% et -9,9%) et en évolution tendancielle annuelle 2006-2012 (respectivement -2,6% et -1,6%).

CSR2

Le nombre de 2 963 bénéficiaires est en légère hausse (+0,6% entre 2011 et 2012) mais s'inscrit néanmoins dans une évolution tendancielle de -3,6% par an depuis 2006.

Le montant de l'aide versée pour le transport est stable à 2 452 888 €.

En **Guyane**, la production de canne est estimée comme correspondant à la production livrée à la distillerie. Cette production aidée de 7 746 tonnes, augmente en 2012 de 6,4%, confirmant l'évolution

CSR3

tendancielle annuelle positive de +8,33%. Le nombre de 6 bénéficiaires de l'aide au transport a doublé par rapport à 2011 mais reste très faible, seulement 24,8% du tonnage livré à la distillerie bénéficiant de l'aide au transport. Peu de producteurs sont suffisamment organisés pour déposer un dossier de demande d'aide au transport. Les planteurs ont souvent de petites surfaces, avec des rendements très faibles dus au manque de moyens. La baisse du tonnage de canne aidé (-15,5% par rapport à 2011) s'explique d'ailleurs par l'inéligibilité d'un planteur à l'aide. Le montant unitaire de l'aide a pourtant fortement augmenté, ce qui n'a pas permis d'augmenter le tonnage aidé, mais a fait augmenter le volume total aides versées de 64,%, le portant à 9 401 €.

En Martinique, les tonnages produits (175 306 tonnes) et aidés pour le transport (171 903 tonnes) diminuent également fortement en 2012 (respectivement -15,2% et -14,2%), n'impactant que légèrement le montant des aides versées (-2,0%) du fait de l'augmentation du montant unitaire de l'aide. Le volume de l'aide au transport a été en 2012 de 514 287 €.

CSR4

Le nombre de bénéficiaires se réduit à 144 planteurs (-7,1% en 2012 et -3,1% en évolution tendancielle annuelle 2006-2012), en lien avec la baisse du nombre d'exploitations cultivant la canne à sucre. En évolution tendancielle annualisée sur la période 2006-2012, le tonnage de canne aidé augmente (+2,5%) alors que le tonnage de canne produit est relativement stable (-0,2%), malgré une superficie plantée en canne en légère baisse (-0,5% en évolution tendancielle annuelle 2006-2012). Les rendements sont donc en régression, en partie du fait de la pluviométrie durant la période de récolte des cannes. La sucrerie est la première à souffrir de cette situation du fait de la concurrence importante avec les distilleries, notamment en termes de prix d'achat des cannes.

A La Réunion, les tonnages de canne produits (1 835 786 tonnes) et aidés pour le transport (1 804 344 tonnes) sont parallèlement en baisse en 2012 (respectivement -3,5% et -2,8%) en décrochage par rapport à l'évolution tendancielle entre 2006 et 2012 qui est en légère augmentation (respectivement +1,1% et +1,7% par an).

CSR5

Le nombre de 3 024 bénéficiaires de l'aide au transport est en léger recul (-1,1% en 2012 et -2,2% d'évolution tendancielle). Le montant des aides versées, 6 946 574 € en 2012, est stable à court et moyen terme.

4.4.5.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole

La quantité de canne livrée aux distilleries de rhum sur l'ensemble des DOM atteint 208 159 tonnes en 2012, en augmentation (+6,2%) par rapport à 2011, au plus haut niveau atteint depuis 2006, l'évolution tendancielle annuelle étant sur la période de +2,0%. Les distilleries de rhum agricole sont au nombre de 17 produisent le rhum agricole, différente de la production des distilleries industrielles liées aux usines sucrières qui distillent les sous-produits de la transformation de la canne destinée à la production sucrière. La totalité du rhum produite atteint 267 718 HAP (hectolitre d'alcool pur) dont la production de rhum agricole représentant 112 661 HAP. Cette production est augmentation de +6,2% par rapport à 2011, alors que la production totale stagne (-0,1%), dans la même sens que l'évolution tendancielle depuis 2006, où le rhum agricole progresse en volume de +1,3% par an alors que l'ensemble des rhums régresse de -1,1% par an.

CSR1

Le rhum agricole représente ainsi 42% du volume de production totale de rhum français, sachant que le plus gros volume de rhum est produit par La Réunion, en rhum industriel (à base de mélasse). Cette proportion est de 45% en Guadeloupe et seulement de 84% en Martinique.

En tant que principales productrices de rhum agricole, les distilleries martiniquaises sont les principales bénéficiaires de l'aide à la transformation, devant la Guadeloupe et loin devant la Guyane. Quant à la faible quantité de rhum agricole produite à La Réunion, elle n'est pas éligible à l'aide POSEI.

En **Guadeloupe**, le rhum agricole est produit par 9 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. Ces 9 distilleries sont bénéficiaires de l'aide chaque année (sauf pour 2011 : une distillerie ne répondait pas aux critères d'éligibilité). **CSR2**

La production totale de rhum continue d'augmenter fortement par rapport à 2011, dans la même dynamique d'évolution depuis 2006 (+3,9% par an), l'augmentation de rhum industrielle étant même un peu supérieure à celle du rhum agricole (+3,3% par an). Le volume de rhum agricole atteint 37 186 HAP en 2012 pour un volume de canne livrée aux distilleries de 72 676 tonnes.

Le montant de l'aide versée aux distilleries est de 1 425 584 € en 2012, en nette augmentation par rapport 2012, rattrapant la baisse de l'année dernière, l'évolution tendancielle étant à la baisse de -1,0% par an.

En **Guyane**, la production de rhum agricole se limite à une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. Il est à noter que la distillerie a entrepris de nouveaux travaux de modernisation en 2012-2013 dans un objectif de développement de sa production (démantèlement et remplacement du broyeur, déménagement du site dont l'extension était limitée du fait de son emplacement urbain). Afin d'alimenter le marché pendant l'arrêt de la production de la distillerie pour travaux, l'usine a fonctionné à plein régime les mois précédents. **CSR3**

En 2012, la production de canne livrée à la distillerie de 7 546 tonnes, a augmenté de 6,4% par rapport à 2011 et s'inscrit bien dans la tendance haussière de 8,3% par an depuis 2006.

La production de rhum de 2 626 HAP, en revanche, n'a pas augmenté en conséquence en 2012 et affiche même une baisse de 5,4%, due à une moindre richesse en sucre de la canne livrée à la distillerie et au broyeur devenu obsolète. La distillerie guyanaise affiche un rendement d'extraction plus faible que ses homologues antillais. Le rendement HAP produit rapporté à la tonne de canne livrée n'est que de 0,35 HAP en Guyane contre 0,57 en Martinique et 0,51 en Guadeloupe. Cependant, sur le moyen terme, la production guyanaise de rhum progresse régulièrement (+3,3% d'évolution tendancielle annuelle 2006-2012).

En **Martinique**, la production de rhum agricole est assurée par 7 distilleries réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Elles sont toutes bénéficiaires de l'aide. **CSR4**

Globalement, le volume de rhum agricole aidé, 72 353 HAP est en augmentation en 2012 par rapport à 2011 (+4,5%) mais la production est tendanciuellement stable depuis 2006 (+0,1% par an). Il représente 78% du volume total de rhum agricole produit en 2012.

Le volume de canne livrée aux distilleries, 127 937 tonnes, régresse en 2012 de -7,1% alors que l'évolution tendancielle est à la hausse depuis 2006 (+1,8% par an), alors que sur la même période, le volume de canne livrée à la sucrerie a baissé de -3,7% par an.

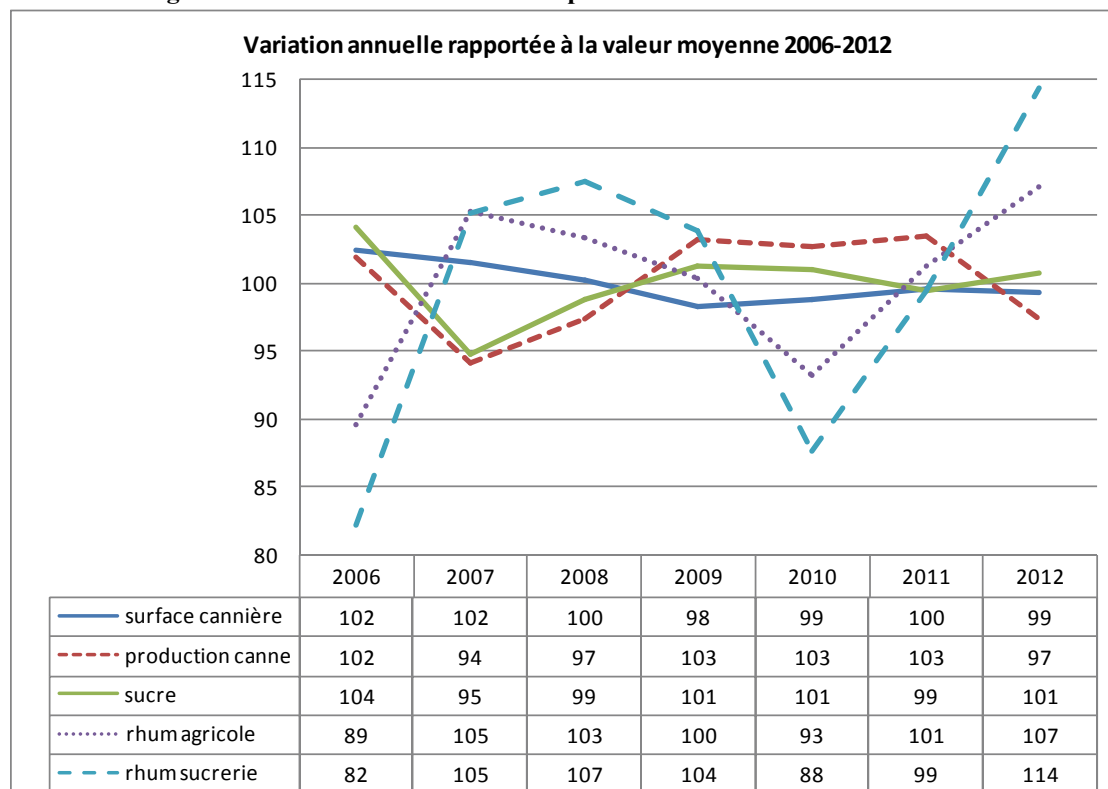
4.4.5.4 Bilan global de la mesure Canne-Sucre-Rhum

Globalement sur les 4 DOM, la production de canne a baissé de 5,7% en 2012 pour se situer à un niveau faible, car sur la période 2006-2012 l'évolution tendancielle était en légère hausse (+0,2% par an), à l'instar de la surface plantée en canne (+0,2% par an).

La production globale de sucre est néanmoins en légère augmentation en 2012 (+1,4%) mais stable sur la période 2006-2012, alors que la production de rhum agricole est en hausse (+6,2% par rapport à 2011 et +1,3% par an en évolution tendancielle depuis 2006).

La situation est toutefois fortement contrastée selon les DOM.

Figure 16 – Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum sur 2006-2012



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF, traitement POLLEN Conseil – ADE

Les évolutions tendancielle annuelles indiquent nettement l'évolution de la filière canne-sucre-rhum :

- une production de canne globalement en très légère hausse (tendance +0,2% par an), mais présentant une nette progression à La Réunion et en Guyane contrairement à la régression observée aux Antilles (plus marquée en Guadeloupe) ;
- une surface en léger recul (tendance -0,5% par an), similaire dans tous les DOM ; ce qui indique également une augmentation des rendements en particulier à La Réunion ;
- une transformation en sucre globalement stable (tendance +0,04% par an), avec une forte baisse de la production aux Antilles mais par une augmentation à La Réunion ;
- une production de rhum à la hausse (+0,7% par an), tant pour le rhum agricole (+1,3% annuel) que pour le rhum industriel, l'un étant l'apanage des Antilles, l'autre celui de La Réunion.

Guadeloupe

Après une récolte 2011 décevante, les conditions climatiques favorables laissaient espérer une bonne campagne. Cependant, le retard pris au démarrage des unités sucrières, du fait d'un conflit social, a compromis le début de la récolte cannière. Ainsi, le volume de cannes livrées est inférieur à celui de 2011. Malgré cela, la production de sucre et de rhum est en augmentation grâce à une richesse saccharimétrique élevée des cannes. L'unité sucrière de Marie-Galante fait toutefois exception

puisque'elle a connu sa plus faible production de sucre depuis sa création ; son rendement industriel est moindre du fait de sa vétusté.

La production de rhum agricole a bénéficié d'une augmentation des apports de canne en 2012 de +41,7%, qui s'est traduit par une augmentation de la production de rhum agricole (+9,7%). Cette augmentation de la production de rhum agricole est conforme à la tendance depuis 2006 (+3,9% d'évolution tendancielle annuelle sur la période 2006-2012).

Guyane

En l'absence d'usine sucrière, la production de canne du département est destinée à la production de rhum agricole par l'unique distillerie.

Les productions de canne et de rhum ont été fluctuantes depuis 2006. Cela s'explique notamment par la capacité de production de la distillerie ainsi que par un incendie majeur des plantations en 2008. En 2012, la production de canne a été la plus importante depuis 2006 et s'inscrit dans la tendance haussière de près +8,3% par an. Du fait de la faible richesse en sucre des cannes et d'un mauvais rendement d'extraction, la production de rhum de 2012 n'a pas augmenté en conséquence, et affiche même une baisse de -5,4%. Cependant, sur le moyen terme, la production de rhum agricole a également tendance à augmenter (+3,3%).

Martinique

Alors que depuis 2006, l'évolution tendancielle est stable, la production de canne de 175 306 t en 2012, baisse de -15,2% par rapport à 2011, ce qui est le tonnage le plus faible depuis 30 ans. La surface plantée a diminué (-4,0%) mais c'est surtout le rendement en canne qui a fortement baissé du fait des aléas climatiques, heureusement compensé par un taux de sucre de la canne particulièrement élevé.

Cela a impacté principalement les apports à la sucrerie qui accuse une baisse de -31,3% (mais seulement une diminution de -19,8% de la production de sucre) mais aussi les tonnages livrés en distillerie qui ont diminué de 7,1% entre 2011 et 2012 ; par contre, la production de rhum continue à augmenter grâce au taux de sucre élevé.

La préférence des livraisons de canne va à la distillerie. Aussi on assiste à une forte diminution de la production sucrière (évolution tendancielle de -6,5% par an) alors que la production de rhum agricole est stable (+0,1% par an).

La Réunion

La production de canne est essentiellement transformée en sucre, dans deux usines propriétés du groupe TEREOS Océan Indien depuis 2001 pour la Sucrerie de Bois-Rouge et 2010 pour la Sucrerie du Gol. La filière exploite aussi un terminal sucrier (Eurocane) et trois distilleries industrielles (Savanna, Rivière du Mat et Isautier).

La production de canne, qui est à un haut niveau depuis 2009, a légèrement baissé en 2012 par rapport à 2011 (-3,5%) mais avec une richesse en sucre un peu meilleure ; aussi, la production de sucre s'est maintenue (208 732 t en 2012, soit +1% qu'en 2011).

La tendance depuis 2006 est à l'augmentation de la production de canne et de sucre malgré une légère diminution des surfaces plantées, grâce à une tendance substantielle à l'amélioration des rendements de canne (+1,3 t/ha par an). L'impact est très sensible sur la production sucrière qui augmente de 2% par an (en évolution tendancielle de 2006 à 2012).

4.5 La mesure en faveur de la filière banane

4.5.1 Rappel des objectifs

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

La mesure est constituée d'une aide directe aux producteurs qui doit permettre le maintien de la filière en assurant :

- une production de qualité et suffisante en volume pour garantir la rentabilité de la filière ;
- un revenu suffisant aux producteurs face à l'ouverture du marché européen et au renforcement de la concurrence internationale ;
- des méthodes culturales raisonnées (jachères et rotations culturales et limitant l'utilisation des intrants).

Le dispositif d'aide vise à restaurer le tonnage historique des Antilles correspondant à une superficie bananière, jachère incluse, de 12 267 ha pour un tonnage maximum aidé de 319 084 t (tonnage historique correspondant à la moyenne des années 2001/2003/2004), soit un rendement moyen au niveau des Antilles de 26 t/ha.

4.5.2 Description de la mesure

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des Antilles (Guadeloupe et Martinique) a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCM Bananes).

Les bénéficiaires de l'aide sont les exploitations de banane en activité, adhérentes au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle l'aide est demandée à une OP reconnue. En cas de reprise d'exploitation ou de nouveaux installés, l'adhésion à l'OP reconnue peut intervenir au cours de la même année.

Chaque exploitant passe un contrat de production avec son OP définissant sa référence individuelle, correspondant à un objectif de production égal ou inférieur à sa référence de production historique.

L'aide versée aux planteurs via leur OP est calculée en fonction de la production qu'ils ont commercialisée via leur OP et de leur référence individuelle.

A partir de 2011, la part non mobilisée des droits individuels à aide est répartie tout d'abord aux producteurs qui ont dépassé 100% de leur référence individuelle. Le reliquat est ensuite attribué aux nouveaux planteurs sans référence individuelle. Enfin, le solde est réparti entre les producteurs dont la production commercialisée se situe entre 80 et 100% de leur référence individuelle.

4.5.3 Les modifications du programme POSEI depuis 2007 concernant la mesure en faveur de la filière banane

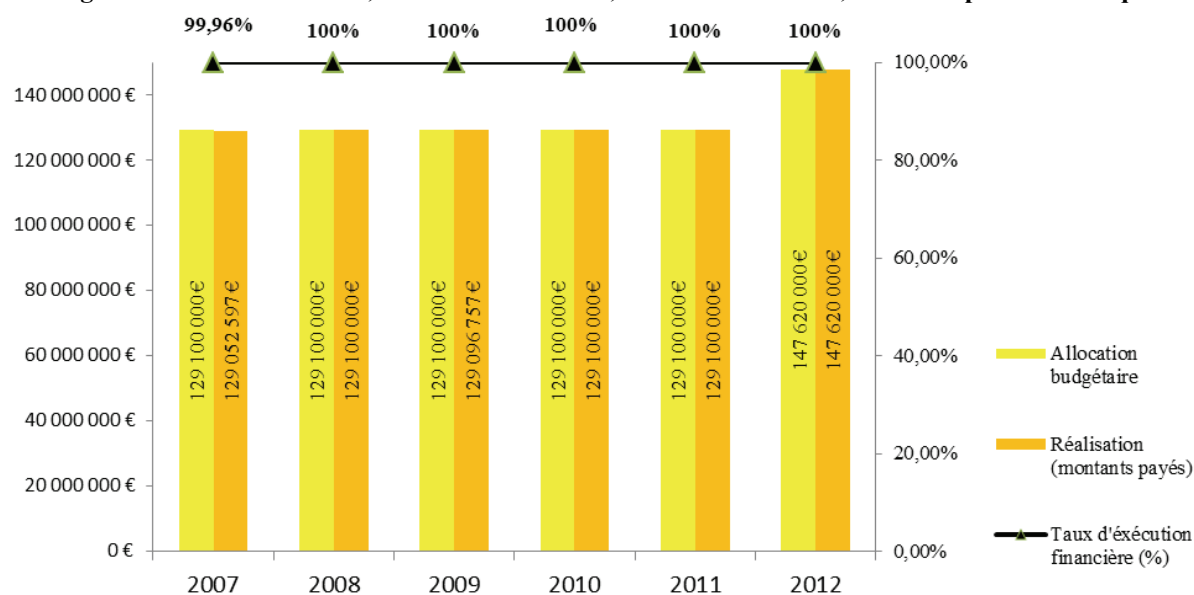
La rédaction de la mesure a été modifiée en 2012 sans incidence sur sa mise en œuvre.

La modulation mise en place pour prendre en compte les effets catastrophiques du cyclone Dean de 2007 a pris fin en 2010.

La production prise en référence pour le calcul de l'aide est de 264 902 tonnes, en baisse de 1,75% par rapport à 2011. Le tonnage ne correspond pas à celui qui est effectivement commercialisé car les droits à l'aide basés sur les références historiques sont pris en compte.

4.5.4 Exécution financière de la mesure

Figure 17 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2012, Guadeloupe et Martinique



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure banane a été fixée à 129,1 M€ par an pour l'ensemble de la filière banane de Guadeloupe et de Martinique.

L'Union européenne a accordé un financement supplémentaire ponctuel au secteur de la banane des RUP pour l'exercice FEAGA 2013. Ainsi, 18,52 M€ abondent l'allocation de la mesure pour l'année de réalisation 2012. Cette dotation vient en compensation de l'impact des derniers accords commerciaux conclus par l'Union européenne. L'accord de Genève avec des pays d'Amérique latine sur le commerce des bananes prévoit notamment la baisse des droits de douanes communautaires sur les importations de bananes en provenance des pays signataires de 176 €/t à 114 €/t d'ici 2017. Des accords bilatéraux avec la Colombie, le Pérou et le Brésil prévoient des droits encore moindres.

4.5.5 Indicateurs nationaux de la mesure

Le tonnage commercialisé a augmenté en 2012 de +3,8% par rapport à 2011. L'augmentation étant plus forte en Guadeloupe. La production en Martinique

4.5.6 Bilan de la mesure

4.5.6.1 Une structuration de la filière

La filière banane achève sa structuration en 2012 en fédérant les planteurs au sein d'une organisation de producteurs (OP) par DOM :

- En Guadeloupe : la SICA LPG « Les producteurs de Guadeloupe », créée en 2006 ;
- En Martinique : la SICA Banamart, créée en 2004, qui a intégré en son sein, à compter du 1^{er} janvier 2012, la SICA Banalliance, créée en 1997.

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2003 l'ensemble des organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

4.5.6.2 La production commercialisée augmente sans retrouver son niveau historique

L'objectif de tonnage inscrit dans le programme (319 084 t pour les Antilles) n'a pu être atteint notamment du fait du cyclone Dean de 2007, des aléas climatiques des années suivantes (cyclone Tomas de 2010 en Martinique), des retombées de cendres volcaniques de l'île de Montserrat sur la Guadeloupe en 2010 et des attaques de la cercosporiose noire qui ont atteint la Martinique en 2010 et la Guadeloupe en 2012.

La production commercialisée affiche cependant une évolution tendancielle de 8,3% par an entre 2006 et 2012. La production commercialisée en 2012 atteint 251 718 t, en progression de 3,8% par rapport à 2011.

Le nombre total de bénéficiaires de l'aide continue de diminuer mais plus légèrement (-0,5%) pour atteindre 626 en 2012. Depuis 2008, la baisse concerne surtout la Martinique, le nombre de bénéficiaires de Guadeloupe étant stable sur la période.

Face au champignon de la cercosporiose noire qui touche maintenant les 2 îles, les producteurs sont confrontés à une absence d'alternative au traitement des bananiers par épandage aérien de fongicide qui fait polémique. En novembre 2012, le CIRAD a signé avec l'Institut technique tropical (IT²), l'UGPBAN et l'EMBRAPA (Centre de recherche agronomique brésilien), un accord visant à coopérer dans le cadre de la lutte contre ce champignon. Une nouvelle méthode, développée au Brésil, de traitement non aérien contre les cercosporioses noire et jaune sera notamment expérimentée, comme alternative éventuelle à l'épandage aérien.

4.5.6.3 La SAU dédiée à la banane dépasse son niveau de 2007 et les rendements continuent d'augmenter.

Globalement, avec 10 281 ha dont 1 940 ha de jachère, la SAU consacrée à culture de la banane est revenue dès 2011 au niveau de 2007, et a même encore augmentée de +1,2% en 2012 par rapport à 2011.

Depuis 10 ans, la surface moyenne des exploitations n'a cessé d'augmenter, du fait de la diminution du nombre d'exploitations qui ralentit néanmoins en 2012. La surface moyenne a eu une évolution à tendance à la hausse de +3,5% par an depuis 2007, pour atteindre 16,4 ha par exploitation bénéficiaire de l'aide en 2012.

Parallèlement, les efforts réalisés par la profession en matière de recherche et de développement ont permis une augmentation sensible des rendements sur la même période, avec une évolution

B2

tendancielle depuis 2007 de +6,0% par an. Le rendement moyen de 26 t/ha retenu dans le programme est ainsi dépassé depuis 2009, et atteint 30,2 t/ha planté (hors jachère) en 2012.

Augmentation conjointe du rendement et de la SAU moyenne par exploitation conduit à une augmentation sensible du tonnage moyen commercialisé par exploitation qui atteint 402 tonnes en 2012 avec une évolution tendancielle depuis 2007 de +11,1% par an.

En Guadeloupe, la superficie en banane augmente fortement en 2012 par rapport à 2011 (+7,6%), accentuant l'évolution tendancielle depuis 2007 de +3,8% par an.

En Martinique, la sole plantée en banane diminue légèrement par rapport à 2011, année où elle atteint un pic. Les difficultés rencontrées par les planteurs avec la propagation de la cercosporiose noire et les contraintes réglementaires dans la lutte phytosanitaire, sont peut-être déjà à l'œuvre et pourraient avoir des effets plus négatifs dans les années à venir.

4.5.6.4 Une commercialisation tournée vers la métropole et les autres marchés de l'UE

A l'instar des années précédentes, l'export représente 99% de la production de banane de Guadeloupe et de Martinique commercialisée en 2012. Les principaux marchés restent la métropole (75,0 % des volumes⁴) et les autres pays européens. Sur la base du suivi du marché de la banane effectué par le CIRAD, le marché français (approvisionnement net⁵) est de 507 000 t, en baisse de 7% par rapport à 2011. La production antillaise représente 1/3 de l'approvisionnement brut⁶ de ce marché. Au niveau de l'Union européenne, la banane antillaise représente 38,8% (-0,8% par rapport à 2011) de l'approvisionnement brut en bananes communautaires et 4,9% (+0,3% par rapport à 2011) de l'approvisionnement brut toutes origines confondues. Le marché européen (approvisionnement net) est de 5,1 millions de tonnes (-1,5% par rapport à 2011).

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements ayant permis un écoulement de la banane antillaise sur ses marchés historiques. La faible production de pommes et de poires en Europe a limité la pression des produits concurrents. Par ailleurs, la survenue d'un typhon aux Philippines a conduit à l'approvisionnement du marché asiatique en banane-dollar et par conséquent à un relâchement de la concurrence sur le marché européen. Le déclenchement d'une épidémie de cercosporiose en Équateur a également permis une réduction de la pression concurrentielle envers la banane antillaise. Le maintien de la demande, parallèlement à la baisse de l'offre de banane-dollar sur le marché européen a entraîné une hausse des prix de la banane antillaise de 11 % en 2012 qui atteint 0,71 €/kg en moyenne.

4.5.6.5 Une banane durable

Il convient de rappeler que la filière a réalisé des efforts importants en matière de préservation de l'environnement. Entre 1996 et 2006, les planteurs antillais avaient réduit de 60 % l'utilisation des pesticides dans la culture de la banane. Le Plan banane durable 2008-2013, signé en décembre 2008 sous l'égide du Ministère chargé de l'Agriculture, a ensuite prévu une réduction complémentaire de l'usage des pesticides de 50 % en six ans. Une évaluation de ce plan est en cours.

⁴source CIRAD, données reprise dans le rapport annuel 2012 de l'IEDOM pour la Martinique

⁵ Approvisionnement net = importations et introductions toutes origines – exportations

⁶ Approvisionnement brut = importations et introductions toutes origines

La généralisation des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes est effective. En Guadeloupe par exemple, 66% des planteurs ont adhéré aux MAE, impactant 52% de la SAU consacrée à la banane. Dans un autre registre, le taux de collecte des gaines⁷ atteint 96%.

Parallèlement, le secteur s'est doté d'outils afin d'améliorer la recherche et le développement dans le domaine de la banane. L'Institut technique de la Banane (ITBAN), créé en 2009 avec le soutien du CIRAD, avait pour mission la recherche variétale afin d'éviter le recours aux OGM. En avril 2010, les compétences de cet Institut (s'appelant désormais IT2) ont été étendues aux autres cultures végétales tropicales.

L'enjeu d'une amélioration qualitative de la banane antillaise est d'autant plus perçu avec acuité qu'à la suite des accords signés dans le cadre de l'OMC, la concurrence va s'accroître avec la baisse des tarifs douaniers.

Ces évolutions se sont traduites par une croissance du volume de production certifié GLOBALGAP1. En 2011, la filière avait obtenu les certifications ISO 9001, 14001, 18001 ainsi que « Globalgap » et « Agriculture Raisonnée ».

La filière ne cesse de chercher à innover et à valoriser sa production. Notons pour exemple qu'en Guadeloupe des expérimentations sont menées depuis 2010 afin de valoriser des variétés de banane résistantes aux cercosporioses mais malheureusement non adaptées aux marchés export, qui pourraient être utilisées dans l'alimentation animale.

Un projet de pur jus de banane est également à l'étude dans ce même DOM.

4.5.6.6 Réalisation de la mesure banane par DOM

B1

La production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide est la production commercialisée au cours de la campagne précédente.

De plus la production commercialisée calculée pour l'aide se base sur les références individuelles, cela induit une majoration mécanique du volume de production prise en compte par rapport à la production effectivement commercialisée pour ceux qui ont produit moins de 100%, et une minoration mécanique pour ceux qui ont produit plus de 100%.

En Guadeloupe, la production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide en 2012 a augmenté pour atteindre 63 531 t (+3,8% par rapport à 2011), dans la même dynamique que la croissance de production constatée depuis 2007. Cependant, la cercosporiose noire a été détectée pour la première fois en 2012 en Guadeloupe et s'est largement répandue sur l'ensemble de la sole bananière. L'impact devrait se sentir en 2013.

Le nombre d'exploitations bénéficiaires est stable sur toute la période 2009-2012.

Le montant de l'aide versée en 2012 atteint 34 465 750 €, en augmentation de 11,5% par rapport à 2011, du fait de la dotation financière complémentaire à titre de compensation des nouveaux accords européens baissant les tarifs douaniers des bananes des pays latino-américains.

Les dégâts des cendres volcaniques qui avaient affecté la production en 2010-2011, affectent la production prise en compte dans le calcul de l'aide, ce qui conduit à une forte diminution du nombre de planteurs percevant 100% de leurs droits (production commercialisée au moins égale ou supérieure à 80% de leurs références individuelles).

En Martinique, en dépit de la cercosporiose noire qui s'étend, la production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide en 2012 progresse de +2,1% par rapport à 2011 et atteint 201 371 t.

⁷ Les gaines en plastique pour protéger les régimes de banane pendant leur croissance sont collectées après usage.

Le nombre de bénéficiaires diminue très légèrement par rapport 2011 indiquant une pose dans la forte diminution de plus de 20% depuis 2009. Cette diminution du nombre des bénéficiaires est à mettre en lien avec la diminution du nombre d'exploitations parallèlement à une augmentation de la surface moyenne de ces exploitations.

Le montant de l'aide versée en 2012 atteint 113 154 250 €, en augmentation de 11,5% par rapport à 2011, du fait de la dotation financière complémentaire à titre de compensation des nouveaux accords européens baissant les tarifs douaniers des bananes des pays latino-américains.

Les planteurs percevant 100% de leurs droits (production commercialisée au moins égale ou supérieure à 80% de leurs références individuelles) sont forte augmentation (ils représentent 85% des bénéficiaires) indiquant que le rendement est revenu plus près de la référence historique, effaçant les effets du cyclone Tomas qui avait affecté la production de 2011 qui sert de référence au calcul de l'aide versée en 2012.

4.5.7 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane

La production et la superficie plantée n'ont pas encore recouvré leur niveau pré-Dean mais il y a une progression qui s'est encore confirmée en 2012, en dépit de l'expansion de la cercosporiose noire en Martinique en particulier.

Concernant l'objectif de maintien d'une masse critique d'exploitations, on constate que la diminution du nombre d'exploitation depuis 2007 (-14,48%) ralentit nettement en 2012 (-0,48% versus 2011).

La restauration du potentiel de production n'est pas une fin en soi, dans le contexte très concurrentiel dans lequel se trouve cette production essentiellement tournée vers l'exportation, concurrence accentuée avec les accords internationaux de l'UE qui consacre la diminution de la barrière douanière. Il s'agit de démarquer la banane des Antilles par la qualité et en particulier en ce qui concerne l'usage des produits chimiques, phytosanitaires, ce qui est résumé par le concept de communication de « banane durable ».

Pour accompagner cette démarche et résoudre les défis posés par l'attaque de la cercosporiose noire, et de façon plus générale par la question des nouvelles techniques de lutttes phytosanitaires, la filière dispose d'un Institut (IT2) visant à promouvoir et coordonner les recherches et les expérimentations pour améliorer et valoriser la banane ainsi que les productions végétales de diversification de Guadeloupe et de Martinique. Les structures de recherche et développement orientent leurs travaux vers la mise au point de méthodes de lutte efficace respectueuse de l'environnement et la sélection de variétés résistantes aux maladies. Les méthodes expérimentales préconisées par la Commission d'études biologiques (CEB) de l'Association française de protection des plantes, qui tendent vers une "protection biologique intégrée", sont en cours d'adaptation à la banane. Des essais de bio-pesticides ont été lancés par la mise en œuvre de produits de bio-contrôle afin de gérer les équilibres des populations d'agresseurs par mécanismes naturels plutôt que par leur éradication.

Malgré ces efforts et ces résultats pour produire une banane de façon durable, la question actuelle sur l'autorisation des traitements aériens et l'application de plus en plus restrictive du Grenelle de l'environnement concernant l'usage des produits phytosanitaires, mettent en question la production bananière à l'avenir, au moins dans les exploitations les plus petites où les marges d'amélioration de la productivité sont plus réduites ainsi que dans celles qui se trouvent dans les zones où les traitements phytosanitaires aériens sont interdits (ZITA).

4.6 La mesure Céréales et Oléagineux en Guyane

4.6.1 Description de la mesure et objectifs

La mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » a été intégrée au POSEI France à partir de l'année de réalisation 2010. Elle comportait alors 2 actions : l'aide au redressement de la production de riz irrigué et l'aide à l'amélioration de l'affouragement. Cette 2^e aide a été modifiée dans le cadre des modifications de programme pour l'année de réalisation 2012 et basculée dans les actions relatives à la structuration de l'élevage.

Avant la création de cette mesure dans le POSEI France, les producteurs de riz de Guyane bénéficiaient d'une aide couplée à la production de riz dans le cadre des régimes de soutien direct (R (CE) 1782/2003). Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la Commission européenne a décidé du transfert du riz dans le programme POSEI France, par souci de cohérence.

Cette mesure a quatre objectifs :

- Le développement de la production de riz en vue de satisfaire les besoins locaux et les marchés d'exportation;
- Le développement de l'activité et de l'emploi ;
- L'amélioration du taux d'auto-approvisionnement alimentaire du département ;
- Le développement de synergies entre les filières, notamment en matière d'alimentation animale pour l'élevage.

Pour y parvenir, les orientations pour la filière « riz » sont les suivantes :

- Remettre en production toutes les parcelles disponibles ;
- Améliorer la qualité et le rendement des terres ;
- Développer une économie de filière ;
- Subordonner l'aide à une production minimale par unité de surface : une aide incitative à la production permettra de retrouver des niveaux de production satisfaisants.

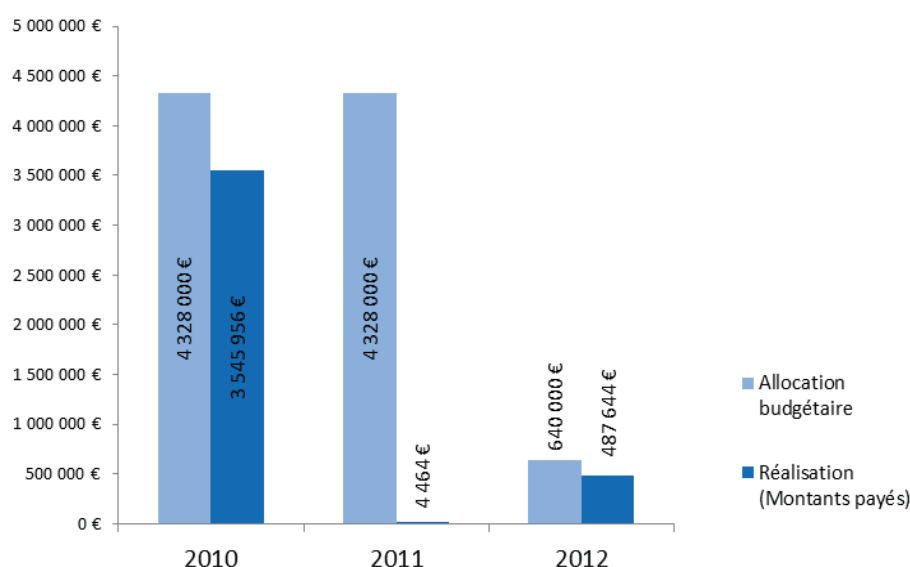
Afin d'inciter les producteurs de riz à augmenter la production et la productivité des parcelles cultivées, l'aide se base sur le principe d'un rendement minimal à atteindre pour bénéficier du taux plein de l'aide. Les objectifs fixés sont progressifs ; le rendement minimal initial est fixé à 3,5 t/ha/an ; les années suivantes, le rendement minimal à atteindre suit une progression annuelle de 500 kg/ha, dans la limite d'un objectif de 6 t/ha/an à partir de la 5^e année suivant la 1^{ère} récolte. L'atteinte du rendement minimal ouvre droit à la totalité de l'aide, soit 1 300 €/ha/an. A défaut, l'aide serait réduite au prorata du rendement obtenu par rapport au rendement minimal objectif de l'année, afin d'inciter les riziculteurs à améliorer leur rendement chaque année. Cette condition devrait permettre d'accompagner une remontée régulière du niveau de la production et de la productivité, et garantir l'efficacité du soutien public.

4.6.2 Les modifications de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

2012	Suppression de l'aide à l'amélioration de l'affouragement, aide qui a été intégrée dans la mesure « structuration de l'élevage », comme pour les autres DOM.
2011	Adaptation de l'aide afin de pouvoir en faire bénéficier un nouveau riziculteur qui s'installe sur le périmètre rizicole de Mana et met en valeur des terres n'ayant pas été cultivées l'année précédente (le rendement minimal initial de 3,5 t/ha/an n'est plus référencé sur l'année 2010 mais sur la 1 ^{ère} année de culture).
2010	Introduction de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » dans le programme POSEI France avec une allocation budgétaire de 4 328 000 €. Elle prend la forme de deux actions : - aide au redressement de la production de riz irrigué ; - aide à l'amélioration de l'affouragement.

4.6.3 Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

Figure 18 – Exécution financière de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » de 2010 à 2012



Source : ASP

Les paiements effectués pour l'année de réalisation 2011 concernaient uniquement l'aide à l'amélioration de l'affouragement, faute de production de riz.

En 2012, suite à la reprise de la production de riz sur le polder et à la suppression de l'aide à l'amélioration de l'affouragement, les montants versés concernent uniquement l'aide au redressement de la production de riz irrigué.

Compte-tenu du contexte de la filière rizicole guyanaise, l'allocation de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane » a été revue nettement à la baisse : 0,64 M€. Au final, elle est consommée à hauteur de 487 644 €, soit 76% de cette nouvelle allocation.

4.6.4 Bilan de la mesure « Céréales et oléagineux en Guyane »

COG1

La culture du riz a démarré en Guyane à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importés du Surinam des techniques de poldérisation, Le riz est cultivé sur un polder, dans la région de Mana au nord-ouest du département, à 210 km de Cayenne.

La filière rizicole, qui fournissait depuis une des principales productions végétales de la région, est en difficulté depuis 2010.

Jusqu'en 2006, les aides étaient versées sur la base de deux cycles de production annuels. A partir de 2007, les producteurs ont obtenu la possibilité de percevoir les aides sur la base d'une production sur un cycle unique. Ainsi de 2007 à 2010 la production a été réalisée sur un seul cycle annuel.

Le groupe espagnol SOS CUETARA dont dépendaient deux sociétés productrices actives dans la riziculture en Guyane (CROG et CAMA) a décidé de céder son activité de culture du riz à la fin de l'année 2010 et n'a pas semé en vue d'une récolte en 2011, dans l'attente d'un repreneur. L'année 2011 a donc été une année sans production de riz sur le polder. Puis, suite à une restructuration, le groupe SOS CUETARA est devenu DEOLEO et sa division riz a été vendue au groupe EBRO FOODS, dont la direction a décidé la reprise de l'activité rizicole pour la campagne 2012, sur 2 cycles.

COG2

Ainsi, les **surfaces cultivées** par le bénéficiaire de la mesure pour l'année 2012 approchent 560 ha. La **production** totale de riz correspondante atteint 1 688 t équivalent paddy à 14,5% d'humidité. La moyenne des **rendements** des 2 cycles est de 3,02 t/ha, soit près de 6 t/ha ramené à un cycle (estimation).

COG3

La relance de la production rizicole guyanaise est compromise, notamment compte-tenu des contraintes réglementaires européennes liées aux produits phytosanitaires, des attaques parasitaires et de l'érosion marine qui a déjà entraîné la disparition de quelques centaines d'hectares au cours des 20 dernières années.

4.7 Les réseaux de références

4.7.1 Contexte, objectifs et description de la mesure

4.7.1.1 Contexte

Deux faits ont été constatés :

- le taux de spécialisation des exploitations reste globalement faible dans tous les départements et dans toutes leurs filières ;
- la pluriactivité y est traditionnellement développée, et il convient d'apprécier la contribution de cette catégorie à l'activité globale selon les cas.

De ces constatations découle la nécessité d'une approche systèmes reposant sur des typologies d'exploitations par spécialisation et combinaison de spécialisation.

4.7.1.2 Objectifs

Les objectifs des réseaux de références sont principalement :

- l'élaboration et la collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions ;
- le suivi-évaluation des filières ;
- l'appui au développement des filières de diversification ;
- le renforcement de la politique communautaire en faveur des DOM (justifier les surcoûts spécifiques à la production locale).

4.7.1.3 Descriptif de la mesure

Les réseaux de référence ont d'abord été mis en place dans le secteur des productions animales. Dans le cadre des modifications du POSEI France pour l'année de réalisation 2011, le dispositif a été étendu aux filières de diversification végétale. La mesure « Réseaux de référence » est donc constituée de deux parties : productions animales d'une part, et production végétale de diversification d'autre part.

De manière générale, la mission d'appui comporte deux volets :

- volet A : micro économique, reposant principalement sur la mise en place du dispositif de suivi de fermes de références ;
- volet B : macro-économique, reposant sur l'agrégation et l'analyse des données des exploitations des réseaux et des bases de données statistiques pour constituer un tableau de bord d'indicateurs de l'évolution des filières de chaque DOM.

Pour les filières animales, le dispositif repose sur :

- des éleveurs volontaires pour le suivi de leurs exploitations ;
- des conseillers des maîtres d'œuvre locaux (chambres d'agriculture, groupements de producteurs...) en charge de ces suivis technico-économiques ;
- un encadrement et une assistance technique des instituts techniques nationaux des productions animales (Institut de l'élevage, Institut de la filière porcine et Institut de l'aviculture), avec un appui à distance depuis la métropole, des missions d'experts et un ingénieur de l'Institut de l'élevage basé en Guadeloupe.

Pour les filières végétales de diversifications, préalablement à la mise en place d'un dispositif de suivi d'exploitations de référence, un état des lieux et un dialogue avec les instances de pilotage locales a été conduit en 2012.

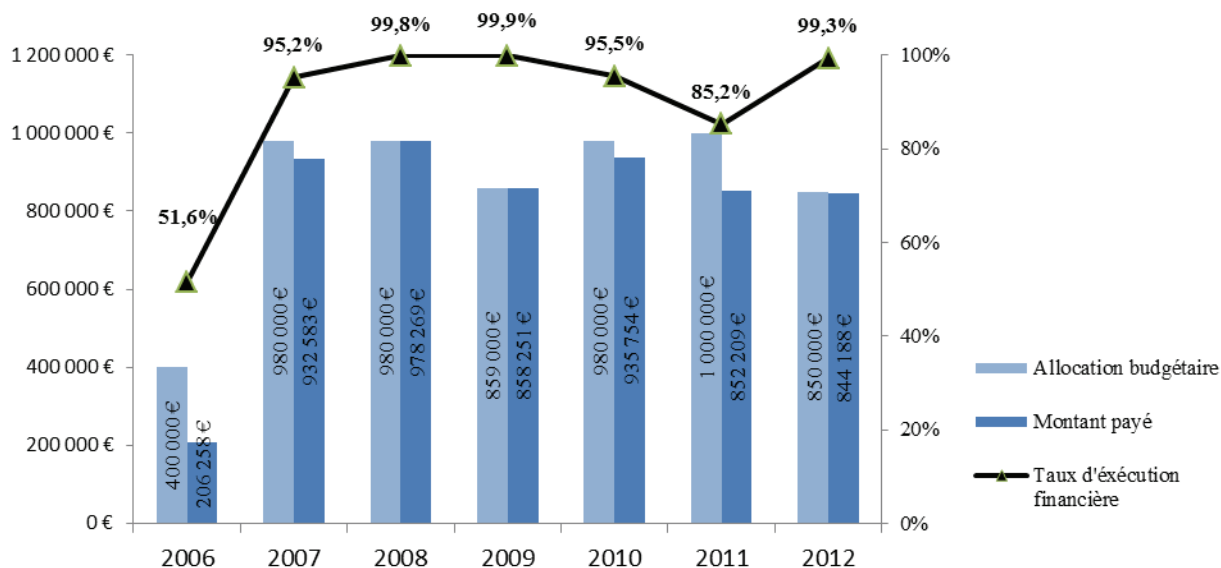
4.7.2 Les modifications de la mesure « Réseaux de référence »

2011	Extension du dispositif des réseaux de références aux filières de diversification végétale.
------	---

4.7.3 Bilan de la mesure Réseaux de références

4.7.3.1 Exécution financière

Figure 19 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2012



Source : ODEADOM

En 2012, l'allocation budgétaire de la mesure « Réseaux de références » est de 850 000 €, en baisse de 15% par rapport à 2011. Les montants payés atteignent 844 188 €, soit un taux d'exécution financière de 99,3%. En 2011, ce taux avait été particulièrement bas (85%), du fait de la non utilisation de la partie de l'allocation budgétaire réservée pour la réalisation de l'état des lieux préalable à la mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de référence en productions végétales de diversification.

RR1

En 2012, 764 284 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 79 904 € pour la partie végétale.

RR2

4.7.3.2 Bilan de la mesure Réseaux de références – productions animales

RR3

En 2012, sur l'ensemble des 4 DOM, le nombre d'exploitations suivies est stable par rapport à 2011 avec 175 exploitations, répartis à 39% à La Réunion, 23% en Guadeloupe ainsi qu'en Guyane et 15%

en Martinique. Les données collectées sont de qualité très satisfaisante, 95% des suivis ayant été validés pour l'ensemble des départements.

Le suivi des exploitations fournit des données technico-économiques dont la valorisation continue d'alimenter des réflexions et actions sur les filières animales dans les quatre départements.

En 2012, les équipes locales des Réseaux de référence ont bénéficié de **16 missions** de l'Institut de l'Élevage l'ITAVI et l'IFIP visant à conforter les acquis et à développer la valorisation des données disponibles. Parallèlement, du matériel de visioconférence a été acquis afin de mettre en place des échanges et sessions de travail plus fréquentes que les missions.

Enfin en 2012 un effort a été apporté à **mutualiser les expériences entre les départements** par des missions tournantes (Antilles-Guyane) et l'organisation d'une semaine de rencontre entre une dizaine de conseillers des quatre DOM.

Les actions menées en 2012 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif depuis son lancement opérationnel en 2006 :

- Des indicateurs de réalisation du projet qui reste à un niveau proche de 2011 malgré un incident dans la filière cunicole en Guadeloupe ;
- Une appropriation locale croissante du projet ;
- Un transfert de connaissances et une formation accrues des acteurs locaux ;
- Une contribution à la vulgarisation de pratiques innovantes ;
- Des pistes d'amélioration technique confirmées constituant un levier important pour le développement des productions locales et la professionnalisation des exploitations avec élevage des DOM.

4.7.3.3 Bilan de la mesure Réseaux de références – filière de diversification végétale

La mesure réseau de référence a été ouverte en 2011 aux filières de diversification végétale. Une étude a été lancée au second trimestre 2012 afin d'en préciser les conditions de mise en œuvre. Cette étude de faisabilité a été réalisée par le groupement ACTA-Astredhor-Institut de l'élevage qui a présenté ses conclusions début 2013. Les principales propositions de mise en œuvre sont les suivantes :

- suivi de 5 types de systèmes d'exploitation en moyenne par DOM ;
- 3 ou 4 cultures en suivi prioritaire pour chaque système ;
- organisation partenariale appuyée par une coordination locale et nationale.

4.8 La mesure d'assistance technique à la mise en œuvre du programme

4.8.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

La mesure « Assistance technique à la mise en œuvre du programme » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France. Les actions financées dans le cadre de cette mesure sont généralement des prestations contractualisées avec l'organisme payeur suite à un avis d'appel public à concurrence publié après expression et analyse d'un besoin par les autorités gestionnaires du POSEI France.

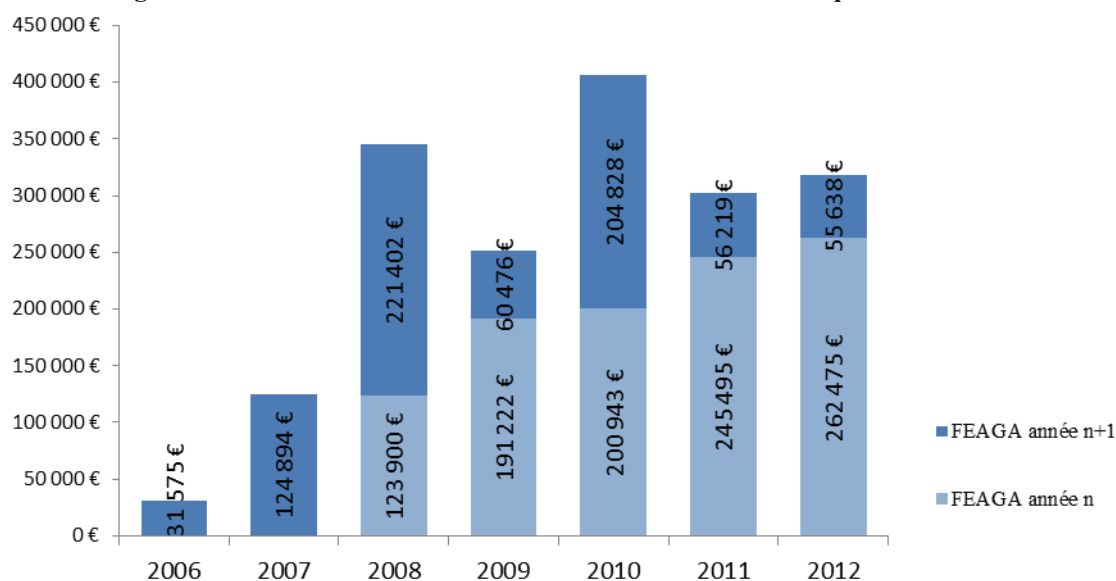
L'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Assurer la communication et la promotion autour du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

4.8.2 Exécution financière de la mesure d'assistance technique

AT1

Figure 20 – Exécution financière de la mesure assistance technique de 2006 à 2012



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure est identique à l'exercice précédent : 520 000 €. Les actions financées dans le cadre de l'année de réalisation 2012 ont consommé 318 113 €, soit un montant proche de celui de 2011. Cependant, considérant la spécificité de cette mesure dont l'utilisation fluctue d'une année sur l'autre en fonction des études et projets qui se révèlent intéressants en cours de programmation et qui sont mis en œuvre, la consommation budgétaire n'est pas représentative.

4.8.3 Bilan de la mesure d'assistance technique

En 2012, la mesure a permis de financer :

- L'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques.
- L'élaboration du rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2011.
- La réunion annuelle de 3 des 4 comités sectoriels de concertation (filières animales, banane et canne). La réunion du comité sectoriel relatif aux filières végétales de diversification a été reportée à 2013 afin de la caler avec la réunion du comité sectoriel relatif aux filières animales. Cela a permis de mutualiser une partie des informations et des échanges d'expériences entre les filières de diversification animales et végétales, d'organiser des synergies entre les professionnels de ces filières et d'optimiser le déplacement de certains participants communs à ces 2 comités.
- La dernière mise à jour du Manuel Utilisateur POSEI et du site internet dédié.
- La réalisation d'une campagne d'information sur les primes animales du POSEI France auprès des éleveurs martiniquais de bovins et de petits ruminants et des éleveurs guadeloupéens de bovins.

La mesure d'assistance technique permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du POSEI France et de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau. Elle finance des actions devenues récurrentes comme le rapport annuel d'exécution du POSEI France, l'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques relatifs au programme ainsi que les comités sectoriels de concertation. A cela viennent s'ajouter d'autres actions plus ponctuelles.

5 Annexes

- 5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France
- 5.2 L'évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2011
- 5.3 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM
- 5.4 Les statistiques des contrôles du POSEI France
- 5.5 Les indicateurs communs aux états membres

5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 16 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à La Réunion)
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complètent leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à La Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 2 « Objectifs opérationnels » du chapitre III « Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'Outre-mer » du programme POSEI France

5.2 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Pour la programmation 2007-2013, chaque DOM a un PDR spécifique.

L'analyse de la cohérence entre le POSEI (1^{er} pilier de la PAC) et le PDR (2^{ème} pilier de la PAC) doit se faire par DOM.

Quelques principes généraux sont néanmoins appliqués dans tous les DOM :

- POSEI n'a aucune aide à l'investissement qui est une exclusivité du PDR
- les aides au soutien de marché du POSEI focalisent sur la mise en marché des produits, alors que les mesures FEADER qui peuvent être complémentaires interviennent au niveau de la production ou de la transformation des produits.

Guadeloupe

Ainsi dans le cadre du développement de l'IGP Melon de Guadeloupe, l'aide à la mise en place des politiques qualités du POSEI (MFPA productions végétales de diversification)

Il est recherché une complémentarité avec les mesures du PDRG :

- Mesure 111 B Actions de formation professionnelle et d'information / Encadrement technique
- Mesure 132 Aide à la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaires;
- Mesure 133 Promouvoir les signes de qualité

La demande de reconnaissance de l'IGP a été déclarée recevable en 2011 (JOUE 29/06/2011) puis enregistrée dans le registre des AOP et IGP en 2012 (RUE 181/2012 du 2 mars 2012).

Durant le processus menant à l'obtention de l'IGP, l'aide du POSEI a permis de compenser les surcoûts supportés par le producteur pour mettre en place puis respecter le cahier des charges conduisant à des changements de pratiques (aide mobilisée de 2006 à 2012). Cette aide est reversée aux producteurs via l'OP ou GPRR commercialisant les melons.

Les mesures du FEADER ont été mobilisées :

- mesure 111B, pour financer les actions conduites par l'association de défense de l'IGP (ADGMG) pour obtenir la reconnaissance ainsi qu'informer les acteurs de la filière sur le démarche IGP et son contenu technique (actions de 2008 à 2012)
- mesure 132, pour aider les producteurs adhérents à l'ADGMG en compensant les coûts des contrôles visant à vérifier le respect des obligations au régime IGP
- mesure 133, pour financer les actions d'information et de promotion auprès des consommateurs conduites par les OP et GPRR et l'ADGMG concernant l'IGP.

Guyane

Il n'y a pas d'opération spécifique montrant la synergie dans la mobilisation conjointe POSEI et du PDR.

De façon plus générale, les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du PDRG sont complémentaires, avec une répartition des rôles clair entre POSEIDOM s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, et PDR intervenant plus pour améliorer structurellement les systèmes de production.

Martinique

Un bon exemple de la complémentarité du POSEI et du PDR est celui de l'accompagnement de la CODEM, unique coopérative de bovins viande de Martinique.

Dans le cadre du POSEI, la coopérative a bénéficié de l'aide à l'organisation et à la professionnalisation des filières, pour un montant de 20 k€ en 2012 pour étudier mais aussi se former pour mettre en place une salle de maturation de la viande bovine et une ligne de fabrication de produits de demi-gros sous vide (produits prêts à découper), qui lui permet de concurrencer les importations de viande bovine, et ainsi augmenter ses parts de marchés. Pour ces investissements, la coopérative a bénéficié de la mesure 123A « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles (par la transformation », pour un montant d'environ 120 k€.

La Réunion

Comme dans les autres DOM, le POSEI ne vise en aucun cas l'aide à l'investissement productif qui est au cœur du PDR.

Les mesures du POSEI et du PDR sont néanmoins complémentaires, le PDR agissant plus au niveau des structures, des conditions de production ou de la transformation des produits.

Ainsi sur la canne à sucre, POSEI aide à réduire les coûts du transport du bord de champs jusqu'à la collecte, alors que le PDR aide à la replantation des cultures de canne, aide à l'investissement dans les unités sucrières (123A), ou encore aide à la mise en place de pratiques agrienvironnementales (MAE).

5.3 Bilan des contrôles du POSEI France

Concernant les mesures gérées par l'ODEADOM (toutes mesures hors primes animales et céréales et oléagineux en Guyane), des anomalies ont été relevées chez 38 bénéficiaires (sur 386 bénéficiaires contrôlés, toutes mesures gérées par l'ODEADOM confondues). L'incidence financière (réfaction des demandes d'aides ou demande de remboursement) a été de 101 659,27 € (sur un total de 89 308 288 € contrôlés, toutes mesures gérées par l'ODEADOM confondues).

CT1

CT2

CT3

Les anomalies généralement constatées sont les suivantes :

- quantités de produits demandées à l'aide non éligibles ;
- erreur de saisie ;
- écritures comptables non réalisées ;
- absence de comptabilité matière ;
- discordances, incohérences ou écarts de quantités ;
- factures non acquittées ;
- absence de pesée et de traçabilité.

5.4 Les indicateurs communs aux États membres

La Commission a demandé aux États membres concernés par le POSEI d'intégrer, à partir de l'année d'application 2011, une série d'indicateurs communs prédéfinis pour l'évaluation de la performance des programmes POSEI et de communiquer les données relatives à ces indicateurs par le biais du rapport annuel d'exécution.

Des premières données ont été fournies pour ces indicateurs dans le rapport annuel d'exécution POSEI France 2010. Afin d'améliorer et de compléter ces données, un groupe de travail relatif à ces indicateurs a été mis en place au niveau national. L'orientation retenue de recourir aux statistiques publiques et l'appui méthodologique des services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ont permis d'obtenir des indicateurs plus robustes d'un point de vue statistique. La démarche entreprise explique les écarts entre les données relatives à ces indicateurs fournies dans les RAE POSEI France 2010 et suivants.

5.4.1 **Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement**

IC 1
à
IC 14

Les taux de couverture globaux (tous produits) du RSA sur les besoins d'approvisionnement ont augmentés pour tous les DOM entre 2006 et 2012 ; ils sont relativement stabilisés depuis 2008, sauf pour la Guyane qui affiche un taux de couverture en baisse depuis 2010.

Le taux de couverture du RSA sur les besoins en céréales est très élevé dans tous les DOM.

5.4.2 **Indicateurs 2 a et b : Comparaison des prix aux consommateurs des RUP pour certains produits / groupes de produits couverts par le RSA par rapport aux prix dans les EM et comparaison de l'indice des prix d'un panier de produits dans les RUP par rapport à l'indice similaire dans l'EM**

Concernant le POSEI France, les produits couverts par le RSA sont principalement destinés à l'alimentation animale.

A cette date, ces deux indicateurs ne peuvent être produits faute d'un relevé fiable des données sur les prix dans les DOM. Afin d'y remédier, le dispositif de collecte et de calcul de l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), qui est déployé en métropole, est en cours de déploiement dans les DOM. L'IPAMPA permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole. Ces prix sont relevés auprès des vendeurs de produits nécessaires aux exploitations.

En 2013, les travaux portant sur la mise en place du dispositif de collecte sur le prix des consommations intermédiaires nécessaires à l'agriculture dans les DOM ont été engagés. Les prix des intrants (dont aliments pour animaux et céréales) seront relevés auprès des entreprises d'agrofournitures à compter de janvier 2014. Ainsi, les indicateurs communs 2a et 2b devraient être renseignés à compter de 2015.

5.4.3 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés

IC 15
à

5.4.3.1 Produits retenus

IC 21

L'indicateur 3 mesure le taux de couverture des besoins des DOM pour certains produits locaux clés. Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Les légumes : dont melons, tomates et poivrons / piments ;
- Les fruits : dont ananas, bananes et mangues / goyave / goyavier ;
- Les pommes de terre ;
- La canne à sucre ;
- Le sucre brut ;
- Le rhum agricole ;
- Les viandes : dont bovines, porcines, ovines, caprines et volailles / lapins ;
- Le lait entier (livré aux laiteries).

5.4.3.2 Analyse des résultats de l'indicateur 3

Les DOM présentent des taux de couverture très variables d'un produit à l'autre et d'un DOM à l'autre. Pour un certain type de culture (sucre et banane) les DOM sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. Par contre, pour le lait et les viandes, les DOM sont dépendants des importations.

Légumes :

Globalement, les taux de couverture des légumes sont assez élevés.

La tomate est le produit le plus représentatif de la production légumière des DOM. La production locale en tomate fraîche est suffisante pour les besoins de la Guyane et de La Réunion pour lesquels les importations sont faibles. Les exportations de tomates fraîches sont très faibles pour les quatre DOM.

Les melons représentent un produit d'exportation pour les Antilles, contrairement aux autres DOM.

NB : Les melons sont comptabilisés dans les légumes, car il s'agit d'un produit demandant des installations et un savoir pour les cultiver de même nature que les légumes.

Les poivrons et les piments sont un des produits clé de la Guyane.

Fruits :

Les taux de couverture en fruits sont également très élevés, davantage encore que ceux des légumes.

Aucun de ces DOM n'importe de banane : leur production suffit à fournir la demande locale. La banane des Antilles est destinée à l'exportation, ainsi que, dans une moindre mesure, l'ananas de La

Réunion. Ces 2 fruits sont des produits clés de l'agriculture ultramarine française, ainsi que les mangues / goyaves et goyaviers pour la Guyane et la Martinique.

Pommes de terre :

Les pommes de terre sont mises à part des légumes, car dans les sources statistiques elles sont comptabilisées dans les grandes cultures, au même titre que les céréales et les oléagineux.

Les pommes de terre sont un produit clé de la production réunionnaise, contrairement aux autres DOM.

Canne à sucre, sucre et rhum :

La production de canne à sucre est destinée à la transformation locale en sucre brut et/ou en rhum.

La production de sucre de La Réunion est destinée à l'exportation. Cependant, cet important taux de couverture est à relativiser : en effet, les DOM ne produisent pas de sucre raffiné et doivent donc en importer.

La production en sucre de la Guyane est nulle, la totalité de la canne à sucre étant destinée à la fabrication de rhum agricole.

Le sucre de canne brut et le rhum sont des produits d'exportation.

Viande :

Le taux de couverture en viande est plus faible que pour les fruits et légumes. C'est en Guyane qu'il est le plus faible (8% en 2012), juste en dessous du niveau des Antilles (13%) et à La Réunion qu'il est le plus élevé (36%). La production alimente les besoins locaux, il n'y a quasiment pas d'exportations.

Lait entier :

Il n'y a pas de livraison de lait de vache aux industriels pour la Guyane. La production en lait de La Réunion couvre 85 % des besoins des industriels, contre 2% aux Antilles.

5.4.4 Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) IC 22 dans les RUP et dans les EM

Sur la période 2007-2012, les surfaces agricoles utilisées des exploitations diminuent plus fortement dans les DOM qu'en métropole, sauf pour La Réunion. La Martinique et la Guadeloupe sont les plus concernés par cette baisse, sous la pression foncière mais aussi la déprise agricole.

C'est également aux Antilles que le nombre d'exploitations diminue le plus sur la période, alors qu'il augmente en Guyane. L'augmentation du nombre des exploitations guyanaises correspond au développement de l'agriculture vivrière.

La taille moyenne des exploitations augmente aux Antilles et en métropole ; elle est stable à La Réunion et diminue en Guyane, en lien avec le développement de l'agriculture vivrière.

5.4.5 Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM IC 23 à IC 25

Aux Antilles, le cheptel diminue pour les espèces bovines et caprines ainsi que pour les porcins. Le cheptel ovien diminue dans une moindre mesure en Guadeloupe alors qu'il augmente légèrement en Martinique. Les UGB volailles augmentent dans les deux DOM antillais mais de façon très importante en Martinique.

En Guyane, le cheptel augmente légèrement pour toutes les filières, sauf pour les porcins.

A La Réunion, on note essentiellement une augmentation du cheptel ovien.

En métropole, les évolutions sont à la baisse, surtout pour les lapines et les ovins.

5.4.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP IC 26 à IC 27

Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011, en lien avec l'indicateur 3. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Pour tous les DOM :
 - o La canne à sucre ;
 - o La banane ;
 - o La tomate ;
 - o Le lait de vache (livré aux laiteries) ;
 - o Les viandes : dont bovines, porcines, caprines, ovines, les volailles et les lapins ;
- Pour la Guadeloupe : ananas et melon ;
- Pour la Martinique : goyave et goyavier, ananas, melon et christophine ;
- Pour la Guyane : mangue, ananas, citrons/limes/combavas, poivrons et piments ;
- Pour La Réunion : pommes de terre.

Les évolutions des quantités produites sont très variables selon le DOM et le produit.

5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux IC 28 à IC 37

Les produits transformés dans les RUP françaises suivis dans le cadre du présent indicateur sont le sucre, le rhum agricole et les produits laitiers. Les données quantitatives de production pour les industries des viandes transformées ne sont pas disponibles dans les DOM.

La production de sucre brut de canne est exprimée en tonnes équivalent sucre blanc raffiné afin de faciliter la comparaison avec la production de sucre en métropole et dans les autres RUP. L'enquête annuelle laitière n'étant disponible qu'à partir de 2010 dans les DOM, il n'y aura pas de données antérieures à 2010 concernant les produits laitiers.

5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM IC 38 à IC 39

Sur la période 2007-2012, l'emploi agricole diminue plus fortement aux Antilles qu'en métropole. Il est stable à La Réunion et augmente en Guyane.

5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP

La valeur du cheptel ne peut être calculée car le prix unitaire de chaque type d'animal ne fait pas l'objet de relevé.

5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP IC 40 IC 41

5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux IC 42 à IC 46

L'estimation de la valeur de la production des industries agroalimentaires (IAA) n'est pas disponible dans la mesure où il n'y a pas de suivi des prix « sortie usine » pour les produits susceptibles d'intéresser les services de la Commission européenne. Ainsi, afin de suivre la valeur des produits transformés, l'indicateur choisi est la valeur de la production transformée vendue.

La valorisation de l'enquête statistique communautaire ProdCom dans les DOM permet de fournir des données pour les industries du rhum et du sucre.

L'enquête annuelle laitière, effective dans les DOM à partir de 2010, fournit des données relatives aux produits laitiers.

Notons que la diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total. Pour les DOM, il résulte de cette règle qu'un grand nombre d'informations statistiques sont sous secret statistique. Ainsi, un nombre limité de données est publié.

5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP IC 47 à IC 56

La valeur ajoutée détermine la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'entreprise elle-même. La variable utilisée pour cet indicateur est la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) dont le mode de calcul est précisé dans le document tableaux du présent RAE.

Le retraitement sous le format présenté des données INSEE, par le Service Statistique et Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, n'a été effectué qu'à partir de l'année 2009. Il n'y a donc pas de données similaires pour les années antérieures. En outre, les données relatives aux années postérieures à 2009 sont annuelles et disponibles à n+2, voire n+3.